

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR SOCIAL
SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**L'ACTIVITÉ D'ACHAT DE CACAO ET LA QUESTION DU
DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DANS
L'ARRONDISSEMENT DE MVENGUE (1935-2017)**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Histoire

Option: Histoire Économique et Sociale

Par :

Marie Providence Essomba Ngonu

Licence en Histoire

Matricule : 01B413



Devant le jury composé de :

Président : Mathieu Abena Etoundi, *Maître de Conférences*, Université de Yaoundé I

Rapporteur : Abdon Beyama Beyama, *Chargé de Cours*, Université de Bamenda

Examineur : Abe Ndo, *Chargé de Cours*, Université de Yaoundé I

Juillet 2024



SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : MVENGUE : MILIEU FAVORABLE AUX ACTIVITES AGRICOLES ET HISTORIQUE DU CACAO	28
I. POTENTIALITÉS NATURELLES ET PHYSIQUES : ATOUTS FAVORABLES À LA CACAOCULTURE.....	29
CHAPITRE II : AVÈNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA CACAOCULTURE A MVENGUE	38
I. INGÉNIERIE ALLEMANDE EN FAVEUR DE L'INTRODUCTION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA CACAOCULTURE.....	39
II. CULTURE DE LA CACAOCULTURE	50
CHAPITRE III : ACHAT DE CACAO À MVENGUE : STRUCTURE ET ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	70
I. TYPOLOGIES D'ACTEURS DANS LES OPÉRATIONS D'ACHAT DE CACAO.....	71
II. LOGIQUES FONCTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DES OPÉRATIONS D'ACHAT DU CACAO DANS LES MARCHÉS DE MVENGUE : « <i>L'ANGARA</i> ».....	85
III. ROUTES DE COMMERCE DU CACAO À MVENGUE ET L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET SOUS RÉGIONALE DE LA LOCALITÉ	95
CHAPITRE IV : COMMERCIALISATION DU CACAO ET LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE À MVENGUE	98
I. PESANTEURS DE LA COMMERCIALISATION DU CACAO ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE MVENGUE.....	99
II. CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE DU CACAO DANS L'ARRONDISSEMENT DE MVENGUE	106
III. QUELQUES PRESPECTIVES POUR UNE ENTREPRISE ACHAT-VENTE DE CACAO AU PROFIT DES ACTEURS LOCAUX ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DE MVENGUE	114
CONCLUSION GÉNÉRALE	120
ANNEXES.....	123
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	152
TABLE DE MATIÈRES	158

Á

Mes parents Pascal Baylon Essomba Essomba, Delphine Mfegue Olama



REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont tout d'abord à notre Directeur, Dr Abdon Beyama Beyama qui a fait montre d'une grande disponibilité dans l'encadrement de ce travail. Ses critiques, ses observations et sa rigueur scientifique ont été d'un apport décisif et une source d'émulation dans la réalisation de ce travail. Qu'il trouve ici le témoignage de notre reconnaissance.

Nous tenons ensuite à remercier tous nos enseignants des Départements d'Histoire de l'École Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé et de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), qui ont guidé nos premiers pas sur le chemin de la connaissance et de la recherche historique.

Nous témoignons aussi notre profonde gratitude à tous ceux qui, matériellement ou financièrement ont été d'un quelconque soutien dans la réalisation de ce travail. Nous pensons notamment à la famille Ahanda Ndzana, à la famille Mvog Belinga et nos camarades de promotion. Que nos informateurs sur le terrain retrouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Un merci particulier à tous nos enfants, nos frères et sœurs qui nous ont redonné force et courage de poursuivre notre recherche après un temps d'interruption dû aux contraintes professionnelles et familiales.

Enfin, que tous ceux qui, de près ou de loin se reconnaîtront dans la réalisation de ce travail, trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

I. Cartes

1 : Localisation de l'arrondissement de Mvengue	19
2 : Espaces et centres cacaoyers au Cameroun de 1895 à 1916	42

II. Courbes

1 : La production du cacao à Mvengue de 1984 à 1997	64
---	----

III. Diagrammes

1 : Exportation du cacao camerounais de 1912 à 1935	45
---	----

IV. Photos

1 : Georges Kritikos	73
2 : Siège de l'AEK à Kribi	74
3 : Distinctions honorifiques de Ebanda Owona en 1995 et 2002	77
4 : Un espace de commercialisation et de stockage de cacao	88
5 : Carte professionnelle du vérificateur de cacao Essomba Eugène	89
6 : Une sonde de vérification de cacao	91
7 : Une balance romaine utilisée pour les pesées	94
8 : Plaque indicative du Ministère du Commerce	109
9 : Camion ayant servi de transport du cacao et abandonné au village Assok	117

V. Tableaux

1 : Exportation du cacao au Cameroun de 1912 à 1935	45
2 : Les chiffres de la SODECAO à Mvengue entre 1985 et 1986	57
3 : Production du cacao à Mvengue de 1984 à 1997	63
4 : Exportateurs agréés des fèves de cacao en 1976	71
5 : Les principales coopératives de Mvengue	80
6 : Les principaux GIC et leurs activités dans l'arrondissement de Mvengue	82
7 : Récapitulatif des ventes de cacao à Mvengue : campagne 2008/2011	92

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AEF :	Afrique Équatoriale Française
AEK :	Anonyme des Établissements Kritikos
ANY :	Archives Nationales de Yaoundé
AOF :	Afrique Occidentale Française
CDC :	Cameroon Development Cooperation
CEAP :	Centre d'Éducation Agricole Pratique
CERDAN :	Centrale Rurale de Développement Autogéré
COOPCA :	Coopérative Camerounaise
CSPC :	Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao
DIPES II :	Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade
DSRSR :	Document de Stratégie pour la Relance du Secteur Rural
ETS :	Établissements
FIDES :	Fonds d'investissement pour le Développement Économique et Social des Territoires d'Outre-mer
FODEC :	Fond de Développement de Cacao
FONADER :	Fond National de Développement Rural
GIC :	Groupe d'Initiative Commune
IGA :	Inspection Générale d'Agriculture
IRAD :	Institut de Recherche Agronomique et de Développement
IST :	Infection Sexuellement Transmissible
JOC :	Journal Officiel du Cameroun
M. :	Monsieur
MINAGRI :	Ministère de l'Agriculture
NPA :	Nouvelle Politique Agricole
ONCC :	Office National du Cacao et du Café
ONCPB :	Office National de Commercialisation des Produits de Base
ORSTOM :	Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer
PA3C :	Projet d'Assainissement de la Commercialisation Interne du Cacao et du Café
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PDDAA :	Plan de Développement Durable d'Agriculture en Afrique

PRFCC :	Plan de Relance des Filières Cacao et Café
PUCAC :	Presse de l'Université Catholique d'Afrique Centrale
PUF :	Presse Universitaire de France
PUY :	Presse Universitaire de Yaoundé
SAP :	Société Africaine de Prévoyance
SEMAC :	Secteur expérimental de modernisation Agricole des Cacaoyères
SEMCENTRE :	Secteur de Modernisation du Centre
SIP :	Société Indigène de Prévoyance
SODECAO :	Société de Développement de Cacao
SOMUDER :	Société Mutuelle et de Développement Rural
SOTUC :	Société des Transports Urbains du Cameroun
STABEX :	Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation
USA :	United State of America
ZAPI :	Zone d'Action Prioritaire Intégrée



RÉSUMÉ

L'étude sur la commercialisation du cacao et son impact sur le développement socioéconomique dans l'actuel Arrondissement de Mvengue de 1935 à 2017 est d'une grande importance du point de vue de l'histoire économique et sociale. Pendant la période de protectorat (1884-1916), les Allemands ont introduit la cacaoculture au Kamerun. Au cours de cette période d'invasion coloniale, l'on assiste aux mutations des techniques agricoles, à l'imposition de nouvelles cultures et à une nouvelle physionomie socioéconomique dans l'ensemble du nouveau territoire conquis par les Allemands. Insignifiante à ses débuts, la cacaoculture a définitivement pris corps des années plus tard dans nombre de localités dont Mvengue. Mais sa vulgarisation dans ce " *pays Bene* " a lieu pendant les périodes de mandat (SDN) et de tutelle (ONU), respectivement administré par la France et la Grande Bretagne. Au-delà de la culture de rente elle-même, sa production a entraîné une activité économique avec les acteurs autres que les cacaoculteurs. En effet, par sa production, la cacaoculture a fait naître des activités économiques connexes autour de l'achat des fèves. C'est dans cette importante activité économique que se situe la problématique de la présente recherche : quelle a été la contribution réelle de l'activité d'achat de cacao dans le développement socioéconomique de Mvengue de 1935 à 2017 ? Pour répondre à cette préoccupation centrale, notre méthode de travail a consisté à procéder à des enquêtes de terrain auprès des acteurs de cette activité, à dépouiller des documents d'archives et à exploiter des sources de première main (ouvrages, articles et journaux). De ces différentes sources, nous avons recueilli des informations qui ont fait l'objet des confrontations et d'analyse, conformément aux canons méthodologiques historiques. Des synthèses issues de ce travail, il ressort que, à cause d'un certain nombre de pesanteurs, l'activité d'achat de cacao n'a pas totalement réalisé le développement socioéconomique escompté. Néanmoins, elle a contribué, à des proportions discutables, au développement socioéconomique de l'arrondissement de Mvengue à travers l'amélioration des voies de communication, la physionomie de l'habitat, l'agrandissement des villages et l'amélioration des conditions de vie des familles.

Mots clés : Achat, Cacao, Activité, Développement, Arrondissement, Socioéconomique.



ABSTRACT

The study on the marketing of cocoa and its impact on socio-economic development in the current Arrondissement of Mvengue from 1935 to 2017 is of great importance from the point of view of economic and social history. During the protectorate period (1884-1916), the Germans introduced cocoa farming to Kamerun. During this period of colonial invasion we witnessed changes in agricultural techniques, the imposition of new crops and a new socio-economic aspect throughout the new territory conquered by the Germans. Insignificant at the beginning, cocoa farming definitely took shape years later in a number of localities including Mvengue. Its popularization in this “Bene country” took place during the period of mandate (SDN) and trusteeship (UN) respectively administered by France and Great Britain. Beyond the cash crop itself, its production has led to economic activity with actors other than cocoa farmers. Indeed, through its production, cocoa farming has given rise to related economic activities around the purchase of beans. It is in this important economic activity that the problem of this research lies: what was the real contribution of the cocoa purchasing activity to the socio-economic development of Mvengue from 1935 to 2017? To respond to this central concern, our working method consisted of carrying out field surveys with those involved in this activity. By examining archival documents and exploiting first-hand sources (books, articles and newspapers), from these different sources, we collected information which was the subject of comparisons and analysis in accordance with methodological historical canons. From the summaries resulting from this work, it appears that, due to certain factors, the cocoa purchasing activity has not achieved the expected socio-economic development. Nevertheless, the activity has contributed in questionable proportions to the socio-economic development of the Mvengue district through the improvement of communication routes, the appearance of housing, the expansion of villages and the improvement of living family’s conditions.

Key words: *Purchasing, Cocoa, Cocoa cultivation, Marketing, Development.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. PRÉSENTATION DU SUJET

La genèse de la cacaoculture au Cameroun, comme dans plusieurs autres espaces subsahariens francophones, date de la période du contact socioéconomique des Africains d'avec l'épisode colonial. En effet, l'expérimentation de cet arbuste dans l'agriculture locale est située au cours de la période du protectorat allemand¹. D'après Florent Etoga Eily, la culture du cacao ou *Theobroma cacao* a commencé de manière lacunaire par la réalisation de quelques plantations disséminées au cours du protectorat allemand. Celles-ci furent d'abord localisées dans la zone du Cameroun occidental, puis, se délocalisèrent progressivement vers le littoral de la partie du Cameroun français. Dès 1895, l'Allemand Zenker implantait les premières plantations de cacao à Bipindi. En 1910, toujours au Sud-Cameroun, il étendit son œuvre de création d'autres cacaoyères à Ebolowa². Cette première déclinaison de l'origine de l'agriculture ne doit pas laisser imaginer que le continent africain n'aurait pas contribué à la diffusion de certaines plantes dans le système agraire international. En tant que berceau de l'humanité, l'Afrique fut également le berceau agricole de plusieurs cultures, légumineuses et plantes³, notamment : le café, le blé, l'orge ou même encore, le bananier abyssin ou *Musa ensete*. À travers les quatre berceaux agricoles de l'Afrique que sont : le berceau afro méditerranéen, le berceau afro occidental, le berceau néo abyssin, le berceau afro oriental.⁴ Les recherches scientifiques en botanique ont pu identifier l'origine africaine et sud-américaine de nombreuses plantes cultivées dans le monde.

La période pré-agricole camerounaise a été marquée par la domestication de plusieurs espèces végétales dans une forme de système agricole communautaire. Les espèces végétales étaient destinées à la satisfaction des besoins de la communauté. Il faut attendre la période des invasions coloniales pour assister progressivement aux mutations des techniques culturelles et

¹ F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Edition CEPMAE, 1974, p.371.

² *Ibid.*

³ R. Portères et J. Barrau, "Débuts, développement et expansion des techniques agricoles", in, S/d, J. Kizerbo, *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et préhistoire*, Tome I. Paris, UNESCO, 1999, pp.728-745.

⁴ *Ibid.*

l'imposition de nouvelles cultures dans l'agriculture camerounaise. Parmi ces nouvelles cultures figure en bonne place le cacao.

Les Allemands sont en réalité les promoteurs de la culture du cacao au Cameroun. Leur stratégie de promotion de la nouvelle culture est bien connue : la création des centres d'expérimentation de la culture de rente à Victoria, matérialisée par un jardin botanique et des centres d'essai dans les districts du Kamerun allemand entre 1884 et 1916.⁵ Vint ensuite la politique de développement des grandes plantations. Elle marqua un tournant décisif pour la domestication du cacao comme nouvelle culture de rente.

À partir de 1900, les Allemands initièrent les populations à la culture de cet arbuste en y introduisant des variétés spécifiques. Il s'agissait notamment de l'*Amélonado* ou cacao à cabosse jaune et du *Cundeamor* ou cacao à cabosse rouge. La culture du cacao se heurta à un mouvement d'indifférence au départ car, les populations étaient encore consacrées aux cultures vivrières. Chez les Beti par exemple, l'agriculture était beaucoup plus basée sur la culture vivrière du manioc et des arachides⁶. Voilà pourquoi la sédentarisation de la culture du cacao au Cameroun se heurta d'abord à des résistances dues au changement de culture. À partir de 1910, s'observait déjà progressivement un regain d'intérêt des populations locales pour la nouvelle culture. Ce regain d'intérêt peut s'expliquer par la politique du gouvernement colonial de rendre exploitable et commercialisable la culture du cacao dans l'Arrondissement de Mvengue.

Les périodes de mandat de la France (1919-1945) puis de tutelle (1945 et 1960) sont celles au cours desquelles sont posées les balises solides d'une économie du cacao dans l'ensemble du territoire camerounais. C'est pendant cette période, plus précisément en 1946 que le complexe agroindustriel, la *Cameroon Development Corporation* (CDC) est réorganisé. Au-delà de son rôle fondamental, elle fut le symbole fort de cette industrie de vulgarisation de la cacaoculture. Dans l'espace agraire camerounais, figuraient désormais plusieurs cultures : le cacao, la banane-plantain, l'hévéa et la canne à sucre.

Entre 1960 et 1961, les Camerouns oriental d'abord et occidental, accèdent respectivement à la souveraineté internationale. Cette souveraineté marquait également une

⁵ Ph. B. Essomba, "Voies de communication et espaces culturels au Cameroun sous domination allemande (1884-1916)", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005, pp.286-315.

⁶ P. Laburthe Tolra, Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Beti du Cameroun*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, pp.35-41.

rupture partielle avec les politiques coloniales agricoles en matière de gestion de la cacaoculture. Les cultures de rente en général et la cacaoculture en particulier ouvrirent des réflexions sur l'économie agricole et aboutirent à une nouvelle économie. La première République, portée par le Président camerounais Ahmadou Ahidjo, implémentait la nouvelle politique économique articulée autour de ce que l'homme nomma lui-même, le "libéralisme planifié"⁷. Cette politique économique qui s'adossait majoritairement sur le développement à partir des plans quinquennaux. Au total six plans quinquennaux ont porté les aspirations de développement économique du Cameroun. Au cours de la période comprise entre 1960 et 1986, les plans quinquennaux ont intégré le développement de la cacaoculture. En effet, le développement des comices agropastoraux par l'État camerounais a permis à la cacaoculture de connaître un essor certain. Véritable stimulus pour les agriculteurs à plus d'ardeur au travail, le comice agropastoral était non seulement une occasion d'intéresser les citoyens, les hommes d'affaires, les bailleurs de fonds et les agriculteurs, mais aussi un moyen de créer des structures d'encadrement des cacaoculteurs susceptible de booster la production tant en qualité qu'en quantité⁸. Ce fut le cas de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) et de la Société de Développement de Cacao (SODECAO).

Cette période des plans quinquennaux a été caractérisée par une démarche socioéconomique d'appropriation, mais aussi et surtout de nationalisation de la production agricole et cacaoyère du Cameroun.⁹ Toutefois, la crise économique qui séquestra l'initiative économique nationale à partir de 1986, plongea le Cameroun dans un paradigme économique nouveau ou le libéralisme économique. La libéralisation de la politique agricole nationale et de la filière cacao entraîna une ruée massive du tout-venant vers le secteur agricole en général et du cacao en particulier. L'État fut contraint de libéraliser la filière cacao. Dans ces conditions de libéralisation de la filière cacao, l'État n'est plus le seul acteur à contrôler les circuits de production et de commercialisation du cacao. Il va parfois se faire concurrence avec les organisations paysannes de la société civile et certainement, les bailleurs de fonds internationaux.

⁷ Doctrine économique mise en œuvre par le Président Ahidjo à partir de 1965 avec pour but de concilier le capitalisme et le socialisme après l'abandon du socialisme africain.

⁸ M. Ebene Nyamding, "Les politiques agricoles et crise de l'économie camerounaise (1960-1998)", Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux, 2011, p.181.

⁹ M. J. Abena Etoundi, "Production et commercialisation des produits de base au Cameroun : Le cas du cacao dans le Nyong et So'o (1960-2000)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003-2004.

La privatisation de l'économie nationale à partir de 1994 s'est accompagnée d'un désengagement progressif et partiel de l'État vis-à-vis de certains secteurs clés de son économie. La privatisation des entreprises d'État comme la Société des Transports Urbains du Cameroun (SOTUC) dans le secteur des transports et l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) dans le secteur agricole, a contribué à désorganiser et désuniformiser les prix du cacao sur le marché national. À partir de cette période, l'État, pour avoir perdu le monopole, n'était plus le seul acteur à pouvoir contrôler les prix et la qualité du cacao sur le marché. Émergeait alors progressivement les circuits d'une économie informelle d'achat et de revente du cacao à partir de 1990.

La commercialisation du cacao et sa revente a de ce fait connu une déclinaison économique orientée par des acteurs de l'économie informelle. *Coxeurs, Jongleurs* et bien d'autres terminologies de vendeurs en usage dans la dynamique de commercialisation du cacao étaient des profils devenus bien célèbres dans ces circuits autrefois contrôlés par l'Etat camerounais.

Dans l'arrondissement de Mvengue, les premières expérimentations de la culture du cacao sont initiées dans cette zone¹⁰. La production et la commercialisation du cacao n'a pas échappé à la dynamique générale en matière de culture, de vente ou d'achat du cacao.

Dès 1910, les Allemands créent un centre d'essai de culture dans le district en vue de faciliter également l'acquisition et la diffusion des cultures de rente dans le Sud-Cameroun. Ces pôles agricoles se sont ainsi positionnés comme de véritables foyers de socialisation de la culture du cacao. Des formations sur les plantings, les récoltes et l'entretien des plantes de cacao étaient diffusés aux populations locales désireuses ou parfois contraintes d'y assister.¹¹

Entre 1910 et 1916, les centres d'essai de cultures et spécifiquement, le centre d'expérimentation d'Ébolowa a sans doute facilité la circulation de cette plante dans les contrées voisines de ce district. Les techniques culturales ont par la suite eu le soutien des autorités françaises. En 1929, la crise économique qui débute aux USA s'étend à la planète n'a pas épargnée l'Afrique subsaharienne et le Cameroun sous-mandat. Cette crise a affecté le cours

¹⁰ F. Owona, " Production du cacao dans l'évolution socioéconomique de l'Océan. Cas de l'arrondissement de Mvengue de 1960 à 1965", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003. p. 27.

¹¹ Concept technique utilisé par la SODECAO pour désigner en 1910 un vaste mouvement de mise en terre des plans et des plantes.

des échanges et des recettes à l'importation du cacao.¹² La production de cacao national, passée entre les mains des français a subi par la durée, les affres de ce déséquilibre international. La commercialisation du cacao a été victime d'une baisse fulgurante des prix. La preuve en est que le décret du 05 novembre 1933 du Gouverneur français, indiquait les modalités de revalorisation des prix du cacao dans un contexte de crise des prix.¹³ Etoga Eily souligne qu'en 1929, la tonne de cacao au Cameroun français qui coûtait 4500 francs passa à 1100 francs en 1933¹⁴.

Dès la période des indépendances, Mvengue est érigé en district en 1959, en 1968 le district est transformé en arrondissement. Entre 1960 et 1973, l'arrondissement de Mvengue, comme plusieurs autres arrondissements au Cameroun, a été connecté au vaste programme de planification économique national. L'encouragement des planteurs à produire plus et l'opération 100 000 tonnes ont permis aux producteurs de bénéficier des subventions nationales à l'agriculture. Les planteurs recevaient des aides à travers des offres telles que les pesticides et les fongicides pour les plantations. La crise économique qui frappa le Cameroun en 1986 a également eu des répercussions sur le producteur local. Les mutations socioéconomiques imposées dans les ruralités camerounaises ont plongé la cacaoculture dans ces dernières heures d'apogée. Celles-ci ont d'après Jean Marc Ela, étendues la cartographie de la paupérisation du milieu rural¹⁵. Le désengagement de l'État s'est avéré être une politique de mise en concurrence des producteurs même si elle ruina la majorité des petits planteurs. La création des coopératives agricoles pour essayer de recadrer ce vide étatique s'est avéré être un mécanisme palliatif mais parfois mitigé.

Les dynamiques de commercialisation du cacao dans le cas de Mvengue de la période coloniale à nos jours, ont épousé une pluralité d'acteurs, de stratégies et de réseaux commerciaux. Sous le mandat français, le décret du 5 novembre 1933 essaya de réorganiser l'activité de commercialisation du cacao¹⁶. D'après ce décret, la revalorisation de la vente du cacao devait obéir à un prix tarifaire fixe au sein des structures officielles du colonat en charge

¹² Concept technique utilisé par la SODECAO pour désigner en 1910 un vaste mouvement de mise en terre des plans et des plantes.

¹³ GOC du 5 novembre 1933, Décret du 5 novembre 1933 portant organisation du commerce du cacao dans les territoires français d'AEF, d'AOF et les territoires associés, consulté le 9 mai 2023 à 13h10min.

¹⁴ F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement...*, p.375.

¹⁵ J. M. Ela, *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Edition Karthala, 1990, pp.24-25.

¹⁶ JOC du 5 novembre 1933, Décret du 5 novembre 1933 portant réorganisation du commerce du cacao dans les territoires français d'AEF, d'AOF et les territoires associés, consulté le 09 mai 2023, 13h13 min.

de la commercialisation. Ce prix fut fixé à 1800 franc la tonne en 1933. À côté de cette dynamique d'achat du cacao dans le territoire camerounais, d'autres réseaux informels se greffaient à ce circuit commercial officiel.

Certains planteurs préféraient vendre leur production dans les villes voisines comme Mbalmayo. De ce côté, les Grecs détenaient le monopole de l'achat des fèves de cacao séchées. D'après Phillippe Blaise Essomba¹⁷, des commerçants grecs tels que Kritikos, étaient des acteurs majeurs du commerce et de l'achat du cacao à Mbalmayo, avec presque un monopole sur cette activité. La dynamique de commercialisation du cacao dans cette unité administrative a donc largement été tributaire de la connexion de cette localité à Mbalmayo d'autant plus que :

Jusqu'en 1934, le village de Mvengue appartenait à l'arrondissement de Mbalmayo. Par arrêté n° 237 du 27 juillet 1935, Mvengue devient un poste administratif, rattaché à Lolodorf. Par Ordonnance n°59/81 du 12 décembre 1959, Mvengue devient District, avec une Mairie rattachée à celle de Lolodorf.¹⁸

Dans la période avant et après 1960, ces deux formes de réseaux de commercialisation à savoir achat et vente de cacao se sont élargis au coxage et ont vu la prolifération d'autres réseaux parfois issus des coopératives agricoles, des *Coxeurs* locaux et des *Coxeurs* frontaliers. Ces circuits du commerce, de l'achat et la revente du cacao ont été au centre de la commercialisation du cacao à Mvengue. Tous ces éléments liés à la sociohistoire et aux dynamiques de production et de commercialisation du cacao dans la localité de Mvengue restent au centre de la présente recherche.

II. JUSTIFICATION DU SUJET

Le choix d'un sujet de recherche en sciences sociales n'est jamais fortuit. Il s'inspire généralement d'une contextualité sociale, académique et aussi empirique. Le choix d'un sujet peut même indiquer les accointances et les affinités scientifiques d'un chercheur avec un terrain de recherche. De manière pratique il convient de souligner avec Paul N'Da qu'il s'agit de spécifier "d'où sort le sujet et d'où on le sort, comment on n'en est venu à le choisir parmi tant d'autres du domaine de recherche"¹⁹. Ces raisons ont ainsi motivé le choix du présent sujet. Ces

¹⁷ Entretien avec Phillippe Blaise Essomba, 70 ans, Enseignant d'Histoire Université de Yaoundé I, Yaoundé, le 10 avril 2024.

¹⁸ Archive MINATD, Plan Communal de Développement de Mvengue, Décembre 2013, p.12.

¹⁹ Paul N'DA, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 54-55.

raisons sont d'ordre académique et liées à une socialisation personnelle dans l'arrondissement de Mvengue. Notre motivation pour le choix du présent sujet résulte de la somme de toutes les raisons susmentionnées, mais a particulièrement été marquée par notre socialisation (personnelle) dans l'Arrondissement de Mvengue.

En premier lieu, il ne fait pas de doute que le choix de ce sujet de recherche a été influencé par notre parcours académique en Histoire Économique et Sociale au sein du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I. La formation que nous avons reçue dans cette structure nous a mise en contact avec des Unités d'Enseignement portant sur le développement socioéconomique du Cameroun et de l'Afrique subsaharienne francophone. À travers leurs contenus, articulés sur les politiques de développement et l'économie agricole, nous avons opté pour un pan bien précis de l'histoire centrée sur l'économie agricole, particulièrement celle de la cacaoculture dans l'arrondissement de Mvengue. L'ambition personnelle est de comprendre les dynamiques économiques de rupture et de continuité qui ont influencé la commercialisation du cacao dans cette localité, à travers les acteurs que sont les acheteurs et revendeurs.

Nous avons été marqué par la naissance d'une économie informelle qui s'est fortement greffée autour de cette activité commerciale. Le commerce informel développé autour de la commercialisation du cacao et duquel les familles qui tirent des dividendes au quotidien, devient dès lors un important centre d'intérêt pour le chercheur en Histoire Géographie et sociale que je suis. Ceci est d'autant évident qu'autour de l'achat et de la vente du cacao, est née toute une entreprise locale qui participe de l'insertion socioéconomique des Camerounais.

En outre, étant originaire de cet arrondissement, nous avons évolué dans cet environnement paysan depuis la tendre enfance. Paysans, parents et grands-parents ont eu à créer cette typologie d'économie locale et parfois transfrontalière. Dans tout l'arrondissement de Mvengue, la cacaoculture et les activités commerciales connexes qui s'y sont développées ont contribué à l'insertion sociale, à la scolarisation des moins jeunes et au brassage des populations. Les marchés du cacao ne sont pas seulement des espaces marchands, mais ils participent d'une philosophie de la cohabitation et le vivre-ensemble entre des populations venues d'horizons diverses. De l'enfance à l'adolescence dans cette localité, nous avons vécu dans ce contexte d'activité pourtant porteuse de revenus économiques.

III. INTÉRÊT DU SUJET

L'intérêt d'une thématique de recherche en science sociales, et spécifiquement en histoire, renvoie à la description et la situation des possibilités d'usage d'un travail scientifique, qui peut aussi être un mémoire. Il s'agit de dire ce que la société et la communauté scientifique historique peut tirer du mémoire que nous produisons. Dans ces conditions, il revient de souligner qu'il n'y a pas de recherche historique gratuite ou sans intérêt, car la connaissance historique ne consiste plus à raconter ce qui s'est passé d'après les documents écrits qui nous ont été par hasard conservés mais sachant ce que nous voulons découvrir et quels sont les principaux aspects de toute collectivité à nous mettre en quête des documents qui nous ouvriront l'accès au passé²⁰.

Toute recherche scientifique en histoire s'inscrit dans une perspective de conscientisation et de contribution au progrès des sociétés humaines. C'est dans ce sillage que se situe le présent travail dont l'intérêt est à la fois historiographique et économique. L'intérêt historiographique de ce sujet est qu'il permet d'enrichir les productions scientifiques existantes sur la problématique de la production et de la commercialisation du cacao au Cameroun. Il faut souligner que l'ensemble des productions historiques consultées, insistent sur le volet de la production et de la commercialisation du cacao à partir d'une analyse institutionnelle qui tient uniquement compte des institutions officielles voire, étatiques en charge de cette commercialisation. La particularité de cette réflexion en histoire est qu'elle se propose d'analyser les logiques socioéconomiques de commercialisation du cacao au Cameroun par le bas. Il faut donc dire que la *sociologie du bas* de Jean Marc Ela, en est un maillon fort de cette analyse. Celle-ci privilégie, le rôle des petits peuples dans l'invention des formes originales de gouvernance économique en Afrique subsaharienne²¹. Il s'agit de produire un document d'histoire qui puisse d'avantage s'arrimer à la recherche historique inclusive ; une recherche qui positionnerait davantage les petits peuples dans le champ de la recherche historique. Tel est là, l'intérêt historiographique de cette recherche.

En plus de cet élément historiographique ou lié à la diversification du registre d'histoire, il faut ajouter que du point de vue économique, cette recherche contribuera davantage à analyser

²⁰ J. Hours, *Valeur de l'histoire*, Paris, PUF, 1953, p. 67.

²¹ J. M. Ela, *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 5-8.

la contribution des réseaux de commercialisation du cacao dans la structuration d'une économie de la cacaoculture à Mvengue. Il s'agit de saisir les ruptures, les façades, les ressorts et les apports de ces réseaux dans le décollage de l'économie du cacao. Dans cette perspective, les réseaux de commercialisation locaux, frontaliers et nationaux vont être scrutés de près afin de mieux outiller la réflexion. L'intérêt d'une étude permet certes de décrire les possibilités d'usages du mémoire dans la communauté scientifique ou dans les milieux d'intervention mais, il revient aussi au chercheur de situer cet intérêt dans une perspective empirique. C'est la raison d'être de mobiliser une revue critique de la littérature.

IV. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

L'intérêt d'une revue critique de la littérature dans le cadre d'un mémoire est de situer, dans une perspective critique, l'étude par rapport aux travaux scientifiques existant dans le domaine, afin d'en dégager des axes novateurs de la recherche dans l'élaboration d'une problématique de recherche. Il s'agit de construire un raisonnement historique à partir des travaux existant et d'en évaluer les limites par rapport à la recherche effectuée. Jean Pierre Fragnière précise même que: "On n'est rarement le premier à aborder une question ou plus précisément le champ thématique que l'on entreprend est déjà balisé par des études voisines ou cousines ou bien il se réfère à des termes fondamentalement sur lesquels les bibliothèques entières ont été écrites"²². Quelques travaux ont déjà été consacrés à la cacaoculture de manière générale et d'autres à l'économie cacaoyère au Cameroun.

Etoga Eily²³, analyse les fondements sociohistoriques et socioéconomiques de la cacaoculture au Cameroun dans la période coloniale. Pour l'auteur, la culture du cacao au Cameroun remonte à la période coloniale allemande. La création des premières plantations datent de 1895, pendant la période du protectorat. La cacaoculture arrive dans le Sud-Cameroun par la création des centres d'expérimentation du cacao à Ebolowa en 1910. La dynamique de sédentarisation de cette culture dans le Sud-Cameroun s'est faite progressivement auprès des populations un peu hostiles dès le départ. L'importance de cette étude est qu'elle nous permet de cerner les dynamiques de commercialisation du cacao au Cameroun dans la période coloniale allemande, française et britannique. Ainsi, si la commercialisation du cacao a tout d'abord été

²² J.P. Fragnière, *Comment réussir un mémoire ?* Paris, Dunod, 1986, p. 75.

²³ Etoga Eily, *Sur les chemins du développement...*, p. 375.

le monopole des administrations coloniales allemande, française et anglaise, il faut relever que celles-ci eurent même à élaborer des règlements sur la vente du cacao afin de s'assurer le monopole commercial, comme ce fut le cas du décret français du 5 novembre 1993 portant réorganisation de la vente du cacao dans les territoires de l'AOF et l'AEF. Toutefois, la crise économique de 1929 a largement contribué à la crise des prix du cacao au Cameroun. D'où la duplication des circuits de vente et d'achat. Cette étude d'une pertinence certaine dans le cadre de notre réflexion regorge malheureusement des éléments d'insuffisance. L'auteur reste très superficiel sur l'action des vendeurs et acheteurs de cacao dans la région du Sud-Cameroun. Toute réalité que cette étude ambitionne de transcender en démontrant l'importance des réseaux de commercialisation du cacao dans la structuration d'une économie du cacao dans la localité de Mvengue.

Jean Marc Ela²⁴, analyse l'altération des structures traditionnelles de l'économie agricole au Cameroun par la crise économique des années 1986. Le sociologue camerounais indexe l'infiltration économique des bailleurs de fond dans les circuits de production des mondes ruraux, ce qui a entraîné une privatisation des conditions de production du cacao et d'autres cultures au Cameroun. Le dictat des bailleurs de fond internationaux dans la production agricole du Cameroun s'est matérialisé par le changement des techniques culturales et le contrôle des prix du cacao. Grâce à son étude, l'auteur permet de comprendre les dynamiques d'extraversion de la fixation des prix du cacao au Cameroun. Toutefois, s'il émet une critique radicale sur la contribution des bailleurs de fond à la cacaoculture camerounaise, il n'insiste cependant pas sur le rôle de ceux-ci dans le soutien des initiatives agricoles locales.

Abordant les initiatives de soutien de la cacaoculture au Cameroun, Aimée Françoise Noa²⁵, permet de comprendre que c'est la période coloniale qui a tout d'abord marqué un intérêt certain pour la normalisation de la commercialisation du cacao. En effet, selon l'auteur, les français avaient déjà créé en 1955 une caisse dont l'objectif fut de stabiliser les prix du cacao au Cameroun et dans les autres colonies françaises.

À la suite de l'instabilité des couts mondiaux des prix du cacao depuis 1925, ce mécanisme se projetait de normaliser les prix au Cameroun et d'accompagner les producteurs

²⁴ Ela, *Quand l'État pénètre en brousse*, p. 25.

²⁵ A.F. Noa, "La Caisse de Stabilisation des Prix (CAISTAB) et la politique de développement de la culture du cacao au Cameroun 1955-1972", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 2009.

locaux à améliorer la qualité de la production. L'étude conclut sur le postulat que, la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao a boosté la production du cacao au Cameroun de 1955 à 1960. Son étude présente en plus deux théories de commercialisation à savoir : la théorie de la commercialisation libre et la théorie de la commercialisation encadrée, puis pose l'existence d'un cadre normatif de régulation des prix du cacao. Toutefois, ce mémoire reste muet sur les bavures en matière de sélection de la qualité du cacao que cette structure opéra au Cameroun. Nous reviendrons sur ces détails.

Mathieu Jérémie Abena²⁶, souligne les dynamiques de commercialisation du cacao à Mbalmayo, ancien territoire auquel dépendait l'arrondissement de Mvengue jusqu'en 1935. L'auteur distingue plusieurs réseaux de commercialisation du cacao dans le Nyong et So'o. Le réseau formel ou étatique qui s'est articulé autour des structures comme l'ONCPB ou Office National de Commercialisation des Produits de Base, et les réseaux informels. À titre d'illustration, les Coxeurs, les marchés informels, les coopératives agricoles, et les périodiques. Son travail a le mérite d'établir une profonde connexion économique de commercialisation entre Mbalmayo et Mvengue.

Mathieu Jérémie Abena²⁷, sous un autre angle présente la planification économique au Cameroun (1960-1985) comme une période de soutenabilité de la production agricole de manière générale mais aussi de l'économie cacaoyère spécifiquement. Cette étude permet de comprendre que le troisième et le quatrième plan quinquennal maximisa sur l'autosuffisance alimentaire et le doublement de la production de cacao au Cameroun. Elle enseigne par ailleurs sur l'apport du libéralisme planifié sur la production de cacao au Cameroun. Il va s'en dire que celui-ci a parfaitement restructuré ce secteur. L'État apportait les engrais, les pesticides et les fongicides aux planteurs. Chose qui n'a été pérennisé en 1990. Par ailleurs, l'auteur pose la privatisation de l'ONCPB comme une gangrène majeure à la stabilisation des prix du cacao au Cameroun. Mais se pose encore la question liée aux dynamiques de l'économie informelle dans la structuration de l'économie nationale.

Jean Ngandjeu²⁸, abonde dans le même sens que Jean Marc Ela en montrant que la crise économique de 1974 d'abord, puis son aggravation en 1986, ont été des facteurs de décrépitude

²⁶ Abena Etoundi, " Production et commercialisation des produits de base au Cameroun ".

²⁷ M.J. Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun (1960-2000) ", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

²⁸ J. Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage ?*, Paris, L'Harmattan, 1988.

de l'économie du cacao au Cameroun. La stagnation de la production du cacao lors de l'exécution du cinquième plan quinquennal en 1986 est étroitement liée au désengagement de l'État camerounais en matière d'accompagnement des producteurs de cacao. L'effritement de l'agriculture et de la culture du cacao est également imputable à plusieurs facteurs locaux tels que le vieillissement des plantations, le vieillissement des planteurs, les problèmes phytosanitaires, le bas niveau d'utilisation des facteurs modernes et des prix du cacao peu incitatif. Cette étude permet de comprendre les rapports entre crise économique et la détérioration des couts du cacao, ainsi que les facteurs endogènes à l'effritement de la cacao-culture dès 1986. Mais elle ne dit pas assez sur les rapports entre la chute des prix du cacao et la détérioration des circuits de commercialisation de ce cacao.

Félix Thierry Owona Omgba²⁹, met en exergue les dynamiques de capitalisation socioéconomiques qui se sont greffées autour de la culture du cacao dans l'arrondissement de Mvengue de 1960 à 1995. Pour l'auteur, la culture du cacao a provoqué d'importantes mutations socioéconomiques dans cette contrée de la région du Sud. Son étude est d'autant plus intéressante que l'auteur y analyse des effets de la libéralisation de la filière cacao sur la commercialisation de ce produit. Parmi ces effets, il relève une anarchie complète qui s'est installée dans les circuits internes de commercialisation, et une multitude d'opérateurs non identifiées qui s'est installée entre l'exportateur et le producteur et, résultant de tout cela, la qualité s'est gravement détériorée. Il reste cependant à compléter les réseaux informels de commercialisation transfrontaliers du cacao dans la région de Mvengue.

Daniel Séquier Meli³⁰ montre que le problème de la commercialisation du cacao ne concerne pas seulement la vente de la fève à l'état brute, mais en plus l'écoulement de la production de tous les opérateurs portés vers la transformation. Il décrit par ailleurs les activités génératrices de revenus sur le cacao dans le département de la Mvilla dans le Sud-Cameroun. L'auteur voit dans le développement des activités informelles d'achat et revente du cacao, des menaces certaines à la commercialisation nationale de ce produit. Or, notre recherche nuance le propos en montrant que l'activité de « coxage » n'est pas qu'une activité clandestine. Au cœur de ce système, il y'a une logique de survie des populations entretenue par le manque de travail et de défi de l'insertion sociale des jeunes.

²⁹ Owona Omgba, "La production du cacao dans l'évolution socioéconomique de l'océan", p. 10.

³⁰ D. S. Meli, " L'économie cacaoyère et ses mutations dans l'actuel département de la Mvilla 1960-2020", Mémoire de Master en Histoire Économique et Sociale, Université de Yaoundé I, 2021.

L'historien camerounais Adalbert Owona³¹, revient sur les origines de la culture du cacao, la création des centres d'expérimentations par les Allemands dans la région du Sud-Cameroun à partir de 1910, les conflits nés entre les cultivateurs locaux et Allemands. Il présente enfin les conflits commerciaux entre ces deux typologies d'acteurs dans l'économie cacaoyère au Cameroun sous domination allemande.

Martin Paul Ekoman³², analyse les dynamiques de sédentarisation de la culture du cacao dans la localité de Djoum dans le Sud-Cameroun. D'après cet essai académique, la période coloniale allemande a été marquée par une dynamique d'expérimentation de la culture du cacao à Djoum. Mais, c'est plus précisément à partir de 1920 que cette région connaît une avancée fulgurante des plantations de cacao. L'auteur présente deux types de marchés dans la dynamique de commercialisation de la fève du cacao à Djoum : les marchés officiels et les marchés clandestins. Dans les marchés clandestins, il présente les "Clarks-acheteurs" comme une typologie d'acteurs. Notre propos à nous n'est pas de diaboliser ces acheteurs informels. Il s'agit de comprendre leur influence et contribution dans l'activité de commercialisation du cacao.

Pour Jean De Dieu Awoumou Amougou³³, la libéralisation de la filière cacao au Cameroun à partir de 1990 s'est présentée comme une opération de mise en concurrence de ce secteur dans un contexte de crise de l'État providence. Il montre que la cacaoculture camerounaise a pris de sérieuses entorses à partir du moment où l'on est passé d'une politique agricole assistée à une politique agricole du "sauve qui peut". Dans ce contexte de libéralisation de la filière cacao, l'auteur met en relief les logiques de dépérissement du monde rural dans la mesure où le producteur est livré à un acheteur pas toujours reconnu par les lois nationales. Si ce mémoire dit assez sur la libéralisation de la filière cacao au Cameroun, il ne s'appesanti pas assez sur les relations entre l'économie informelle du marché de la libéralisation et son incidence sur l'économie cacaoyère.

Salomé Hortense Abomo,³⁴ fait une description des relations entre producteurs et acheteurs de cacao dans la région du Centre et du Sud-Cameroun entre 1945 et 1960. L'auteure

³¹ Adalbert Owona, "La naissance du Cameroun 1884-1914", Paris, L'Harmattan, 1996.

³² M.P. Ekoman, "Les premiers cultivateurs de cacao et le monde paysan de la région de Djoum", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

³³ J.D. D. Awoumou Amougou, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun", Mémoire de Master en Administration Publique, École nationale d'Administration, 2006.

³⁴ S.H. Abomo, " Le cacao en pays Beti 1945-1960 ", Mémoire DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 1995.

décrit les relations comme participant d'une dynamique économique s'inscrivant dans la dialectique de l'offre et de la demande. Ainsi, dans la typologie d'acteurs impliqués dans la commercialisation et l'achat du cacao, plusieurs maisons de commerces européennes sont identifiées par l'auteur comme espace d'achat du cacao. Elle cite, les maisons de commerces grecs, libanaises et syriennes, examine l'implantation des centres commerciaux à la fois à Mbalmayo, Sangmelima, Ebolowa, Obala, Sa'a et Zoétélé. Elle recense une pluralité d'acheteurs, réseaux dans les circuits de commercialisation du cacao en pays Beti, les maisons de commerce européennes, les marchés périodiques ou *Angara*, les coxeurs ou système d'achat porte par porte, la commercialisation dans le cadre des organismes de défense des acheteurs, les coopératives, les centres de groupages et le troc commercial entre les maisons de commerce européennes et les producteurs. Elle a permis d'approfondir sur ces typologies d'acteurs précitées dans les dynamiques d'achat et revente du cacao en pays Beti de 1945 à 1960 mais, limite cette activité aux seuls espaces régionaux Centre-sud. Dans cette réflexion, il est aussi question d'interroger les dynamiques de d'achat et revente du cacao entre l'intérieur du Cameroun et les pays frontaliers, l'arrondissement de Mvengue est située au carrefour d'une intégration sous régionale.

Au vue de ce qui précède, ces différents travaux abordent la question de la cacaoculture au Cameroun et la commercialisation, mais aucune étude n'a jusqu'ici aborder de façon systématique la contribution des acteurs de la commercialisation du cacao dans le développement de la localité de Mvengue. Celle-ci a mis l'accent sur les aspects cultureux du cacao, notamment les types de cacao produit dans cette localité, les acteurs institutionnels, étatiques et non-étatiques qui ont donné du sens à cet aspect de la production, ce à quoi s'attèle la présente recherche.

V. PROBLEMATIQUE

La problématique est l'ensemble d'hypothèses émises pour l'étude d'une question donnée.³⁵ Cette définition illustre le caractère capital d'une problématique dans un travail de recherche. Elle est la clé de voute, mieux le canal par lequel l'on passe pour réaliser un travail de recherche. Michel Beaud³⁶ la présente comme l'ensemble construit autour d'une question

³⁵ *Dictionnaire Hachette, Encyclopédique*, Ed., 2002, p.1307

³⁶ M. Beaud, *L'art de la thèse*, Paris, La découverte, les nouvelles éditions africaines/Présences africaines, Paris, Dakar, 1981, p. 21..

principale à travers des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet. Pour Jacques Chevrier, la problématique fournit au chercheur :

Les éléments nécessaires pour justifier sa recherche. En cela, elle constitue essentiellement un texte argumentatif, présentant le thème de recherche, un problème spécifique, se rattachant à une question générale et les informations nécessaires pour soutenir l'argumentation servant à justifier la recherche elle-même.³⁷

L'historiographie de la cacaoculture dans l'arrondissement de Mvengue a été influencée par plusieurs approches analytiques. Il y'a en premier lieu, la dynamique de production économique. Le rôle des structures comme la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao (CSPC), l'Office National de Commercialisation des Produits de base (ONCPB), les coopératives agricoles et de la Société de Développement de Cacao (SODECAO) a souvent été exalté et exhumé. Dans une deuxième perspective, certaines études se sont focalisées sur la commercialisation du cacao en mettant un point d'honneur sur les acteurs et les réseaux de commercialisation. La troisième perspective, la nôtre, allie à la fois acteurs et réseau de commercialisation.

La cacaoculture qui prend source dans l'arrondissement de Mvengue pendant la période coloniale, n'a pas été dissociée des dynamiques économiques nationales et régionales. La période des indépendances marque certes un moment de rupture dans la gestion de l'économie cacaoyère. Toutefois, elle conserva ses mécanismes traditionnels de financement de la cacaoculture avec par exemple l'intervention de l'État, l'accompagnement des producteurs et la création des mécanismes de contrôle de la production et de la commercialisation. La planification économique, sous la houlette du deuxième plan quinquennal en 1966, privilégiait "le renforcement de l'indépendance économique et une priorisation du secteur agricole »³⁸.

La crise économique, qui commence en 1973 avec la chute du dollar au niveau international, a ramifié ses tentacules au niveau local. Le Cameroun n'en a pas été épargné. Elle a affecté les circuits de production et a reconfiguré la cartographie de la commercialisation du cacao au Cameroun. Plusieurs structures traditionnelles de prise en charge de ce secteur sont privatisées à l'instar de l'ONCPB.

La privatisation et la libéralisation de la commercialisation du cacao a produit comme effet, la prolifération d'une diversité d'acteurs dans l'activité d'achat du cacao. Même les

³⁷ J. Chevrier, "La spécification de la problématique ", in Benoit Gautier, (dir) *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presse Universitaire du Québec, 2009, pp.53-88.

³⁸ MINEPAT, *L'économie camerounaise. 50 ans*, 2010, p. 14.

quelques dispositions normatives étatiques en matière d'encadrement de cette activité ont peine à s'imposer dans un contexte national phagocyté par l'économie de la débrouille : l'Ordonnance n°91/007 du 12 juin 1991 portant restructuration des filières cacao-café, le décret du 22 janvier 1992 portant application de l'ordonnance du 12 juin 1992, la loi du 27 juillet 1995 relative à la commercialisation des fèves de cacao, et l'arrêté n° 00036/MINCOMMERCE du 02 septembre 2014 fixant les conditions et les modalités de commercialisation des fèves de cacao³⁹ n'ont pas suffi pour réglementer ce sous-secteur économique.

Les réseaux d'achat et de vente de cacao ont généralement varié à travers les acteurs étrangers, nationaux et locaux. S'ils ont constitué dans les périodes coloniale et post coloniale des identités à combattre dans l'économie du cacao à Mvengue, entre 1960 et 1974, l'État a essayé de construire un monopole sur l'activité d'achat / vente du cacao. Malheureusement, l'Etat se fit toujours concurrencer par les unités d'achat informelles. La crise économique qui commence à faire rage dans l'économie nationale a malheureusement accentué la prolifération de ces réseaux. En 1995, l'État camerounais réagit à nouveau à la perte des recettes sur la vente du cacao en promulguant la loi du 27 juillet 1995 qui définit les conditions de vente du cacao. Une énième loi fut encore promulguée en 2014 dans la même optique.

De façon pratique, la dualité commerciale qui oppose l'État, garant de la politique nationale du commerce et spécifiquement de la politique d'achat et de revente du cacao, aux acheteurs et revendeurs de cacao trouve ses fondements dans deux problèmes. Le premier est celui du monopole commercial de l'État, car celui-ci se doit de contrôler les revenus de toutes les activités économiques de son territoire. Le second problème est la fragilisation du monopole de l'État sur le commerce de la fève de cacao. Cette fragilisation a entraîné la perte du contrôle de l'impôt lié aux activités d'achat de la fève de cacao. Globalement, l'activité autour de l'achat du cacao a influencé l'économie nationale et le développement de plusieurs localités au Cameroun. C'est au cœur de cette arène sociale que se situe la problématique de la présente recherche : quelle a été la contribution réelle de l'activité économique autour de l'achat du cacao dans le développement socioéconomique de Mvengue de 1939 à 2017 ? De cette question centrale découlent d'autres questions subsidiaires : Quels étaient les acteurs dans la

³⁹ Archive MINADER, Arrêté n° 00036/MINCOMMERCE du 02 septembre 2014 fixant les conditions et les modalités de commercialisation des fèves de cacao.

commercialisation du cacao à Mvengue ? Quels sont les revenus régénérés par l'achat - vente du cacao à Mvengue ? Comment étaient organisées les ventes de cacao à Mvengue ?

VI. LE CADRE DE L'ÉTUDE

Le cadre de l'étude permet d'avoir une meilleure appréhension de la géographie historique de l'étude, de l'espace-temps dans lequel l'étude ambitionne d'être réalisée et des postulats théoriques que l'étude mobilise pour atteindre ses buts. "En principe, le cadre de référence définit la perspective théorique particulière selon laquelle le problème de recherche sera abordé et traité, et place l'étude dans un contexte de signification"⁴⁰. Ce contexte de signification, nous l'avons décliné en cadre spatio-temporel, cadre conceptuel et cadre théorique.

1- Le cadre géographique et temporel

Il concerne le cadrage de l'étude dans une fourchette chronologique et géographique. La partie suivante, revient sur le cadre spatial.

a- Le cadre géographique

Mvengue est une localité située dans la région du Sud-Cameroun, Département de l'Océan. Jusqu'en 1934, ce territoire n'est qu'un petit village rattaché à Mbalmayo. En 1935, Mvengue devient un poste administratif colonial rattaché à Lolodorf. Le 12 décembre 1959, Mvengue passe de poste administratif à District. C'est un territoire actuellement estimé à 821,2 Km² et compte 45 villages. Au nord, Mvengue est limitrophe à l'Arrondissement de Makak (Département du Nyong et Kélé). Au Sud, c'est l'Arrondissement de Biwong Bane (Département de la Mvilla). À l'Est, Mvengue est limitrophe à l'arrondissement de Ngomedza (Département du Nyong et So'o), à l'Ouest, par l'Arrondissement de Lolodorf (Département de l'Océan). Le relief de Mvengue appartient au grand ensemble des bas et moyens plateaux qui dominant l'Océan. L'altitude est comprise entre 500m et 700 m⁴¹.

En ce qui concerne le milieu biophysique, le climat est de type subéquatorial forestier, alternant deux saisons sèches et deux saisons de pluies. Elles se répartissent comme suit :

- une période marquée par la grande saison des pluies qui va de septembre à octobre;

⁴⁰ Paul N'Da, *Recherche et méthodologie en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 35.

⁴¹ Archive MINATD, Plan Communal du Centre - Sud, pp.10-15.

- une petite saison des pluies qui va de mi-mars à mi-juin ;
- une grande saison sèche qui va de janvier à mars ;
- la petite saison sèche qui va de juin à mi-septembre⁴².

La localité de Mvengue dispose des sols ferrallitiques orthiques. Il existe aussi des sols hydro morphes qui longent les zones marécageuses et les abords des cours d'eau permettant ainsi, la pratique des cultures de contre saison en saison sèche. Ces sols sont relativement fertiles et se prêtent aux cultures arborées (palmiers à huile, hévéa, cacao) qu'aux cultures vivrières (manioc, macabo, concombre). Les quelques espèces forestières suivantes sont celles que l'on retrouve à Mvengue :

- L'iroko ou *Milicia excelsa* ;
- Le Tali ou *Erythrophleum ivorense*
- Le Sapelli encore appelé *Etandrophragma cylindricum*,
- Le Wengue ou *Millettia laurentii*.⁴³

Le climat de Mvengue se caractérise par une bonne pluviométrie de 219 jours par an en moyenne et 22970 mm de précipitation annuelle. La moyenne des températures est de 22°C.

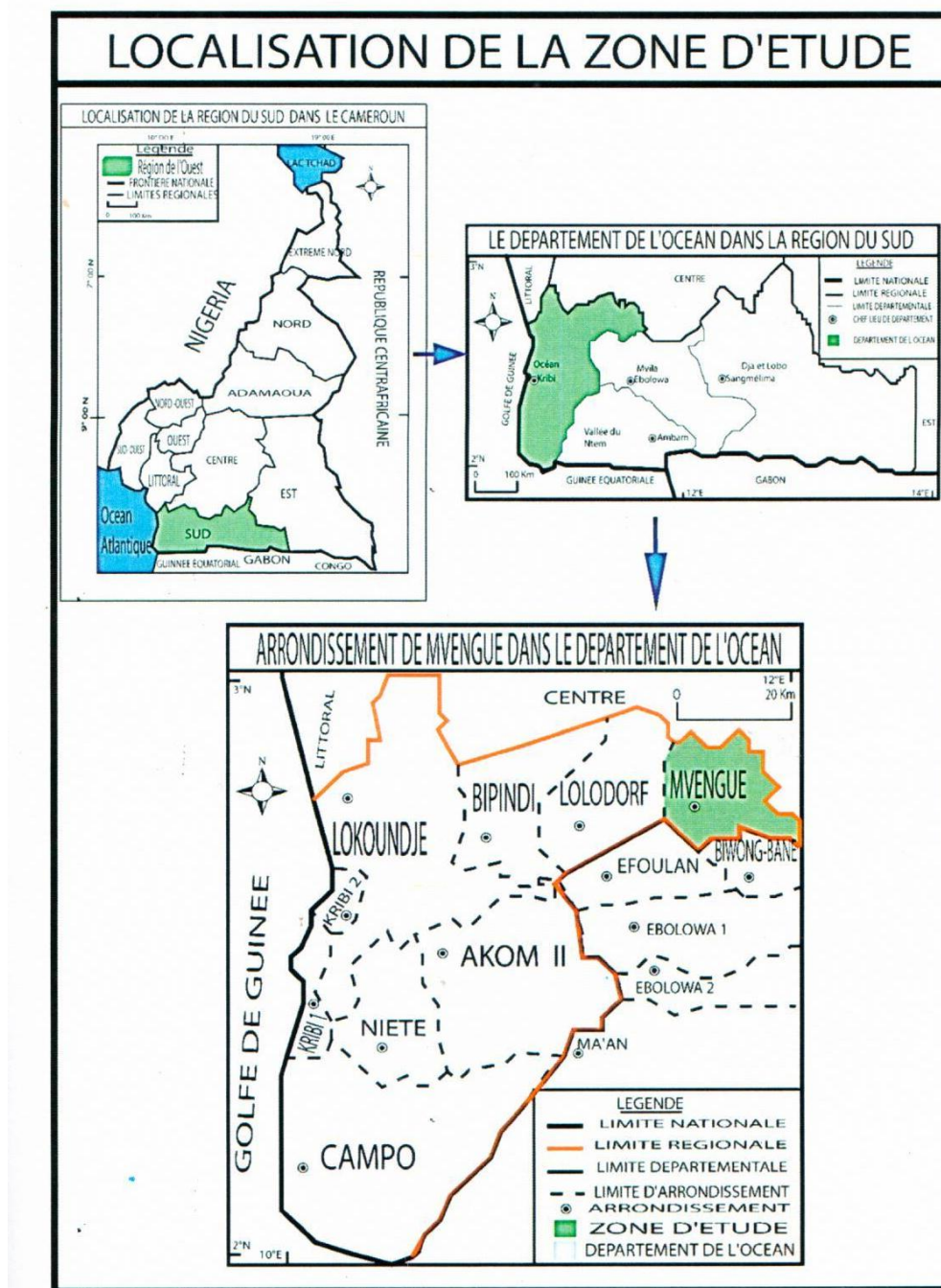
Les 45 villages de Mvengue couvrent une population d'environ 28573 habitants. Parmi les villages de Mvengue il convient de citer entre autres, Wom I, II, III ; Okoga, Bembe ; Nkolmending I, II ; Menganda I, II ; Ndziébetono, Atinzam ; Ating-Etom ; Nkoambe ; Akok-Enoah ; Bikop ; Mekom ; Abam ; Minkougou ; Melen ; Nkol-Atom ; Akie ; Elon ; Nyamfende ; Koulnganga I, II ; Ebom-Centre ; Ebom I, II, Mvengue III et Mvengue-Nsam.

C'est à la fois dans cet environnement de forêt et de sols fertiles que la culture du cacao, trouve ses quelques repères historiques. Le milieu étant propice, il a été sollicité par les colons pour la pratique de la cacaoculture. La carte suivante illustre d'avantage, et permet de localiser Mvengue dans le Département de l'Océan au Sud-Cameroun.

⁴² Archive MINATD, Plan Communal du Centre - Sud, p.14.

⁴³

Carte 1 : Localisation de l'arrondissement de Mvengue.



Source : Institut National de Cartographie, Yaoundé, 1999.

b- Le cadre temporel

Notre étude couvre la période de 1935 à 2017. La première borne, 1935, renvoie à une évolution administrative importante dans l'histoire de Mvengue. En effet, jusqu'en 1934, Mvengue est considéré comme un village appartenant à l'arrondissement de Mbalmayo. Le

territoire est étroitement connecté à l'administration de Mbalmayo. Des décisions importantes étaient prises à Mbalmayo et les activités de commerce obligeaient également les populations de cette petite bourgade de se déplacer pour pratiquer les échanges.

En 1935, par l'arrêté n°237 du 27 juillet 1935, Mvengue passe de petit village rattaché à Mbalmayo à poste administratif colonial rattaché à Lolodorf.⁴⁴ Cette mutation est aussi due à l'importance de ce bassin agricole dans la production cacaoyère de l'économie coloniale. Le passage de Mvengue de village à poste administratif a également marqué une transition importante de l'agriculture vivrière à l'agriculture capitaliste.

La deuxième borne 2017, marque la promulgation de l'un des derniers arrêtés n°00265/MINCOMMERCE/CAB du 24 août 2017, fixant les conditions et les modalités de commercialisation des fèves de cacao au Cameroun. Cette disposition normative intervenait après celles de 1991, 1992, 1995 et 2014. Elle venait préciser les conditions de commercialisation, de vente et d'achat du cacao sur le triangle national. Ce document est l'une des dernières normes en matière de spécification de la qualité et des normes de commercialisation du cacao au Cameroun. À côté de ce repérage chronologique, il est aussi important de situer l'étude par rapport aux concepts opératoires utilisés.

2- Le cadre conceptuel

Les concepts opératoires dans une recherche, sont ceux qui influencent la compréhension littérale et approfondi du sujet. Les concepts opératoires de ce sujet sont, cacao, acheteurs et revendeurs, et développement.

Le cacao ou *Theobroma cacao* appartient à la famille des sterculiacées. Il est originaire des forêts tropicales humides de l'Amérique équatoriale. Il semble avoir été exploité de tout temps par les Aztèques et les Mayas. Il désigne la graine. Toutefois, le terme cacaoyer ou cacaotier renvoie à l'arbre qui produit le cacao⁴⁵.

Pour le Dictionnaire français Larousse 2010⁴⁶, un acheteur est quelqu'un qui acquiert quelque chose avec de l'argent. Dans notre contexte, l'acheteur de cacao est quelqu'un qui acquiert le cacao suite à un échange d'argent avec un producteur. L'achat est donc considéré

⁴⁴ ANY, JOC, 1935, Article premier de l'arrêté du 27 juillet 1935 du Commissaire Jules Vincent Repiquet, p. 639.

⁴⁵ Meli, " L'économie cacaoyère ", p. 9.

⁴⁶ *Dictionnaire Larousse*, 2010, Paris, Cédex, 2010.

comme une opération qui consiste à acheter. Dans le cadre de cette étude, l'acheteur peut être une personne morale ou l'État. Au sens de l'arrêté du 02 septembre 2014 fixant les conditions et les modalités de commercialisation des fèves de cacao, l'article 3 définit les modalités d'exercice de la profession d'acheteur de cacao. Ainsi, est considéré comme acheteur : les organisations créées par les producteurs conformément aux lois et règlements en vigueur ; les opérateurs économiques ayant souscrit la déclaration d'existence et possédant la carte professionnelle délivrée par l'interprofession et les unités locales de transformation⁴⁷.

L'article 9 de cet arrêté précise par ailleurs que, " l'achat et la vente du cacao s'effectue librement sur toute l'étendue du territoire national dans le cadre, des marchés organisés par les producteurs et les organisations des producteurs et des conventions signées entre les organisations de producteurs et les acheteurs ou les exportateurs " ⁴⁸. Alors que l'Ordonnance du 12 juin 1991, portant restructuration de la filière cacao-café ne s'éloignait pas assez de la récente disposition de 2014. Au sens de l'article 5 de cette disposition, l'achat du cacao était réservé aux commerçants acheteurs intermédiaires agréés, aux exportateurs, aux groupements et coopératives et enfin, aux unités locales de transformation.

En ce qui concerne le concept revendeur, le Dictionnaire Larousse 2010, le définit comme une personne qui achète pour revendre⁴⁹. Kenye Fodouop voit également dans l'activité de revente, le statut d'un commerçant ou particulier qui achète pour revendre une marchandise⁴². Dans notre contexte, les revendeurs de cacao sont à la fois, les coopératives, les organisations agricoles et les *coxeurs*. Nous reviendrons sur la présentation de leur mode opératoire dans le cadre du chapitre troisième de l'étude.

3- Le cadre théorique

Le modèle théorique d'une recherche permet de situer l'étude et l'analyse dans un paradigme réflexif spécifique. Celui-ci peut aussi être, une école de pensée ou une école de l'épistémologie. D'après Benard Gautier:

Toutes les théories sociales constituent des essais d'explication des phénomènes sociaux. Comme la théorie comprend aussi bien des axiomes fondamentaux que des propositions analytiques, le discours

⁴⁷ Article 3, arrêté du 2 septembre 2014 fixant les conditions et les modalités de commercialisation de la fève de cacao au Cameroun.

⁴⁸ Article 9, arrêté du 2 septembre 2014 fixant les conditions et les modalités de commercialisation de la fève de cacao au Cameroun.

⁴⁹ *Dictionnaire Larousse* 2010, p. 412.

⁴² Fodouop, *Les petits métiers*, p.23.

théorique peut se situer à l'un ou l'autre de ces deux pôles ou à n'importe quel degré intermédiaire. Bien des controverses stériles proviennent d'interlocuteurs s'exprimant à des niveaux différents, comme des radiomateurs qui tenteraient de communiquer en utilisant des longueurs d'ondes différentes.⁵⁰

Notre recherche s'appuie la théorie du libéralisme. Le libéralisme est une doctrine des libéraux, de ceux qui sont partisans des libertés individuelles dans un État, de la libre entreprise, de la liberté économique et de la tolérance à l'égard de l'opinion d'autrui. Pour Jean Jacques Roche :

Le libéralisme a une dimension plus politique qu'économique et fait référence aux demandes de liberté d'une société civile récusant une tutelle publique abusive. Dans sa dimension internationale, il permet à la fois de remettre en cause la centralité de l'État, tout en offrant une représentation du monde où la force n'est plus omniprésente. Il s'inscrit ainsi dans la tradition Kantienne et trouve son expression la plus achevée dans les recherches sur la *pax democratica*.⁵¹

Dès lors, si l'École libérale trouve ses fondements épistémologiques au 18^{ème} siècle avec la remise en cause de l'État omniprésent, ou l'approche stato-centrée, nous l'abordons ici sous l'angle économique, contrairement à l'approche de Jean Jacques Roches, qui y voit plus sa dimension politique.

Le rapport entre le libéralisme et notre problématique est qu'il explique à partir de 1990, la libéralisation de la filière cacao comme indicateur de mise en concurrence et d'explosion de la typologie d'acteurs formels et informels en charge de l'achat et de la revente du cacao. La fin du monolithisme politique et du dirigisme économique au Cameroun en 1990 s'est accompagnée d'une reconfiguration des opérateurs de l'économie et de commercialisation du cacao. Avec l'École libérale, il devient probant de comprendre que la chute de l'État providentiel a fragilisé le monopole de l'État en matière d'achat et de revente du cacao. Dans ces conditions, l'État n'est plus le seul opérateur économique de cette activité. Il est mis en concurrence par les opérateurs privés, notamment, les Coxeurs et les coopératives agricoles.

Tels sont là, les apports de l'École libérale dans la compréhension de la présente recherche.

⁵⁰ B. Gauthier, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université de Québec, 2009, p.118.

⁵¹ J.J. Roche, *Théorie des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 2001, p.119.

VII. ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie de recherche se conçoit comme l'ensemble des procédés scientifiques et techniques qui concourent à l'argumentation, à l'analyse, la recherche et la présentation des résultats d'une enquête de terrain en histoire. Dans cette perspective, toute recherche scientifique devrait s'appuyer sur des canons adoptés par des corporations de scientifique. Lawrence Olivier écrit à ce sujet :

Tout mémoire de maîtrise ou thèse de doctorat suppose une certaine structure, c'est-à-dire un argumentaire composé d'une suite de raisonnement logique articulé. Il est important de le souligner car, le travail de recherche repose sur des énoncés postulatoires qu'il faut justifier, et par conséquent argumenter. L'argumentaire scientifique est le dispositif par lequel nous tentons de faire accepter par la communauté scientifique que nos idées sont scientifiquement valables⁵².

L'écriture d'un mémoire suppose ainsi des préalables méthodologiques et théoriques. Dans le cadre de cette rubrique, nous déclinons la méthode de collecte des données, puis celle d'analyse et de restitution des faits historiques.

1- La méthode de collecte des données

Cette étude d'histoire économique et sociale a bénéficié de la production historiographique et archivistique de plusieurs institutions administratives et privées. La première démarche de collecte des données de terrain s'est faite auprès des centres d'archives et des archives privées comme énuméré plus haut. Dans ce sillage, les archives du Ministère de l'Agriculture ont été sollicitées, où nous avons consulté plusieurs documents. Ceux-ci étaient constitués des rapports relatifs à la production cacaoyère au Cameroun et des textes régissant la cacaoculture. Notamment le texte sur la Nouvelle Politique Agricole du Cameroun de 1990 et les lois fixant les conditions de commercialisation du cacao au Cameroun du 27 juillet 1995.

Au niveau de la Société de Développement du Cacao (SODECAO) de Mbalmayo, nous avons pu obtenir quelques textes sur la norme et la qualité du cacao. Ces documents d'archives ont enrichi le vocabulaire technique de notre étude. Nous avons au niveau de cette structure, touché du doigt, les variétés et les types de cacao. Les éléments de production de cette plante

⁵² O. Lawrence, J.F. Payett, *Argumenter son mémoire ou sa thèse*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2010, pp. 10-14.

nous ont aussi parfois été servis du *planting* à la récolte. Nous avons spécifiquement consulté le texte qui réorganisa la SODECAO en 1974⁵³.

La collecte des documents d'archive s'est poursuivie au niveau des coopératives agricoles localisées dans l'arrondissement de Mvengue. Grâce à la Coopérative des Planteurs de Cacao et de Café de l'Océan nous avons recueilli quelques données relatives aux quantités de cacao du Département de l'Océan. Comme autre méthode de collecte des données sur le terrain, nous avons interviewé des producteurs de cacao à Mvengue. L'enquête a privilégié les informateurs ayant des plantations représentatives. Ainsi, nous avons largement discuté avec quelques planteurs, propriétaires de grandes plantations.

En ce qui concerne la collecte des données historiographiques, notons que plusieurs centres de recherches, bibliothèques et médiathèques ont été consultées. En premier lieu, nous avons consulté la Bibliothèque du Ministère de l'Agriculture. Bien que désuète, elle nous a fourni des rapports sur la cacaoculture. À côté de cette bibliothèque, nous avons été à la Fondation Paul Ango Ela. Quelques documents d'économie générale ainsi que des documents sur la crise économique et son incidence sur la cacaoculture camerounaise ont été consultés.

Les Bibliothèques universitaires, notamment, la Bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines a été visitée. La Bibliothèque du Cercle d'Histoire Géographie et Archéologie de l'Université de Yaoundé I a permis de revenir sur la trace des mémoires de Maîtrise de la période des années 2000. Dans ce même sillage, la Bibliothèque du Centre des Œuvres Universitaires a été exploitée pour les raisons de recherche des documents ayant trait à notre problématique de recherche.

Enfin, la Bibliothèque de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles nous a aussi livré plusieurs documents historiographiques. Tous ces documents historiographiques et archivistiques ont été consultés grâce à des autorisations de recherche universitaires, administratives et départementales. Cependant, quelle a été notre méthodologie d'analyse des données ?

⁵³ La création de la SODECAO participa d'une politique étatique de vulgarisation du conseil agricole. Il s'agissait aussi d'appuyer les planteurs locaux en matière de distribution des plans de cacao à la date de sa création en 1974.

2- La méthodologie d'analyse et de restitution des données historiques

Plusieurs méthodes d'analyses des données ont été mobilisées. L'analyse diachronique, propre à l'explicitation et la restitution des faits historiques sur la longue durée, a permis de comprendre les dynamiques de rupture, mais aussi de continuité dans la cacaoculture au Cameroun et spécifiquement à Mvengue. Ainsi, la diachronie nous a permis de comprendre que l'histoire de la cacaoculture se saisit bien évidemment dans trois fourchettes chronologiques.

La première est la période coloniale. Celle-ci fut la période d'expérimentation, mais aussi de collecte et d'extraversion des gains dérivés de la cacaoculture (1884-1960). La deuxième période qui va de 1960 à 1990 fut celle de la libéralisation de la filière cacao au Cameroun. Enfin, la période de 1990 à 2014 est celle de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et de la rationalisation des dynamiques de commercialisation du cacao par l'Etat camerounais.

Il s'est agi de la promulgation des lois et décrets fixant les conditions de commercialisation et d'achat du cacao au Cameroun.

Par ailleurs, nous avons mobilisé les fiches de synthèse comme techniques de facilitation de l'accès aux contenus des livres exploités. Les fiches de synthèse longue concernaient la synthèse des ouvrages spécifiques sur la cacaoculture au Cameroun. Les fiches de synthèse courtes quant à elles concernaient des chapitres d'ouvrages spécifiques ou de mémoire. Les fiches de synthèse ont facilité l'accès aux lectures en rapport avec les ouvrages et les mémoires consultés.

En outre, l'usage des méthodes quantitatives pour les historiens de l'économie et du social ont été mobilisées pour la restitution des faits et des données. Soulignons que nous avons utilisé des tableaux, des diagrammes, des courbes des graphiques pour présenter les données chiffrées. La statistique qui a été convoquée dans le cadre cette réflexion était la statistique descriptive et analytique. Pour Raymond Ebale⁵⁴, celle-ci permet de « nourrir l'information historique ».

Plusieurs données statistiques ont ainsi été utilisées. Elles variaient de la présentation des productions de cacao, de la restitution des coûts du cacao au Cameroun, de la chute des prix du cacao, de l'évolution des prix, de la répartition des budgets de la cacaoculture et la

⁵⁴ R. Ebalé, "Statistique et histoire : une approche critique ", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, n°16, Nouvelle série 2014, pp. 299-323.

subvention de ce secteur par l'État, ses organismes spécialisés et les partenaires au développement du cacao.

VIII. PLAN DE TRAVAIL

La réalisation d'une recherche scientifique ne saurait se faire sans une architecture évolutive qui décrit, la situation initiale ou chapitre introductif, les péripéties ou chapitres explicatifs et la situation finale ou chapitre conclusif. Ces éléments de mesures sont d'une importance certaine dans le planning que se propose d'élaborer le chercheur, l'objectif étant "de placer chaque objet étudié dans une catégorie"⁵⁵. Le présent travail est structuré en quatre (04) chapitres.

Le premier chapitre intitulé : " Mvengue : milieu favorable aux activités agricoles et historique du cacao", présente une nature généreuse à travers les climats, les sols et la végétation, un milieu favorable aux activités agropastorales mais aussi une population dynamique qui tire ses revenus de l'agriculture. L'action combinée entre la générosité de la nature et le dynamisme de la population a favorisé l'avènement du cacao dans cette région. Bien que réfractaire à cette nouvelle culture, les populations vont plutard l'adopter car elle deviendra la nouvelle richesse du monde rural.

Le deuxième chapitre de ce travail : " Avènement et développement de la cacaoculture à Mvengue ", analyse les dynamiques sociohistoriques de l'économie cacaoyère au Cameroun de la période coloniale à 2014. Si la période coloniale est présentée comme un laboratoire d'expérimentation de la culture du cacao au Cameroun, l'époque coloniale française se positionnait comme celle de la capitalisation de l'économie du cacao de par l'extension des grandes plantations. En 1960, les plans quinquennaux ont été une période de nationalisation de la production et de la commercialisation du cacao. L'État du Cameroun créait des structures comme la SODECAO afin de vulgariser le conseil agropastoral. Par ailleurs, dans cet élan de nationalisation, des initiatives de stabilisation des prix ont vu naître l'ONCPB. Mvengue, arrondissement logé dans le Sud Cameroun, n'est pas totalement été épargné de ces dynamiques nationales de la cacaoculture. Enfin, le rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans la cacaoculture n'est pas resté marginal de l'analyse.

⁵⁵ Benoît Gautier, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2009, pp. 233-235.

Le troisième chapitre qui a pour titre, " Achat de cacao à Mvengue : structure et organisation d'une activité économique ", revient fondamentalement sur les réseaux, locaux, régionaux, nationaux et transfrontaliers qui animent l'activité de vente, d'achat et revente du cacao dans l'arrondissement de Mvengue. C'est aussi le lieu de souligner que l'étude relève l'impact de ces réseaux sur la cacaoculture dans l'arrondissement de Mvengue. Ainsi, les acheteurs et les revendeurs de cacao à Mvengue sont un maillon capital de l'organisation de la cacaoculture.

Le dernier chapitre intitulé : " Commercialisation du cacao et la question de développement socioéconomique à Mvengue", analyse les mutations socioéconomiques opérées dans la localité.



**CHAPITRE I : MVENGUE : MILIEU FAVORABLE AUX ACTIVITÉS
AGRICOLES ET HISTORIQUE DU CACAO**

Le socle économique de toute société traditionnelle repose majoritairement sur les activités agropastorales. Celles-ci ne sont favorables que si les éléments naturels répondent à leur mise en pratique. S'agissant de l'agriculture, elle a toujours occupée une place de choix dans l'économie nationale, de la période précoloniale à la période post coloniale. Dans le département de l'Océan et plus précisément à Mvengue, ce système n'a pas épargné les populations qui se sont lancées dans la cacaoculture. Ce chapitre nous permet de présenter le milieu géographique de Mvengue, les principales composantes de sa population mais aussi de situer l'origine du cacao.

I. POTENTIALITÉS NATURELLES ET PHYSIQUES : ATOUS FAVORABLES À LA CACAOCULTURE

De par sa diversité culturelle, humaine et naturelle, la localité de Mvengue bénéficie de la générosité de la nature qui lui permet de disposer des atouts favorables aux activités agricoles et principalement à la cacaoculture. Il s'agit des éléments physiques et d'une population dynamique.

A. ATOUS NATURELS

Les éléments naturels qui entrent en jeu ici sont constitués du climat, de la végétation, des sols mais aussi d'une population vouée aux activités agricoles.

1. Mvengue et son milieu physique

Le milieu physique de notre zone d'étude englobe le climat, le relief, les sols, la végétation et l'hydrographie qui sont des facteurs déterminants aux activités agricoles.

a) Le relief

Du fait de sa proximité avec l'océan atlantique, Mvengue subit l'influence de la mer. C'est le plus vaste plateau Sud Camerounais d'âge précambrien⁵⁶, il subit également l'influence des reliefs multiformes de Ngomedjap dans le Nyong et So'o et la chaîne des collines de Lolodorf. Son relief est accidenté selon la description faite par Christian Santoir : " La région apparait sous l'aspect d'un moutonnement de collines avec une altitude moyenne allant de 600 à 700m séparé par un dédale de vallon relativement ample et profond parfois élargi en cuvette marécageuse. Etetag, Elobi, Mborog " ⁵⁷

⁵⁶ A. Franqueville, *Atlas régional Sud-ouest I*, Yaoundé, Orstom, 1969, p.15.

⁵⁷ C. Santoir, *Atlas régional Sud-Cameroun*, Paris, Orstom, 1995, p.12.

Ce relief hétérogène constitue un avantage pour les activités agricoles et principalement la position du cacao, principale activité économique avant 1966 à Mvengue. Ce relief influence largement les conditions atmosphériques de Mvengue.

b) Le climat

Du fait de sa proximité avec l'océan atlantique par Kribi, Mvengue subit la diversité climatique. On distingue deux grands ensembles climatiques. Un climat équatorial à variante guinéenne qui prédomine dans l'Est et le Nord de la région⁵⁸. Il est marqué par de précipitations abondantes. Un climat tropical marqué par des températures élevées et constantes dans sa partie Sud et Ouest. Cette variation climatique est régulée par la mousson qui provient de l'océan et progresse vers l'intérieur avec beaucoup d'humidité jusqu'à Mvengue, atout majeur pour les précipitations et par ricochet de la culture du cacao. J. B. Suchel décrit à cet effet la localité de Mvengue comme une zone de pluies persistantes avec des moyennes pluviométriques annuelles oscillant entre 1 700mm et 2 200mm, supérieure à la moyenne générale autour de 1 500mm.⁵⁹

c) Les sols

Le cacaoyer exige des sols profonds, légers, riches en humus. Du point de vue chimique, ces sols présentent une légère réaction acide. La région de Mvengue présente un sol argileux, ferrallitique et jaune rouge. Cette caractéristique particulière doit sa présence à la roche mère existante gréseuse à texture sableuse.⁶⁰ Mais aussi à l'abondance de l'humidité et de la végétation dense. L'assemblage de sols rouge et jaune donne un type intermédiaire qu'on rencontre à Mvengue. Assez fertiles du fait de la présence de nombreux cours d'eau. Ces facteurs conviennent bien aux activités agricoles et principalement à la culture du cacao.

d) La végétation et hydrographie

S'il est bien clair qu'à Mvengue règne le climat équatorial et tropical, cela renvoie à l'existence d'une végétation spécifique à genre de climat ainsi qu'une végétation particulière. La végétation entendue comme un ensemble de couvert végétal d'une région donnée est caractérisée par une forêt dense humide encore appelée selon J.F. Loung, forêt atlantique ou forêt biafréenne. Elle subit des modifications soit en fonction de l'altitude, soit en fonction des activités de l'homme à savoir la déforestation.

⁵⁸ C. Santoir, *Atlas régional Sud-Cameroun*, Paris, Orstom, 1995, p. 12.

⁵⁹ J.B. Suchel, *Les climats du Cameroun*, Université de Bordeaux III, Quatre volume, 1988, p. 223.

⁶⁰ A. Franqueville, *Atlas régional Sud-Ouest I*, Yaoundé, Orstom, 1969, p. 17.

La forêt reste primaire, dense, humide et sempervirente.⁶¹ Mais également, une difficile insolation à cause de l'important feuillage, c'est le siège des animaux tels que la biche (So'o), les singes de plusieurs espèces, l'antilope (imvoul) des reptiles et des insectes. Les essences extrêmement riches telles que l'acajou, l'azobé, padouk, ébène, caoutchouc sauvage entre autre.

L'hydrographie quant à elle obéit à la réalité de la nature selon laquelle, la plus part des cours d'eau du Cameroun prennent leur source dans l'Adamaoua. Mvengue est donc traversée par Bikoé et Akié qui sont les plus importants cours d'eau. On rencontre à côté de ceux-ci une pluralité des rivières, des lacs et étangs tels que Awanda, Mvengue, Bikoé qui coulent à une distance de 216km jusqu'à la mer qui devient la Lokoundje après le village Bikoé-assi avant de se jeter dans l'océan atlantique.⁶²

Akié quant à lui est le principal affluent de Bikoé qui coule sur une distance d'environ 18km. Ces grands cours d'eau favorisent les activités piscicoles telles que la pêche et les activités rizicoles telles que la culture du riz dans le village Iben, Mvog-belinga, Bikoé I⁶³.

À côté de ces grands cours d'eau, on retrouve également les rivières telles que Mvengue, Minkougou, Awanda, les marigots tels que Ossoé-ngoé, Ngoyak. L'hydrographie de Mvengue ainsi clarifié constitue un atout majeur pour les activités agropastorales.

Il ressort ici que les différents éléments naturels et physiques présents dans la localité de Mvengue lui confère une position favorable aux activités agricoles précisément la culture du cacao. À cet effet, l'on se pose la question de savoir comment s'est faite la diffusion du cacao au Cameroun en général et à Mvengue en particulier ?

B. POPULATION PLURIETHNIQUE, JEUNE ET DYNAMIQUE VOUÉE AUX ACTIVITÉS AGRICOLES

Jeune et dynamique, la population de Mvengue est constituée de plusieurs ethnies qui partagent cette localité.

1. Les groupes ethniques en présence

Selon Laburthe Tolra, les migrations fang bété constituent la dernière vague de peuplement qui s'est infiltré dans la forêt Sud au début du XIXe siècle⁶⁴ et s'est poursuivi avec

⁶¹ J.F. Loung, *Géographie : le Cameroun*, Paris, Hatier, 1973, p. 12.

⁶² J.G. Olivry, *Fleuves et rivières du Cameroun, Monographie hydrolique*, Paris, Orstom, n°9, 1986, pp. 126-133.

⁶³ Ibid., p. 133.

⁶⁴ P. Laburthe Tolra, *Les seigneurs de la forêt*, Orstom, Paris, Sorbonne, 1981.

la pénétration allemande⁶⁵. Elle est ainsi répartie par vague successive en direction de la mer⁶⁶ dans un climat de compétitivité ou à la suite des conflits internes.

La population de Mvengue est ethniquement variée avec de grands groupes tels que : les Éwondo fortement implantés dans la totalité de l'arrondissement et aux encablures de Lolodorf. On rencontre aussi une minorité de pygmées et de ngoumba. Ce grand groupe a favorisé la mise en place de quatre autres groupements ethniques qui se sont fixés définitivement à la veille de la pénétration européenne autour de 1870-1880. Il s'agit des clans majoritaires tels que : les Mvog Tsoung Mballa, les Enoah, les Yanda. À ceux-ci s'ajoutent les clans minoritaires que sont : les Mvog Belinga, les Mvog Otu, les Tsinga, les Engoé, les Embu, les Eben. Dans ces principaux groupements on retrouve les sous-groupes :

- les Mvog Tsoung Mballa d'où apparaissent les grandes familles telles que les Mvog Atangana Mballa, les Mvog Fouda Mballa, les Mvog Essom'ndana on les retrouve dans les villages tels que Akom, Nkoala'a, Okarobele et sont limitrophes avec le département du Nyong et Kellé ;

- les Enoah occupent le Sud et limitrophe avec le département de la Mvilla. Henri Ngoa⁶⁷ les décrit comme assimilés aux Ewondo et qui auraient connus un vaste mouvement migratoire dont la répartition actuelle dans la zone de Mvengue a été le fait des relations amicales avec d'autres peuples. On les rencontre dans les villages Nkoambe, Mekom, Ndzie-Betono, Atinzam, Elon, Minkougou, mais aussi le long de l'axe Yaoundé-Kribi et dans les villages de Minkan, Akiè, Nyamfendi, qui appartiennent à Mvengue I ;

- les Yanda tout comme les autres groupes ethniques ont suivi le même itinéraire migratoire. Ils occupent le secteur Est dans les villages Ebayaga, Ebom-Yanda, Koulnganga, Ebongui, Ka'an, mais aussi dans la partie Sud-Est dans les villages Wom, Nkolmeding, Meganda. D'après P. B. Essomba, les Yanda seraient dans la partie Sud-Est, dans leur site originel⁶⁸.

⁶⁵ P. Laburthe Tolra, *Les seigneurs de la forêt*, Orstom, Paris, Sorbonne, 1981.

⁶⁶ La course vers la mer avait pour but d'assurer le monopole des voies stratégiques afin de s'enrichir grâce au contrôle exclusif du trafic.

⁶⁷ H. Ngoa, " Tentative de reconstruction de l'histoire récente des Ewondo ", in c. Tardits, *contribution à la recherche ethnologique de l'histoire de peuplement du Sud Cameroun* ; volume 1, Paris, Edition CNRS, 1981, p. 153.

⁶⁸ Ph. B. Essomba, " Les mouvements migratoires et la problématique de la chefferie traditionnelle du Sud Cameroun sous la colonisation allemande (1884-1916)" in R. Kpwang Kpwang, *La chefferie traditionnelle dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud Cameroun (1850-2010)*, Yaoundé, L'Harmattan, Cameroun, 2010.

- les Mvog Belinga qui constituent l'une des familles nombreuses « Bene » dont les migrations se sont achevées après la pénétration allemande. On les retrouve dans les villages Mvengue II, Nkol Atom, Akok ;

- les Embon qui occupent les villages Awanda, Minsang, Koulganga et Melondo ;

- les Eben répartis en deux groupes dans les villages Bikoé et Mvengue III ;

- les Engoé qui seraient les premiers à traverser la Sanaga et se seraient dirigés vers la mer. On les retrouve dans les villages Bikoé II et Minkan I.⁶⁹

Ainsi présentés, quelles étaient les activités de ces populations avant la cacaoculture ?

2. Population jeune, dynamique vouée aux activités agricoles

Les sociétés traditionnelles africaines en général et camerounaises en particulier sont généralement constituées de populations dynamiques et variées qui exercent essentiellement des activités agropastorales (cueillette, agriculture, élevage, ramassage, etc.). Dans la localité de Mvengue, les atouts naturels (climat, sol, végétation, hydrographie) et la population dynamique constituent un facteur déterminant et même dominant pour les activités agropastorales.

a) L'agriculture

Activité par excellence, elle se pratiquait sur la base d'une organisation sociale de travail entre hommes, femmes et enfants "Ekaaz". Celle-ci rendait favorable l'évolution rapide dans l'exécution des travaux. L'organisation consistait à réunir les membres de la contrée en une surface délimitée au préalable par la friche, nettoyée, puis cultivée par tous. Ainsi, une parcelle d'un hectare pouvait être cultivée en 2 ou 3 jours. La même organisation continuait chez le suivant, favorisant ici la célérité dans les travaux. Les produits issus des récoltes étaient soit conservés dans des claies ou des greniers pour la consommation, soit échangés contre d'autres produits. Il s'agissait des cultures vivrières parmi lesquelles les tubercules (manioc "mbong", igname "ikouara", le plantain "ikoan", la patate douce "aboura" et le macabo "akaba"), les céréales telles que le maïs "fon", l'arachide "owondo", le riz "oless". Cette activité agricole est régulée par le respect d'un calendrier saisonnier bien précis. Au-delà de l'agriculture, l'activité de chasse faisait partir du quotidien des populations paysannes.⁷⁰

⁶⁹ Laburthe Tolra, *Les seigneurs de la forêt...*, pp. 77-78.

⁷⁰ J. Duparquier et al. *L'Afrique noire*, Paris, Magnard, 1984, p.13.

b) La chasse

La végétation dense et épaisse de Mvengue était favorable aux activités de chasse. Elle était pratiquée par les populations du fait qu'elle était d'abord une activité lucrative. D'ailleurs, la renommée de certains chefs de famille avait un lien direct avec les aptitudes de grands chasseurs⁷¹. Mais aussi elle fournissait un complément protéique nécessaire à l'alimentation. Le matériel de chasse était constitué de lance, de flèche et chiens, mais aussi à la pause des pièges fabriqués à partir des lianes trouvées en forêt. Les espèces animales rencontrées et chassées allaient des rongeurs (rats palmistes "koo-si", le hérisson "mveup", le pangolin "kaè", le porc-épic "ngom"), aux espèces plus volumineux tels que le gorille "wa'a", l'antilope "imvul", le singe "koé", la biche "soo". Les produits issus de la chasse étaient soit consommés immédiatement, soit échangés contre d'autres produits ou encore boucanés à la chaleur de bois et conservés. La cueillette et le ramassage faisaient aussi parti des activités quotidiennes de ces populations.

c) La cueillette et le ramassage

Ceux-ci étaient pratiqués généralement par des femmes et des enfants soit dans des parcelles en jachère, soit dans les bois ou encore sur des lianes et des troncs d'arbre. La cueillette était généralement pratiquée au petit matin lorsque les champignons apparaissaient fraîchement du sol ou des bois morts car certaines variétés ne résistaient pas à la chaleur. Le ramassage quant à lui consistait à localiser les termitières ou à les jaillir les termites matures lors des premières pluies. Les escargots, les criquets et les gros insectes étaient aussi capturés.

d) La pêche

Comme toute activité paysanne, elle était traditionnelle et se pratiquait en saison sèche dans des rivières, des étangs et des marigots. On distinguait la pêche à la ligne "nlouap", la pêche à la nasse "messamen", la pêche au barrage qui consistait à délimiter une zone de rivière supposée poissonneuse à l'aide des arbustes, de la boue, des troncs morts et des feuillages et à le vider. L'étang ainsi vidé cédera la place au ramassage du poisson en manque d'eau.

e) L'élevage

La localité de Mvengue n'a pas connu l'activité de l'élevage comme certaine région du Cameroun, car située en zone forestière, elle connaît la présence de la mouche tsé tsé, agent de

⁷¹ Entretien avec Amougou Antoine, 54 ans, Transporteur, Mvengue, 2 février 2024.

transmission des maladies néfastes à l'élevage de certaines espèces telles que les bovins, les caprins. Toutefois, un petit élevage sentimental se développait autour des maisons avec des canards, des poules et quelques cabris.

De ces différentes activités quotidiennes liées aux habitudes alimentaires et au mode de vie, les populations de Mvengue ont été réfractaires à la cacaoculture. Cette difficile acceptation peut s'expliquer par le fait que le cacao est une nouvelle culture qui ne pourra pas satisfaire à leurs multiples besoins économiques de manière spontanée mais également elle vient marquer une sorte de rupture entre l'économie traditionnelle, originelle et l'économie coloniale. Cette difficile acceptation a été d'autant plus amplifiée par le fait que la population ne maîtrisait pas encore les méthodes et les techniques culturales. Il va se poser également un problème d'appropriation des terres jusque-là inexistante. L'introduction du cacao donnera plus de valeur à la terre qui deviendra un moyen de production. Dès lors, naîtra le système foncier avec l'appropriation privée des terres qui va être substituée à l'ancienne valeur d'usage. En attendant que les plantations entrent en production, une sensibilisation est faite par l'administration coloniale qui martelait aux populations que « cette plante est la richesse ». Les préparant psychologiquement à la diffusion du cacao.

C. ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE ET L'AVÈNEMENT DU CACAO À MVENGUE

Situé dans le département de l'Océan, la localité de Mvengue a connu une évolution administrative avec l'arrivée de la colonisation d'abord Allemande, puis Française.

1. Pendant la période Allemande

Le village Mvengue apparaît pour la première fois sur la carte du Cameroun allemand sous le nom de Okalla Nsama du nom du chef de village Enoah, un groupement de village de Mvengue Okalla Ntsama. En effet, la signature du traité germano-douala entre les rois Bell, Akwa et les allemands donne la possibilité aux Allemands d'explorer l'intérieur du pays. Les premières expéditions vers le Sud seront lancées vers 1887 par les officiers Allemands Kund et Tappenbeck. Le point de départ ici fut Kribi au lieu-dit grand Batanga. Cette expédition connue fut un échec par le fait que les chefs Batanga voyaient en elle une remise en question de leur hégémonie commerciale entre la côte et l'extérieur. Une nouvelle expédition fut organisée et reçue l'onction des chefs Evehé et Bolongo qui proposèrent les services du jeune Mebenga

M'ebono comme guide.⁷² Cette expédition atteint Yaoundé après un long périple dans la forêt en fin d'année 1887 et accueilli en grande pompe par le chef des Mvog Ada le nommé Essono Ela dans la région de Yaoundé. La réussite de ce périple permit aux allemands de créer une station militaire à Yaoundé.

L'expédition se poursuivit vers le Nord mais se heurta, la résistance farouche chez les bassa faisant ainsi plusieurs morts. Elle dut rembourser chemin en empruntant le même itinéraire qu'allée. À court de vivre et sans munitions, la caravane eut son salut grâce à la rencontre avec Okalla Ntsama, chef des Enoah de Mvengue qui offrit son hospitalité à ceux-ci. C'est à la suite de cette hospitalité que Mvengue anciennement appelé Okola Nsama apparut sur les cartes du Cameroun. Cette gratitude de la part des allemands permit au chef Okalla Tsama non seulement d'affirmer son autorité qu'il avait du mal à imposer à ses sujets, mais aussi une grande ouverture aux commerces et négoce avec les allemands. Il était devenu alors " l'ami des blancs ". Mais aussi, cette hospitalité lui a valu une installation d'une case de passage dans son village et aussi un agent postal (facteur) pour l'administration allemande.⁷³

L'émergence de Mvengue en case de passage fut donc une étape très importante et significative car elle a certainement été un élément favorable qui a fait de ce lieu une zone rurale relativement importante aujourd'hui. C'est sous l'occupation française que Mvengue connaît ses premières évolutions administratives les plus remarquables.

2. Pendant la période Française

D'abord intégré dans la circonscription de Mbalmayo, ensuite érigé en poste administratif au sein de la subdivision de Lolodorf, puis district de l'arrondissement de Lolodorf jusqu'en 1966, Mvengue intègre dans la circonscription de Mbey (1916-1935). Obligés de quitter le Cameroun, les allemands laissent une organisation administrative à 28 districts, circonscription et stations militaires. Les nouveaux maîtres français du Cameroun s'attèlent à façonner le pays nouvellement conquis à leur guise. Les premières évolutions administratives intégrées, dès lors Mvengue dans la circonscription de Mbalmayo puis érigé en poste administratif au sein de la subdivision de Lolodorf par décret du Haut Commissaire Jules Repiquet du 27 juillet 1939, car sera érigé en poste administratif le 1^{er} mars 1939.⁷⁴ Selon la

⁷² Essomba, "Les mouvements migratoires..." p. 62.

⁷³ Laburthe Tolra, "Martin Paul Samba ", p. 300.

⁷⁴ J.O.C., 1939, arrêté du 1^{er} mars 1939 érigeant Mvengue, Ngomedzap, Ngoulemakong, Ntui, Zoétéélé en postes administratifs.

hiérarchie administrative française, le poste administratif est la 3^{ème} unité administrative. Les éléments qui entraient en compte ici pour sa création résidaient à la taille de la population en vue de rapprocher les administrations des administrés.⁷⁵ Par ordonnance du Haut Commissaire de la France au Cameroun Xavier Antoine Torre, Mvengue devient district le 12 décembre 1959.⁷⁶ Suite à de multiples difficultés politiques, sociales et économiques, le district de Mvengue sera érigé en arrondissement le 30 août 1966.⁷⁷ La connaissance du terrain et le rapprochement des Allemands avec la localité va favoriser la mise en place d'une nouvelle culture : le cacao.

3. Origine du cacao

Nouvellement introduite au Cameroun pendant la grande période de colonisation, la nouvelle plante va marquer sa présence sur toute l'étendue du territoire. Quelle est l'origine de cette plante ? Il convient de noter de prime à bord que le cacao puise ses origines dans l'Amérique précolombienne. Le cacao appartient à la famille des Sterculiacées⁷⁸. Son appellation grecque « théobroma » se traduit littéralement comme la nourriture des Dieux⁷⁹. Les graines de cacao servaient de monnaie d'échange⁸⁰ dans de nombreux pays du nouveau monde, mais aussi elles étaient utilisées pour la préparation de boissons fortes au goût amère par les populations indigènes. L'arrivée du conquistador Hernando Cortez va favoriser sa diffusion en Espagne et en Hollande puis dans les colonies Portugaises et Espagnoles. Sa culture en Espagne permit de découvrir d'autres saveurs en y ajoutant du sucre, de la vanille et de la cannelle. On peut comprendre dès lors que le cacao était une plante respectée qui possédait des vertus aphrodisiaques et plusieurs qualités thérapeutiques.⁸¹ Comment cette plante a fait son entrée au Cameroun ?

⁷⁵ CAOM, Rap.40, *Rapport annuel du territoire du Cameroun*, 1954, p.37, cité par Abwa, " Commandement européen ", p. 200.

⁷⁶ JOTC, 1959, Ordonnance n°59/81 du Haut Commissaire de la France au Cameroun.

⁷⁷ Décret n°66/187/CAB/DR du 1^{er} septembre 1966.

⁷⁸ Assoumou, " Economie du cacao ...", p.27

⁷⁹ J. Fanin, *L'avenir des planteurs camerounais, résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999, p.15.

⁸⁰ J. P. Amou'ou, " Les problèmes du cacao et leurs incidences sur la vie des paysans en République Fédérale du Cameroun ", Thèse de Doctorat du 3^e cycle, 1972, p.42.

⁸¹ J. Fanin, *L'avenir des planteurs camerounais, résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999, p.15.



**CHAPITRE II : AVÈNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA
CACAOCULTURE A MVENGUE**

L'industrie européenne en pleine expansion au 19^e siècle poussa les puissances occidentales vers les nouvelles terres. Cette politique visait à conserver l'hégémonie économique à travers les marchés d'exportation et la recherche des matières premières. Les nouvelles furent donc introduites dans les territoires d'Afrique, nécessaires pour l'industrie européenne. Ce chapitre nous permet de visiter l'introduction et la diffusion de la cacaoculture au Cameroun à travers l'expérimentation de la nouvelle culture. Cette expérimentation va de la période coloniale allemande à la période post coloniale marquée par la présence française et anglaise, mais également la création des premières cacaoyères.

I. INGÉNIERIE ALLEMANDE EN FAVEUR DE L'INTRODUCTION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA CACAOCULTURE

La culture du cacao au Cameroun a connu deux périodes. L'une marquée par l'introduction du cacao et l'autre par la création des premières plantations.

A. PÉRIODE COLONIALE ALLEMANDE ET L'INTRODUCTION DE LA CACAOCULTURE

En Afrique centrale, les îles de Sao Tomé et Príncipe et les îles espagnoles de Fernando Pô eurent le privilège de recevoir cette plante et de la cultiver. La proximité géographique d'avec le Cameroun favorisa inéluctablement l'introduction et la diffusion de cette plante sur ses terres. Toutefois, donner avec exactitude l'introduction du cacao au Cameroun n'est pas aisé. De nombreuses recherches et différents auteurs restent encore confus et imprécis. Néanmoins, la présence du cacao en terre camerounaise est beaucoup plus fixée avec la colonisation allemande. Ebanda Owona Ambroise le précise en ces termes :

Mon grand-père le nommé Owona Owona Joseph du village *Mvengue II* et Messomo Raphael du village *Ebom* travaillaient avec les missionnaires Allemands en Guinée Équatoriale. Ceux-ci leur demandaient de cultiver le cacaoyer et le palmier car ce sont les plantes d'avenir. De leur main, ils reçurent des contenances de 5 litres de fèves de cacao et 2 litres de noix de palme qu'ils revinrent cultiver dans leur village Mvengue.⁸²

Cette déclaration est corroborée par celle de Belinga Anselme⁸³, tous deux propriétaires de vieux cacaoyers à qui l'on attribuait l'appellation de "*Keka dzaman*" entendu cacao des Allemands des populations locales.

⁸² Entretien avec Ambroise Ebanda Owona, 64 ans, Cacaoculteur, village Mvengue II, 26 avril 2024.

⁸³ Entretien avec Anselme Belinga, 84 ans, Cacaoculteur, village Ebeyega, 23 mai 2024.

Dès 1885, les commerçants Woermann, Jantzen et Thormahlen créèrent la toute première plantation⁸⁴ la " Kamerun land und plantagen gesell schaft ". Cela ne fait l'ombre d'aucun doute que le cacao est arrivé au Cameroun à travers la colonisation Allemande. Comment explique-t-on son arrivée à Mvengue ? Aussi, faut-il le remarquer, cette époque correspond à la période où l'Allemagne occupa le Cameroun dès 1884 et s'installa à Victoria dès 1899. Cette période correspond à l'époque où l'Allemagne était le 3^{ème} grand consommateur de cacao après la France et la Grande Bretagne.⁸⁵ L'introduction du cacao à Victoria à ce moment renvoi au souci de réduire sa dépendance à l'Amérique Latine.⁸⁶

Après la signature du traité germano douala le 12 juillet 1884, les Allemands menèrent une véritable politique d'expansion et d'annexion du territoire vers l'hinterland notamment construction des chemins de fer du Nord et du Sud, la création de la poste centrale de Yaounde⁸⁷, et certainement, la politique des grandes plantations sont entre autres, quelques indicateurs de la volonté allemande d'implanter au Cameroun, une économie générale, et spécifiquement agricole au profit de l'Allemagne.⁸⁸

Dans le cadre de la politique agricole de l'expansion de la cacaoculture dans la région du Centre et du Sud Cameroun, Abomo Salomé, fixe la date d'introduction de la culture du cacao au Cameroun allemand à 1886. D'après cette auteure, c'est d'abord à Buéa que les Allemands créaient les premières plantations. Puis, la culture se répandit progressivement de Buéa vers le Mont-Cameroun et Kribi l'année suivante⁸⁹. La région du Sud-Cameroun, connut spécifiquement l'implantation d'un colon allemand du nom de Zenker⁹⁰. Celui-ci était un botaniste passionné des questions agricoles. Relevé de ses fonctions d'administrateur colonial de Yaoundé, il va en Allemagne entre 1894 et 1895. Sa passion pour le Cameroun, territoire où il séjournait pendant plus de cinq ans, le fit revenir en octobre 1895. De son retour, il se réinstallait à Ébolowa dans la région du Sud-Cameroun.

⁸⁴ Michel Marc, " Les plantations allemandes au Mont Cameroun, 1885-1914 ", *Revue Française d'Histoire d'outre-mer*, N°207, Paris, 1970, cité par Assoumou Jean, p.170.

⁸⁵ J. Assoumou, *Agriculture d'exportation et bataille de développement en Afrique tropicale*, l'économie du cacao, Paris, Ed. Universitaire, 1977, p.160.

⁸⁶ H. Rudin, *Germans in the Cameroon 1884-1914: A case study in modern imperialism*, University of Florida Libraries, London, 1939, p. 48.

⁸⁷ Orthographe allemand de l'écriture française de Yaoundé.

⁸⁸ A. P. Temgoua, *Le Cameroun à l'époque des Allemands*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 10-13.

⁸⁹ S., Abomo, " Cacao en pays bété: 1945-1960 ", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, 1995, p.19.

⁹⁰ Ibid.

L'implantation de Zenker en octobre 1895 à Ebolowa s'accompagnait d'une intense activité de sédentarisation de la culture du cacao. Il créait plusieurs activités pour enrôler les populations du Sud-Cameroun à la culture du cacao. La première était l'organisation des ateliers de formation agricoles sur la culture du cacao, la deuxième s'articulait autour des plantations expérimentales et l'initiation des planteurs d'Ebolowa aux activités de promotion de la culture et la production du cacao⁹¹.

B. LABORATOIRE EXPÉRIMENTAL ET LA CRÉATION DES PREMIÈRES PLANTATIONS

L'année 1886 correspond à l'introduction de la culture du cacao par les Allemands au Cameroun. En 1890, August Georg Zenker créait des plantations de cacao dans le Département de l'Océan, et spécifiquement à Bipindi. Puis en 1900, il élargissait ces plantations à la localité d'Ebolowa et Lolodorf⁹². Tout compte fait, ce qu'il faut retenir de cette phase expérimentale de la culture du cacao dans le Département de l'Océan est que les allemands s'implantent dans la localité en octobre 1895. Ils expérimentent les jardins agricoles de cacao et essaient d'enrôler les populations locales malgré leur désintérêt et leur réticence au départ de l'activité. Ils créent des jardins et des plantations expérimentales, ils moulent les agriculteurs locaux aux techniques culturales du cacao, ils leur poussent à adopter cette plante dans le système agricole traditionnel et distribuent les premières espèces à cultiver. Tels sont là les phases expérimentales et de balbutiements de la culture du cacao dans le Département de l'Océan en général, et spécifiquement à Mvengue.⁹³

La période impériale allemande qui va de 1884 à 1916, avait posé les bases agricoles de la culture du cacao au Cameroun et spécifiquement à Mvengue. La première guerre mondiale qui se déclenche en Europe et qui a prolongé ses effets au Cameroun, va malheureusement se solder par la création de la Société des Nations (SDN). Cette organisation internationale va attribuer à la responsabilité de la guerre à l'Allemagne. Ce pays européen doit payer les dommages de la guerre et abandonner ses anciennes possessions territoriales d'Afrique. Parmi celles-ci, le Cameroun, le Togo et la Tanganyka étaient concernées. L'Allemagne quitte le Cameroun en 1916, même si quelques particuliers sont restés implantés pour des raisons de

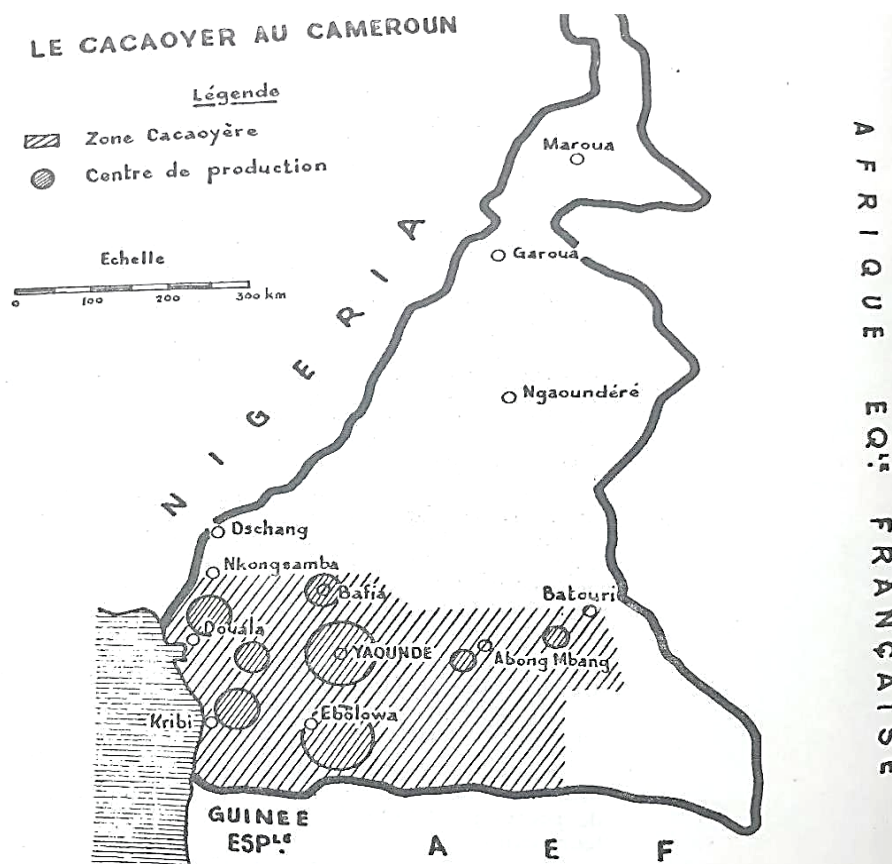
⁹¹ Michel Marc, " Les plantations allemandes au Mont Cameroun, 1885-1914 ", *Revue Française d'Histoire d'outre-mer*, N°207, Paris, 1970, cité par Assoumou Jean, p.170.

⁹² Owona Omgba, " La production du cacao dans l'évolution socioéconomique ", p. 27.

⁹³ Ibid.

commerce et économiques. Ils laissent une activité de cacaoculture gagnant le terrain comme l'indique la carte suivante.

Carte 2 : Espaces et centres cacaoyers au Cameroun de 1895 à 1916



Source : Etoga Eilly, *Sur les chemins du développement*, p. 372.

Le départ des Allemands marque la transition coloniale avec l'arrivée française comme un moment de sédentarisation économique de la culture du cacao au Cameroun et spécifiquement à Mvengue. Toutefois, la cacaoculture n'a pas reçu un écho favorable dans la localité de Mvengue, les raisons de ce rejet peuvent être diverses.

Les sociétés traditionnelles africaines en général et camerounaises en particulier sont organisées autour d'une économie basée sur l'agriculture. Activité par excellence, l'agriculture se pratiquait sur la base d'une organisation sociale de travail entre hommes, femmes et enfants. Les produits issus de l'agriculture généraient des activités telles que le commerce et la production destinée à la consommation. Il s'agissait des cultures vivrières. L'avènement du cacao à Mvengue fut un changement de paradigme majeur pour une localité qui était traditionnellement localisée sur les activités existantes. La cacaoculture s'impose donc comme substitut aux activités existantes (agriculture) et une crise de reconversion. Pour l'acceptation

de la cacaoculture Mvengue, plusieurs méthodes ont été employées. Belinga Anselme le décrit en ces termes : " Comme beaucoup de villageois n'accordaient pas de l'importance à la démonstration, on les forçait à y assister, et en cas de refus ils étaient passible du fouet ". Par ces mots, on comprend que la méthode forte et même violente fut imposée par les Allemands. Cet état de chose poussait les paysans à s'en fuir loin des villages pour se mettre l'abri de ces méthodes brutales.

Avec l'évolution de la situation coloniale, l'administration a regroupé vers 1910 les populations le long des grands axes d'échanges. Le but ici était de pacifier et renforcer son contrôle dans le domaine de l'imposition et le recrutement pour les travaux de portage. Par ailleurs, la monnaie faisait lentement son chemin et certains paysans commençaient à y prendre goût. Ceux-ci s'intéressaient donc de plus en plus aux essais techniques proposés par les services de vulgarisation qui consistaient à réaliser les pépinières dans lesquelles étaient mis en place les grains de cacao sélectionnés. Cet engouement provoqua la création de la station de Lolodorf en 1912 donc le rôle était surtout la multiplication végétative (greffage, bouturage, pépinière, transplantation)⁹⁴.

Sur un tout autre plan, les méthodes brutales et les frustrations étaient celles qui faisaient courir les populations. Pour cette raison, les populations rurales se sont arrangées à s'éloigner des pistes, des campements et anciens habitats. Il aurait fallu d'autres autochtones pur rattraper les fuyards, pour cette raison, certains s'en sont vantés d'avoir été " *Bezimbi be ndzaman* " entendu police des allemands ou homme de troupe. Ce sont ceux-là qui traquaient leur semblable dans les profondeurs de la forêt où l'absence des voies de communication rendait l'accès difficile.⁹⁵

Bien plus, le code de l'indigénat, cet ensemble d'interdits administratifs introduit au Cameroun par le décret du 08 août 1904 déterminait les infractions spéciales à l'indigénat. L'indigène pouvait être puni (amendes, chicotte ou prison) pour un acte irrespectueux à l'égard d'un représentant de l'autorité. Malgré ce climat délétère marqué de peur et d'intimidation, les populations ont fini par se familiariser à la cacaoculture avec l'arrivé des français sur le territoire.⁹⁶

⁹⁴ A. P. Temgoua, *Le Cameroun à l'époque des Allemands*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 10-13.

⁹⁵ D. Abwa, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun. 1916-1960*, PUY, 2000, p. 419.

⁹⁶ Ibid.

C. LA PÉRIODE COLONIALE FRANÇAISE : LA SÉDENTARISATION DE L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE À MVENGUE 1916-1960

Alors que les cultures de rente avaient été initiées par les Allemands, les Français obtiennent le mandat sur le Cameroun en 1922 même si officieusement⁹⁷, ils sont installés dans le territoire et mènent des activités d'exploitation économiques depuis 1916. La France s'est partagée le Cameroun avec les britanniques à partir d'une entente qui porte le nom des "accords Picot ". La période française qui va de 1916 à 1960 a été marquée par l'extension soutenu par le décret de 1933⁹⁸. C'est sous cette période qu'émerge une véritable politique d'encadrement de la production du cacao. À Mvengue, localité mutée de village à poste colonial, un accent fut mis sur l'organisation des productions de cacao et des marchés pour faciliter l'écoulement de la production de cette fève.

Deux périodes fondamentales permettent de saisir les mutations de l'économie du cacao pendant la période coloniale française. La période de mandat qui va de 1922 à 1945, et la période tutelle de 1945 à 1960. La première période a été marquée par la naissance d'une Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie (1921), d'une Inspection de l'Agriculture, et la promulgation d'un décret sur la commercialisation du cacao. La deuxième période de tutelle a été caractérisée par la création des Stations d'expérimentation et transformation du cacao.

Pendant la période de mandat qui va de 1922 à 1945, il faut dire que plusieurs institutions en charge de l'agriculture vont être créées au Cameroun français. Il s'agissait en effet, de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie créé par le décret du 22 juillet 1921. Son rôle était d'établir les statistiques commerciales, agricoles et industrielles. Par ailleurs, elle se devait de produire des statistiques sur les importations et les exportations des produits agricoles. À côté de ce dispositif, il avait également été créé par arrêté du 7 janvier 1927, une Inspection d'Agriculture au Cameroun français. Cet organisme était spécialisé dans le conseil agricole et l'appui au renforcement de l'expertise agricole locale.⁹⁹

Ces instruments de promotion économique de la politique agricole au Cameroun oriental permettent de comprendre l'agriculture et la cacaoculture se positionnaient comme d'importantes ressources de l'économie coloniale. Elle participait d'une politique économique

⁹⁷ D. Abwa, *Cameroun, histoire d'un nationalisme (1884-1961)*, Yaoundé, CLÉ, 2010, p. 18.

⁹⁸ JOC du 05 novembre 1933, décret portant organisation du commerce du cacao dans les territoires Français d'AOF et les territoires associés.

⁹⁹ Ibid.

d'évolution structurelle du capitalisme colonial. De plus, ce secteur reçoit plusieurs subventions dans le cadre des politiques de subvention de la cacaoculture au sein du Fond d' Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d' Outre-Mer (FIDES)¹⁰⁰.

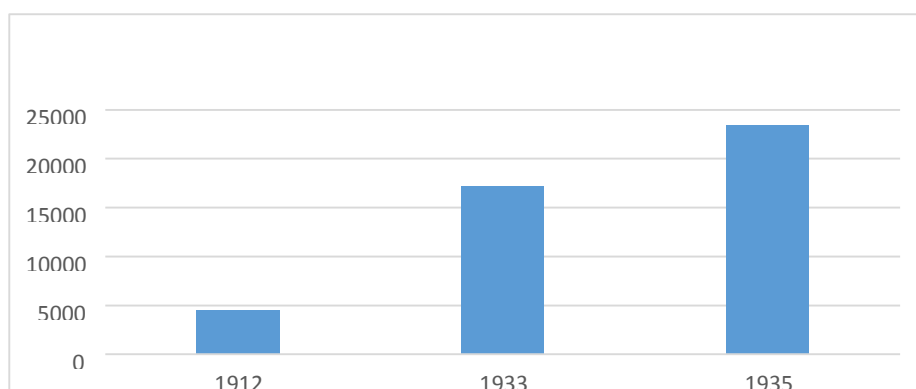
À côté de ses instruments économiques de promotion de la culture du cacao développés par le colon français, il faut ajouter que la période du mandat au Cameroun oriental a été influencée par la politique d'extension, voire, de sédentarisation de la culture du cacao. Les chiffres qu'avance Etoga Eily sont assez lourds de sens en la matière. Il fait savoir que l'administration coloniale encourageait le passage d'une cacaoculture indigène à une cacaoculture commercialisable. Les données suivantes sont liées à l'exportation du cacao au Cameroun de 1912 à 1935.

Tableau 1 : Exportation du cacao au Cameroun de 1912 à 1935

Années	Exportation (en tonnes)
1912	4500
1933	17 200
1935	23 375

Source : Etoga Eily, *Sur les chemins...*, p.375.

Diagramme 1 : Exportation du cacao camerounais de 1912 à 1935



Source : Etoga Eily, *Sur les chemins...*, p.375.

Il ressort de ce graphique, une nette croissance des exportations du cacao du Cameroun de 1912 à 1935. Entre 1912 et 1933, l'exportation a connu un excédent de 12 700 tonnes. Enfin, entre 1933 et 1935, cette exportation a connu un excédent de 6175 tonnes. Des indicateurs d'une

¹⁰⁰ Atangana, *Capitalisme et nationalisme*, p. 107.

augmentation des superficies cacaoyères au Cameroun. On peut donc avancer l'argument d'une politique d'expansion cacaoyère grandissante.

En outre, la période du mandat s'est démarquée par la multiplication des plantations de cacao à Mvengue. On n'avait assisté par exemple à la création des plantations de cacao par les frères Pascalet en 1930 dans la localité actuelle de Wom I. Aussi, en 1937, une branche des missionnaires catholiques français arrivent dans le village Nyamfendé et créent une grande plantation de cacao d'environ 10 hectares¹⁰¹. C'est également au cours de la période du mandat français que l'économie cacaoyère prend une tournure nationale, Mvengue n'est pas épargné de ces dynamiques socioéconomiques.

L'arrêté du 5 novembre 1933 qui est pris par l'administration coloniale française, statue sur les conditions de vente du cacao au Cameroun français¹⁰². Il fixe les modalités de commercialisation et les conditions d'exonération du cacao vendu dans les circuits commerciaux de la France. À Mvengue, les producteurs locaux ne disposaient pas de plantations concurrentes à celles des européens. Leurs plantations, généralement de petites surfaces et mal entretenues étaient peu productives et mal aménagées. Malgré les efforts entrepris par les structures évoquées plus haut pour une amélioration de la qualité des plantations, celles-ci continuaient de subir la désorganisation des producteurs et le manque de suivi¹⁰³. Pour essayer de pallier à cette situation et inciter les populations à la culture du cacao, l'administration coloniale française instituait aussi, les Centres d'Éducation Agricole Pratique (CEAP) pour former les populations d'Ébolowa, Bibindi et Mvengue aux techniques culturales du cacao. Il fut créé des stations d'expérimentation sur le cacao dans l'optique de renforcer la norme qualité cacao dans la région du Sud-Cameroun.¹⁰⁴

Toutes ces mesures d'encadrement ont été prises parce que l'administration coloniale française voulait s'arroger le monopole du contrôle de la production et même, la commercialisation du cacao partout ailleurs. La période de tutelle qui va de 1945 à 1960 a enfin connu la création de la Caisse de stabilisation des prix du cacao au Cameroun français. Cette

¹⁰¹ Omgba, "La production du cacao...", p.27.

¹⁰² JOC, Arrêté du 5 novembre 1933, portant rehausage des prix du cacao dans les colonies françaises, consulté le 31 mai 2024.

¹⁰³ Entretien avec Olama Etienne, 73 ans, cacaoculteur, village Akok-(Mvengue), 02 mai 2024.

¹⁰⁴ Meli, " L'économie cacaoyère et ses mutations ", p.31.

⁶⁸ Ibid.

organisme se projetait d'accompagner les producteurs de cacao camerounais et spécifiquement de Mvengue dans les opérations de commercialisation de la fève de cacao. Il organisait les marchés périodiques de cacao et soutenait les fluctuations du coût du cacao à Mvengue. Plusieurs cacaoculteurs qui ont connu cette structure, continue d'appeler à sa restauration pour la vitalité de l'économie du cacao⁶⁸.

La cacaoculture à Mvengue va évoluer grâce à l'amélioration des techniques culturales, mais aussi à l'adaptation et l'acceptation de la nouvelle plante par les paysans. C'est le fruit de la collaboration entre les cacaoculteurs et l'administration française, puissance tutrice au Cameroun. Les paysans qui avaient travaillé dans les plantations allemandes ont essayé de mettre à profit tous les enseignements qu'ils avaient reçus, aussi ils avaient réussi à adopter la méthode européenne à la méthode locale et devinrent des formateurs à leur tour. « Le chef était allé en formation à Lolodorf, à son retour, il revint avec 30 cabosses de cacao qu'il distribuait aux habitants du village. Le même jour, les moniteurs venaient ensuite le même jour pour la phase de démonstration et la mise en place des cabosses ». ¹⁰⁵ Avec l'évolution de la situation coloniale, l'administration avait regroupé les populations le long des grands axes d'échange. Par ce moyen, elle souhaitait renforcer le contrôle dans le domaine de l'imposition et le recrutement pour les travaux de portage.

D. MISE EN PLACE DES PREMIÈRES PLANTATIONS

Celle-ci va de la période coloniale Allemande marquée par la prise en main effective du Cameroun jusqu'à leur départ en 1916 et de la période coloniale française jusqu'à l'indépendance en 1960.

1. Période coloniale Allemande comme laboratoire expérimental de la culture du cacao au Cameroun et à Mvengue: 1884-1916

L'arrivée des Européens au Cameroun et spécifiquement à Mvengue va entraîner de profondes mutations dans les pratiques agricoles. En effet, l'arrivée du botaniste Allemand Zenker à Ebolowa en 1895 va poser les jalons des premières plantations. Cette arrivée s'est accompagnée d'une intense activité de sédentarisation de la culture de cacao. Il créait plusieurs activités pour enrôler les populations du Sud-Cameroun à la culture du cacao. La première était l'organisation des ateliers de formation agricoles sur la culture du cacao, la deuxième s'articulait

¹⁰⁵ Entretien avec Ottou Atangana, 81 ans, cultivateur, Melondo, 6 février 2024.

autour des plantations expérimentales et l'initiation des planteurs d'Ebolowa aux activités de promotion de la culture et la production du cacao. Etoga Eily, écrit en effet:

L'allemand Zenker avait créé des plantations successives à Bipindi, en 1895, et à Ebolowa, aux environs de 1910. Suivant cet exemple, et sous l'impulsion des autorités administratives, les "indigènes " avaient commencé à créer à leur tour, de petites plantations, le long des ruisseaux et tout l'autour de leur case.¹⁰⁶

En 1890, August Georg Zenker créait des plantations de cacao dans le Département de l'Océan, et spécifiquement à Bipindi. Puis en 1900, il élargissait ces plantions à la localité d'Ebolowa et Lolodorf¹⁰⁷. Dans le village Mvog Belinga, la première cacaoyère fut celle d'Essomba Janvier qui, pour avoir cédé ses terres aux Allemands malgré l'effet de la peur, bénéficia de la première plantation de démonstration. Tout compte fait, ce qu'il faut retenir de cette phase expérimentale de la culture du cacao dans le Département de l'Océan est que les allemands s'implantent dans la localité en octobre 1895. Ils ont expérimenté les jardins agricoles de cacao et ont essayé d'entraîner les populations locales malgré leur désintérêt et leur réticence au départ de l'activité.¹⁰⁸

2. Période colonial française ou la sédentarisation de l'économie cacaoyère au Cameroun et à Mvengue: 1916-1960

Alors que les cultures de rente avaient été initiées par les Allemands, les Français obtiennent le mandat sur le Cameroun en 1922 même si officieusement¹⁰⁹, ils sont installés dans le territoire et mènent des activités d'exploitation économiques depuis 1916. La France s'est partagée le Cameroun avec les britanniques à partir d'une entente qui porte le nom des " accords Picot ". La période française qui va de 1916 à 1960 a été marquée par l'extension de l'activité de cacaoculture au Cameroun et spécifiquement à Mvengue. Cette période s'est également matérialisée par l'organisation de l'économie de cacaoculture avec par exemple le décret de 1933. Par ailleurs, c'est sous cette période qu'émerge une véritable politique d'encadrement de la production du cacao. À Mvengue, localité mutée de village à poste colonial, un accent fut mis sur l'organisation des productions de cacao et des marchés pour faciliter l'écoulement de la production de cette fève.

¹⁰⁶ Eily, *Sur les chemins du développement*, p. 371.

¹⁰⁷ Owona Omgba, " La production du cacao et les mutations socioéconomiques ", p. 27.

¹⁰⁸ Entretien avec Philippe Blaise Essomba, 70 ans, professeur d'université, village Mvog Belinga, 14 avril 2024.

¹⁰⁹ Abwa, *Cameroun histoire d'un nationalisme*, p. 31.

Deux périodes fondamentales permettent de saisir les mutations de l'économie du cacao pendant la période coloniale française. La période de mandat qui va de 1922 à 1945, et la période tutelle de 1945 à 1960. La première période a été marquée par la naissance d'une Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie (1921), d'une Inspection de l'Agriculture, et la promulgation d'un décret sur la commercialisation du cacao. La deuxième période de tutelle a été caractérisée par la création des Stations d'expérimentation et transformation du cacao.¹¹⁰

Pendant la période de mandat qui va de 1922 à 1945, il faut dire que plusieurs institutions en charge de l'agriculture vont être créées au Cameroun français. Il s'agissait en effet, de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie créé par le décret du 22 juillet 1921. Son rôle était d'établir les statistiques commerciales, agricoles et industrielles. Par ailleurs, elle se devait de produire des statistiques sur les importations et les exportations des produits agricoles. À côté de ce dispositif, il avait également été créé par arrêté du 7 janvier 1927, une Inspection d'Agriculture au Cameroun français. Cet organisme était spécialisé dans le conseil agricole et l'appui au renforcement de l'expertise agricole locale.¹¹¹

Ces instruments de promotion économique de la politique agricole au Cameroun oriental permettent de comprendre l'agriculture et la cacaoculture se positionnaient comme d'importantes ressources de l'économie coloniale. Elle participait d'une politique économique d'évolution structurelle du capitalisme colonial. De plus, ce secteur reçut plusieurs subventions dans le cadre des politiques de subvention de la cacaoculture au sein du Fond d' Investissement pour le Développement Économique et Social des Territoires d' Outre-Mer (FIDES)¹¹².

À côté de ses instruments économiques de promotion de la culture du cacao développés par le colon français, il faut ajouter que la période du mandat au Cameroun oriental a été influencée par la politique d'extension, voire, de sédentarisation de la culture du cacao. Les chiffres qu'avance Etoga Eily sont assez lourds de sens en la matière. Il fait savoir que l'administration coloniale encourageait le passage d'une cacaoculture indigène à une cacaoculture commercialisable. Les données suivantes sont liées à l'exportation du cacao au Cameroun de 1912 à 1935.

¹¹⁰ Eily, *Sur les chemins du développement*, p. 371.

¹¹¹ Abwa, *Cameroun histoire d'un nationalisme*, p. 31.

¹¹² Atangana, *Capitalisme et nationalisme...*, p. 107.

II. CULTURE DE LA CACAOCULTURE

La domestication de la cacaoculture n'a pas reçu un écho favorable dans la localité de Mvengue. Les raisons de ce rejet peuvent être diverses.

1. Méthodes et techniques culturelles

Pour vulgariser la cacaoculture à Mvengue, les Allemands avaient employés une méthode qui consistait à créer à travers la forêt une série de jardin d'essai de 1 à 2 hectares et non de grandes plantations. Des moniteurs choisis parmi les populations locales parcouraient des villages pour amplifier la formation auprès des paysans, mais aussi pour implanter la cacaoculture. Ainsi on rencontrait un jardin d'essai dans chaque village et une fois le champ en phase de production, il devenait la propriété collective avec pour responsable le chef de village ou un aîné désigné par le moniteur. Le chef Essama Enyegue du village Mvog Belinga II, fut le premier bénéficiaire de ce projet¹¹³.

L'administration française après avoir revisité les méthodes et les orientations qui caractérisaient la politique économique de l'Allemagne au Cameroun portait leur effort sur l'encouragement des populations locales à la culture des produits d'exportation, malgré la famine qui s'installa suite au délaissement des produits agricoles vivriers.¹¹⁴ Il fallait éduquer les masses indigènes.

2. Pratique des méthodes et techniques modernes

Pour moderniser les techniques culturelles, l'administration locale fit appel au concours de certains organismes internes et externes. Sur le plan interne, les commissions agricoles. Celles-ci existaient dans chaque circonscription avaient compétence de délibérer sur toutes les questions ayant trait à l'agriculture et à l'élevage. Elles fournissaient des avis, des renseignements et soumettaient des vœux. Leur principal mérite est d'avoir donné aux indigènes la conscience à la fois de leur besoin et des possibilités qu'ils avaient de les satisfaire dans le cadre des programmes établis. La localité de Mvengue a bénéficié de la formation de quelques jeunes de ses fils à l'école d'agriculture d'Ebolowa créée en 1926. Les plans et les cabosses de cacao parvinrent officiellement aux paysans de Mvengue. Il importe de souligner que le matériel de travail utilisé de ce centre de formation était resté rudimentaire. Toutefois, la

¹¹³ Entretien avec Amougou Antoine, 56 ans, Transporteur, village Mvengue II, 02 février 2024.

¹¹⁴ Etoga Eily, *Sur le chemin du développement*, P.320.

mise en place du personnel technique agricole a été originale. La formation des jeunes agriculteurs d'Ebolowa a favorisé la diffusion intensive de semences et plants.¹¹⁵

Les paysans habitués à leur ancienne méthode l'abandonnaient peu à peu pour s'imprégner des techniques et méthodes nouvelles.

Après nettoyage du terrain par défrichage à la machette, puis par abatage à la hache et enfin par brulis, les femmes semaient et plantaient sur les écarts. Avec la création des premières cacaoyères, les familles en général et les hommes en particulier cultivaient le cacao dans des plantations et par des méthodes conçues et adaptées par les populations paysannes¹¹⁶. La culture de cacao était souvent mélangée aux cultures vivrières (arachide, banane, igname, macabo, manioc). La machette constituait le principal outil de défrichage tandis que la hache servait à l'abatage. Seuls les plus vigoureux et robustes effectuaient le travail de défrichage et d'abatage.

La technique de semence de cacaoyers au départ consistait simplement à introduire les fèves de cacao dans le sol à l'aide d'un bâton. Une cabosse était cassée quelques jours avant la mise sous terre et les fèves emballées dans des feuilles mortes pouvaient commencer leur germination avant la mise sous terre. La phase de semence était réservée beaucoup plus aux femmes et aux enfants. Trois paniers étaient alors noués autour des reins des femmes, l'un contenait du maïs, un autre les arachides puis le troisième les fèves de cacao. Cette disposition permettait d'alterner la semence de maïs, d'arachide et de cacao. Les paysans plantaient le cacao d'abord à côté des villages, derrière les cases où poussait encore la forêt. Après déception (terre non fertile) puis augmentation de la population, le cacao fut planté dans les champs vivriers défrichés en forêt, loin des villages : "*Ésep*" (Champ fait au cœur de la forêt). La modernité a fait apparaître chez quelques planteurs aisés l'usage de la tronçonneuse et une main d'œuvre saisonnière, favorisant ainsi l'extension rapide des cacaoyères.

A. OUTILS DE VULGARISATION ET DE NATIONALISATION DE LA CACAOCULTURE 1960-1991

L'accession du Cameroun à l'indépendance politique a également été matérialisé la volonté des autorités de la première république de rompre avec les mécanismes coloniaux de gestion de l'économie cacaoyère au Cameroun spécifiquement à Mvengue. Comme plusieurs

¹¹⁵ Arrêté du 14-06-2026 créant à Ebolowa une école d'apprentissage agricole, cf. ANY, AC 9215 Ebolowa (Cameroun) école d'apprentissage agricole, 1940.

¹¹⁶ Ombwa, "La production du cacao et mutation socioéconomique ". p. 48.

autres États d'Afrique subsaharienne, l'indépendance politique est brandie par les administrateurs de l'État autonome comme un prétexte pour justifier la transition d'une économie coloniale à une économie nationale. Le libéralisme planifié a également été la politique économique qui se devait d'encadrer le développement de l'État camerounais. Cette politique de développement hybride se concevait comme un mélange de libéralisme et de socialisme avec une forte prégnance de l'État dans l'organisation de l'activité économique de l'État. C'est au cœur de cette politique de développement hybride que germa les plans quinquennaux qui accordaient une place majeure à la cacaoculture. De ce point de vue, le libéralisme planifié et le développement autocentré qui le soutenait s'est positionné comme une politique économique de vulgarisation et de nationalisation de la cacaoculture au Cameroun.

1. Mvengue ou prisme de la politique de vulgarisation de la cacaoculture

Entre 1961 et 1991, le Cameroun adoptait six plans quinquennaux. Les orientations du premier plan quinquennal reposaient sur le doublement du revenu national moyen par habitant de 21 500 Francs CFA à 43 000 Francs CFA. Le deuxième plan quinquennal qui intervient à partir de 1966 insistait sur le renforcement de l'indépendance économique et la vulgarisation du monde rural. Ce plan a produit un Produit Intérieur Brute de l'ordre de 8,6%¹¹⁷. Le troisième plan quinquennal en 1971 mit l'accent sur l'atteinte d'un taux de croissance du PIB de l'ordre 8,6%. Ce plan se projetait aussi de renforcer la production et la productivité.

Dans le quatrième plan quinquennal, il avait été constaté un faible encadrement du monde rural. Ici, un ordre de priorité fut donné au secteur de la transformation des techniques de production, la promotion de l'énergie hydro-électrique, l'intensification des recherches en matière de mines, de pétrole et de gaz naturel¹¹⁸. Le cadre du cinquième plan quinquennal (1981-1986) a auguré le pan de la réalisation étatique de l'autosuffisance alimentaire, la redynamisation des structures de production dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. Toutefois, la crise économique du pétrole qui commence à fragiliser le commerce du pétrole à partir de 1975, ne laisse le Cameroun à l'écart de ses mécanismes de récession et de chute des cours à l'international. Toutefois, dans le cadre du cinquième plan, il avait été prévu

¹¹⁷ MINEPAT, 50 ans. L'économie camerounaise : 1960-2010, p. 25.

¹¹⁸ *Ibid.*, p.25.

d'atteindre le tonnage de cacao de 139 000 tonnes même si, au cours de cette période, la production de cacao est restée de l'ordre de 120 000 tonnes¹¹⁹.

Le sixième plan quinquennal (1981-1991) ne peut totalement être implanté par l'État Camerounais. La crise économique accompagnée de la chute des cours des matières premières à l'international, notamment des pays africains exportateurs de pétrole et des produits agricoles paralyse la capacité de l'État providence. Le Cameroun va entrer, comme plusieurs autres pays africains, dans un engrenage de la crise économique.

Les plans quinquennaux se sont positionnés comme des leviers importants pour le redressement du secteur agricole en générale et la cacaoculture en particulier. En s'appuyant sur les publications relatives au cinquième plan quinquennal, il apparaît clairement que la cacaoculture occupait une place de choix dans la politique économique de planification économique du Cameroun. Le gouvernement se projetait sur un tonnage de 139 000 tonnes. Ce qui prouve une attention majeure pour ce secteur.

À côté de ce dispositif du cinquième plan quinquennal relatif au doublement de la production du cacao, il faut par ailleurs ajouter que l'État mit aussi l'accent sur l'organisation des comices agropastoral d'Ébolowa de 1973. Ceux-ci étaient la vitrine de propagande et d'encouragement des producteurs de cacao. Pour Arsène Guy Davy Meba, les comices agropastoraux dans la première république étaient synonymes de valorisation des savoirs paysans. Il écrit :

À travers le comice agropastoral, le gouvernement camerounais visait la promotion du développement du monde rural par la mise en place d'un cadre pérenne d'échanges, de compétition entre acteurs (producteurs agropastoraux, offreurs de facteurs, utilisateurs des produits et technologies accompagnatrices de développement) et d'évaluation en vue de susciter l'excellence et l'augmentation qualitative de la production et pastorales.¹²⁰

En ce qui concerne la pratique des comices agropastoraux dans le libéralisme planifié, l'auteur ajoute en effet :

Le Chef de l'État Ahmadou Ahidjo lança le premier comice agropastoral à Buéa le 09 mars 1973. Il y eut ensuite, le comice de Ngaoundéré le 10 décembre 1974, Bafoussam en novembre 1977, Bertoua en 1984.¹²¹

¹¹⁹ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise*, p.25.

¹²⁰ Meba, " L'évolution des politiques agricoles et leur incidence sur l'économie et le développement rural ", Mémoire de DIPES II, École Normale Supérieure de Yaoundé, 2014, pp. 35-41.

¹²¹ Ibid., pp. 36.

La période de la planification économique au Cameroun a auguré des perspectives louables en matière d'interventionnisme de l'État dans l'évolution des politiques de la cacaoculture sur l'ensemble du territoire national. Les populations de Mvengue n'ont pas été écartées de ces politiques du comice agropastoral ou de la course vers le meilleur producteur de cacao. Elles se sont activées ont parfois compétés pour imposer le label cacaoyer de cette localité sur le plan national. Si la première république accorda assez d'importance aux activités de production, de transformation et de commercialisation du cacao au Cameroun, il faut en outre, préciser qu'elle développa par ailleurs plusieurs institutions pour la vulgarisation de la fève.

2. Institutions d'encadrement et de vulgarisation de la cacaoculture à Mvengue et au Cameroun de 1960 à 1990

Plusieurs institutions d'encadrement et de vulgarisation de la cacaoculture ont vu le jour au Cameroun entre 1960 et 1990. Parmi ces dernières, il faut mentionner, la SODECAO ou Société de Développement du Cacao créée en 1974 et l'ONCPB ou Office de Commercialisation des Produits de Base créé en 1978 pour ne citer que ces deux instruments.

La SODECAO a été par décret présidentiel n° 74/84 du 02 février 1974¹²². D'après ce décret, cette société a pour objectifs⁸⁴ :

- de protéger le verger cacaoyer ;
- protéger et sécuriser les récoltes et les revenus des cacaoculteurs ;
- renforcer les capacités des planteurs et de leurs organisations ;
- améliorer la qualité du cacao ;
- appuyer la diversification agricole en zone cacaoyère ;
- aménager les espaces agricoles ;
- ouvrir et réhabiliter les pistes de collecte.¹²³

La SODECAO au regard de cet agenda, se devait de jouer plusieurs rôles dans la cacaoculture au Cameroun. Cette société nationale est implantée dans plusieurs régions du pays, notamment, la région de l'Est et du Centre et du Sud. D'après Didier Owona¹²⁴, retraité du site de la SODECAO implanté à Mbalmayo, la SODECAO a également été créée pour améliorer

¹²² Archive MINADER, Décret n°74/84 du 02 février 1974 portant création de la Société de Développement du Cacao.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Entretien avec Didier Owona, 62 ans, Ex-Employé temporaire de la SODECAO de Mbalmayo, Mbalmayo, 10 février 2024.

la qualité des champs semenciers de cacao et accompagner les cacaoculteurs par l'octroi des financements à sur l'ensemble du territoire national. La structure a actuellement pour Président du Conseil d'Administration, Zacharie Ngba depuis 2018¹²⁵.

C'est une structure qui fonctionne avec plusieurs partenariats économiques. On peut historiquement citer, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural qui est en effet sa tutelle technique, le Ministère des finances qui est sa tutelle financière. Entre autres partenaires, il existe des organisations qui concourent à l'implémentation de sa politique de cacaoculture. Parmi celles-ci, on n'a connu, l'ONCPB, et l'Office National du Cacao et du Café (ONCC).

La SODECAO a expérimenté plusieurs plans stratégiques pour la relance de la cacaoculture. Il y'a d'abord, le Plan de Relance des Filières Cacao et Café (PRFCC) initié en 2002, le Projet Biofabrique et le Programme semencier Cacao et Café en 2009. Ces outils de la stratégie nationale de relance du cacao s'inspire du Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural qui souligne que, " La promotion de la croissance agricole et économique forte est nécessaire en contexte camerounais, pour répondre aux attentes des populations du pays en générale et du monde rural en particulier "¹²⁶.

À Mvengue, la SODECAO s'implante en 1985. Elle débute plusieurs activités allant du renouvellement des plantations, de l'octroi des crédits agricoles et l'organisation des séminaires sur la lutte contre les maladies du cacao. F.T. Owona Omgba fait savoir que : « Pour la seule année de 1986 dans l'arrondissement de Mvengue, près de 155 plantations nouvelles avaient été créées, contre 716 en 1987. Pour une superficie d'environ 2148 hectares»¹²⁷.

En ce qui concerne l'ONCPB, cette structure accompagnait les producteurs dans le respect des normes et la commercialisation des productions. Elle prélevait également des pourcentages sur les recettes de vente de la fève du cacao. Son rôle a été déterminant dans l'organisation des marchés du cacao, le transport de la fève de cacao de Mvengue vers les centres urbains et les villes avoisinantes comme Mbalmayo. D'après Jean Ngadjeu, ce sont

¹²⁵ Archive MINADER, Décret n° 2018/428 du 24 juillet 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société de Développement du Cacao.

¹²⁶ Archive MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2005.

¹²⁷ Owona Omgba, « La production du cacao », p. 51.

prélèvements parfois jugés excessifs par les cacaoculteurs qui auraient suscité son remplacement. Il écrit :

En effet, pendant longtemps, les prix d'achat accordés aux paysans pour l'achat du cacao a été très faible par rapport aux charges engagées. Les marges excessives prélevées par l'ONCPB ont largement découragé les camerounais de s'adonner à l'agriculture réservée aux paysans illettrés. À côté de cette structure, il a été créé d'autres organismes après sa décrépitude pour revaloriser les conditions de production du cacao au Cameroun. L'on peut citer la création de l'ONCC entre 1990 et 1991.

L'Office National du Cacao et du Café ONCC a été créé par décret présidentiel n° 91/274 du 12 juin 1991. Cet organisme était chargé¹²⁸ :

- du suivi des campagnes de commercialisation du café et du cacao ;
- de la gestion du système de stabilisation ;
- de la mise en œuvre du contrôle de la qualité de ces produits à l'exportation ;
- de la participation aux conférences internationales sur ces produits ;
- de la réalisation des études sur les filières du café et du cacao.¹²⁹

Le système de fonctionnement de cet organisme ne fut pas très éloigné de celui de l'ex ONCPB. Car, à lire l'article trois de ce décret, les ressources financières de l'ONCC était également de trois ordres comme cela se faisait dans l'ONCPB. L'organisation existait grâce à trois types de fonds, notamment, les retenus à l'exportation, les revenus mobiliers et immobiliers et les revenus de fonds placés.

À Mvengue, l'ONCC a organisé plusieurs campagnes d'achat du cacao en 1992 et 1993. Celle-ci se faisait dans des marchés périodiques qui ont retenus l'attention des producteurs de cacao de cette période jusqu'aujourd'hui. Ceux-ci s'appelaient *Angara*. Et mobilisaient les déplacements de plusieurs producteurs de cacao venus des quatre coins de Mvengue. Ces mutations ont matérialisé le passage d'une cacaoculture de subsistance à une cacaoculture capitalisée par l'État et les producteurs prient indépendamment.

¹²⁸ Archive MINADER, Décret n° 91/274 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du Café.

¹²⁹ Archive MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2005.

3. Mutations de la cacaoculture à Mvengue sous la période de la planification économique : de l'interventionnisme à la crise de l'État providence

Le passage d'une cacaoculture coloniale à une cacaoculture nationale à Mvengue a foncièrement été marqué par deux temps majeurs. Le premier temps est celui de l'interventionnisme d'État marqué par des indicateurs comme, l'expansion des structures étatiques dans la localité de Mvengue, notamment, l'implantation d'une antenne de la SODECAO en 1985. Cette structure qui s'implante à Mvengue en 1985 a contribué à consolider la politique étatique de valorisation du cacao à l'échelle nationale. La première république, comme nous l'avons souligné a, à travers les plans quinquennaux, à insérer Mvengue au cœur des politiques étatiques nationales de vulgarisation de l'économie cacaoyère. Sa politique d'interventionnisme à Mvengue entre 1985 et 1986 laisse avoir une idée assez concise. Le tableau suivant présente les chiffres de la SODECAO à Mvengue entre 1985 et 1986.

Tableau 2 : Les chiffres de la SODECAO à Mvengue (1985 – 1986)

Sous-secteur	Nombre de planteurs servis	Nombre de sachets distribués	Surface théorique protégé en hectares (ha)	Superficie moyenne par planteur
Mvengue	2232	258 448	2,63	2,34
Akom II	875	26 745	0,63	1,65
Lolodorf	1936	170 338	1,61	2,13

Source: Archive SODECAO- Océan, RA 1985-1986

Comme on peut l'observer dans ce tableau issu des archives de la SODECAO, Mvengue a bénéficié des subventions de la SODECAO entre 1985 et 1986. Près de 2232 planteurs avaient reçu environs 258 448 sachets de *Ridomil*, produit utilisé dans la production du cacao avaient été utilisés dans cette localité, contre 2,63 hectares de surface théorique protégée.

Les mutations de la cacaoculture se perçoivent ainsi dans cette réflexion comme étant l'ensemble des changements structurels survenus dans la gestion de l'économie du cacao dans la localité de Mvengue entre 1960 et 1990. L'interventionnisme de l'Etat s'est manifesté d'abord la création des structures nationales de proximité pour la gestion décentralisée de la cacaoculture au Cameroun et spécifiquement à Mvengue. L'ONCB d'abord, puis l'ONCC ensuite et peut être, la SODECAO ont été les supports idéologiques de cet interventionnisme étatique dans l'organisation de la cacaoculture à Mvengue comme dans d'autres localité du Cameroun. La planification économique a été un terreau expérimental pour les dynamiques

d'enracinement de la cacaoculture au Cameroun. Pendant cette période, l'Etat camerounais avait également articulé trois sur cinq plans quinquennaux pour booster ce secteur agricole.

Jean de Dieu Awoumou fait savoir ¹³⁰ :

Avant la libéralisation agricole, la politique de l'État dans le secteur des cultures pérennes était d'apporter un encadrement gratuit aux planteurs. Celui-ci concernait toute la chaîne, de la production à la commercialisation et en passant par le financement. Le traitement des plantations contre les fléaux des cultures cacaoyères était donc assuré par l'État. En ce sens, les planteurs bénéficiaient de l'assistance technique des agents de vulgarisation de la SODECAO.

Il ajoute pour renchéir en ce qui concerne la commercialisation du cacao les éléments suivants¹³¹ :

La commercialisation du cacao et du café était assurée par l'Office National de Commercialisation des produits de base, son rôle consistait à centraliser l'offre camerounaise des produits de base et négocier la vente au meilleur prix. Il y'avait un système de fixation national des prix du producteur. Ceux-ci devaient déposer leurs produits au centre de collecte de la coopérative la plus proche au niveau départemental.

Dans cette perspective, l'État providence s'est perçu comme " l'État qui intervient soit pour créer et renforcer l'offre, soit pour structurer la demande. Notamment, dans le contexte de marché incomplet ou chute des cours "¹³². Les mutations de l'économie dans ces conditions, ont aussi concerné la crise de la cacaoculture à Mvengue à partir de 1990. Cette crise de la cacaoculture a aussi été marquée par l'abandon des plantations, le vieillissement des plantations et la chute des cours. Spécifiquement à Mvengue, un planteur de cacao de cette période nous livra le témoignage suivant¹³³ :

La commercialisation du cacao dans les Angara avait perdu sa vitesse de croisière. Certains marchés créés n'avaient même pas pu atteindre la durée de vie de deux années à cause de la désertion des producteurs. Ceux-ci fuyaient ces espaces organisés par l'État car, ils les jugeaient d'espaces très préleveurs de taxe. On n'a parfois assisté à des scènes où, les grands producteurs préféraient vendre ou revendre aux coxeurs qui n'imposent pas de taxe sur les kilogrammes de cacao vendus.

Dans ce contexte de décrépitude de la cacaoculture à Mvengue, et au Cameroun, il faut dire que l'État camerounais n'est pas resté les bras croisés. Il a mis sur pied, un nouveau

¹³⁰ J.D. Awoumou, « La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun », Mémoire de Master en Administration Publique, École Nationale d'Administration de Paris, 2006, pp.7-9.

¹³¹ Awoumou, « La libéralisation des marchés», 2006, pp. 7-9.

¹³² Sanda Oumarou, « Ajustement structurel et performances institutionnelles », in, Goethe Institute, *La politique de développement à la croisée des chemins*, Yaoundé, CLÉ, 1998, pp. 105-110.

¹³³ Entretien avec Menyie Etoundi, 80 ans, producteur de cacao à Awonda, 07 avril 2024.

dispositif agricole pour la relance de la cacaoculture : c'est la Nouvelle Politique Agricole (NPA) à partir de 1990.

B. DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE AU DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA RELANCE DU SECTEUR RURAL : VERS UNE RENOVATION DE LA CACAOCULTURE

La Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui intervient au Cameroun à partir de 1990 est un dispositif agricole aux objectifs pluriels adopté par le Cameroun pendant la crise économique qui secoue le pays à partir de 1980. Il s'agissait entre autres objectif, de renforcer la production agricole nationale, créer des mécanismes de stabilisation des prix du cacao et d'autres denrées alimentaires à l'échelle nationale. Améliorer les conditions de vie des agriculteurs et valoriser leur travail au niveau national. À côté de ce dispositif de reconfiguration de l'agriculture nationale, nous avons également étudié l'apport du Document de Stratégie pour le Développement du Secteur Rural (DSDSR) publié en 2005¹³⁴.

1. Nouvelle Politique Agricole : fondements historiques et structure d'un dispositif étatique agricole

La Nouvelle Politique Agricole trouve ses fondements politiques et économiques dans la crise que connaît le secteur agricole pendant la crise économique de 1980. Il faut noter qu'à côté de chute des cours des produits qui paralysait l'économie agricole, le pays était aussi traversé par une crise profonde de la sécurité alimentaire. La NPA si l'on se réfère à son historique, tire ses sources d'une table ronde sur l'agriculture organisé à Yaoundé du 29 au 30 novembre 1990¹³⁵. Elle a vu la participation de plusieurs partenaires du Cameroun à la réforme du secteur agricole après les PAS. Il faut noter qu'à cette assise, plusieurs bailleurs du secteur agricole camerounais vont prendre part parmi lesquels :

- la Banque Africaine de Développement ;
- la Commission des Communautés Européennes ;
- le Programme des Nations Unis pour le Développement ;
- le Ministère Français de la Coopération ;

¹³⁴ Archive MINADER, Document de Stratégie, p. 2.

¹³⁵ Archive MINADER, Actes de la table ronde sur la politique agricole du Cameroun 29-30 novembre 1990, Discours de Monsieur le Ministre John Niba Ngu, Ministre de l'Agriculture à l'occasion de l'ouverture de la table ronde sur la Nouvelle Politique Agricole.

- l'Ambassade de Chine ;
- le représentant de l'Ambassade des Pays-Bas ;
- la Banque Mondiale ;
- le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) et d'autres ministères de tutelle du secteur agricole.

Ces travaux débutaient le 29 novembre 1990 à 9h par le discours du MINAGRI de cette période, Monsieur, John Niba Ngu. Il déclarait même que¹³⁶ :

La NPA est une politique agricole qui recherche d'une part, la consolidation des acquis tant sur le plan de l'autosuffisance alimentaire que celui des recettes à l'exportation et l'amélioration des performances de l'agriculture camerounaise.

La NPA se voulait être de ce qui précède, être une stratégie de relance de l'Agriculture camerounaise, tant sur le plan de la modernisation de l'équipement agricole que celui de l'autonomisation des recettes liés à la l'exportation. Comme nous allons le mentionner plus loin, la NPA avait des objectifs pluriels et des ambitions de réforme du secteur agricole. Cependant, peut-on affirmer que ce dispositif à rénover l'agriculture camerounaise en général et la cacaoculture spécifiquement ?

2. NPA et le projet de rénovation de la cacaoculture au Cameroun et à Mvengue : quelles innovations ?

La NPA s'est positionnée en contexte de crise économique comme une alternative stratégique à la relance de l'agriculture et de la cacaoculture nationale. Cette nouvelle politique agricole s'est articulée autour de quatre objectifs spécifiques qu'il convient de décliner.

Le premier objectif portait sur la modernisation de l'appareil de production, il s'agissait de promouvoir l'utilisation intensive des intrants agricoles modernes : matériel végétal sélectionné ou amélioré, engrais, pesticides, machines nouvelles, orientations recherches et amélioration significative de la productivité des exploitations agricoles et la réduction des coûts de production afin d'améliorer le revenu des agriculteurs et de rendre les produits agricoles compétitifs.

¹³⁶ Archive MINADER, Document de Stratégie, p. 4.

Le second pilier de la NPA semblait être l'objectif prioritaire. Il était articulé sur la sécurité alimentaire et la recherche non seulement de la disponibilité des aliments en quantité et en qualité suffisante mais aussi, la possibilité pour tous les camerounais d'avoir un accès. Cet objectif était accompagné des missions suivantes¹³⁷ :

- la spécialisation régionale par le biais de la promotion des cultures vivrières spécifiques par grande zone écologique et la promotion des échanges interrégionaux;
- la mise au point et la vulgarisation régionale des technologies intermédiaires de stockage et de conservation des denrées alimentaires notamment en milieu paysan;
- le désengagement de l'État des actions de commercialisation au profit du secteur privé et la promotion des coopératives de production et de commercialisation des produits vivriers ;
- la création et l'entretien des pistes de désenclavement et de collecte notamment, dans les zones à haute potentialité agricole ;
- l'aménagement des marchés ruraux, des centres de collecte et des marchés frontaliers ;
- la promotion de nos produits agricoles sur les marchés locaux et extérieurs.¹³⁸

À la lecture de ces objectifs tirés de la deuxième mission de la NPA, il faut souligner que l'État passait progressivement à la libéralisation de la filière cacao et café et se projetait également d'améliorer les conditions de production et commercialisation des produits de l'agriculture et spécifiquement de la cacaoculture.

Dans le troisième objectif, l'État camerounais souhaitait promouvoir et diversifier les exportations agricoles, dans le but d'améliorer le niveau des recettes à l'exportation en dépit des difficultés rencontrées par les produits traditionnels sur le marché extérieur.

Le quatrième objectif s'est focalisé sur la transformation locale des produits agricoles afin de tirer le meilleur profit de la valeur ajoutée qui en résulterait et de bénéficier d'autres opportunités d'exportation. Cet objectif a été accompagné par l'implémentation d'un programme technologique pour la transformation des produits agricoles.

¹³⁷ Archive MINADER, Actes de la table ronde sur la politique agricole du Cameroun 29-30 novembre 1990, Discours de Monsieur le Ministre John Niba Ngu, Ministre de l'Agriculture à l'occasion de l'ouverture de la table ronde sur la Nouvelle Politique Agricole, p.4.

¹³⁸ Ibid.

L'innovation de la NPA réside dans le fait que cette politique s'inscrivait dans une approche globale des problèmes de l'agriculture camerounaise. Un accent fut mis sur la transformation et certainement la rénovation du dispositif commercial des produits de l'agriculture camerounaise. D'autres mesures de ce programme ont recherché un équilibre entre la production agricole et la création d'une économie agricole extraverti de par l'amélioration et l'extension des marchés. L'innovation majeure de ce dispositif agricole réside dans l'entrée en vigueur d'une politique progressive de libéralisation des filières cacao et café sur l'ensemble de l'étendu national. On passait de ce fait, d'un interventionnisme agricole dans les filières cacao-café à une libéralisation de ces filières.¹³⁹

L'une des premières conséquences de cette politique a été la création de l'Office nationale du Cacao et du café le 12 juin 1991 par décret présidentiel. Un organisme qui se devrait de stabiliser les prix de ces deux produits précités. Cependant, quels sont les chiffres de la production du cacao à Mvengue durant ces profondes mutations introduites par la libéralisation de ces filières ?

3. Politique de production, d'achat et revente du cacao à Mvengue après l'implémentation de la NPA : l'illustration par quelques chiffres

À partir de l'implémentation de la NPA au Cameroun et spécifiquement à Mvengue, la libéralisation progressive de l'activité d'achat et de revente du cacao avait connu une politique d'ouverture et de démonopolisation de l'influence de l'État dans ce secteur. Toutefois, avant de décrire les mutations survenues dans les circuits de revente et d'achat du cacao à Mvengue, un accent devrait d'abord être mis sur la production de cacao dans la période qui couvre l'avant et l'après implémentation de la NPA dans cette localité. L'idée est d'évaluer conjointement, l'importance du tonnage et le concours des dynamiques socioéconomiques nationales à la vulgarisation de cette culture agricole à travers l'interventionnisme et le libéralisme. Les chiffres que nous avançons dans les lignes suivantes permettent de cerner les dynamiques de production du cacao à Mvengue de 1984 à 1997. Ceux-ci sont enfin, explicatifs des dynamiques de production, de croissance et de décroissance de la cacaoculture à Mvengue comme nous allons l'illustrer plus loin dans la courbe évolutive.¹⁴⁰

¹³⁹ Archive MINADER, Loi du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce cacao et du café.

¹⁴⁰ Owona Omgba, " La production du cacao et les mutations socioéconomiques", p.65.

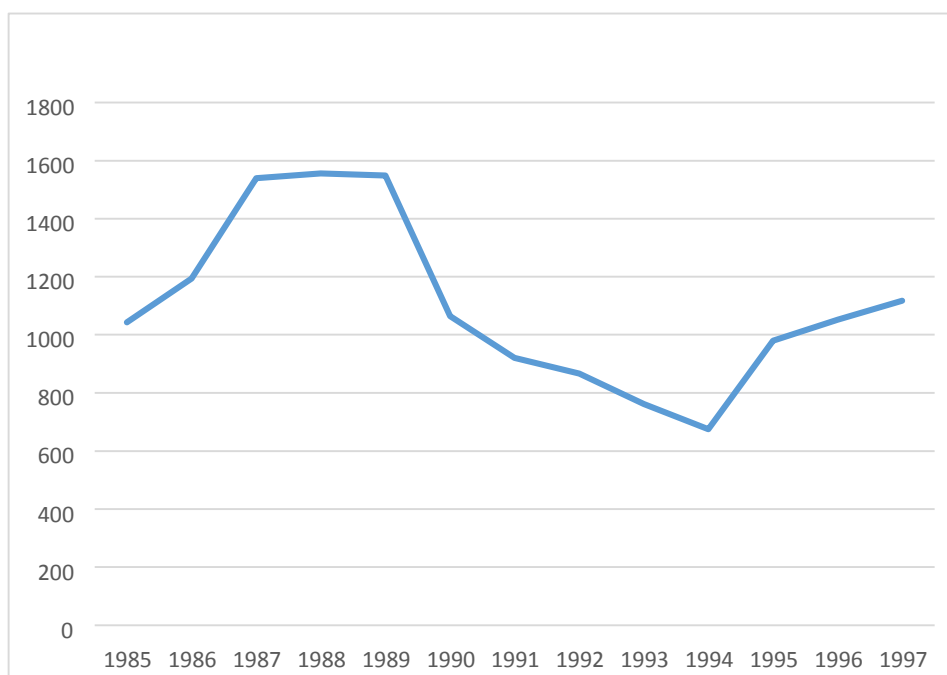
Tableau 3 : Production du cacao à Mvengue de 1984 à 1997

Années	Production en tonnes
1984	1193, 014
1985	1044, 386
1986	1195, 536
1987	1540, 937
1988	1556,071
1989	1549, 158
1990	1065, 117
1991	921, 147
1992	867, 761
1993	762,775
1994	676,775
1995	981, 825
1996	1053
1997	1118, 095

Source : Owona Omgba, " La production du cacao et les mutations socioéconomiques ", p.65.

La courbe que nous produisons à la suite de cette élucidation statistique, nous permet davantage de cerner les dynamiques de rupture-continuité et de crise dans la production du cacao à Mvengue.

Courbe 1 : La production du cacao à Mvengue de 1984 à 1997



Source : Owona Omgba, " La production du cacao et les mutations socioéconomiques ", p.65.

La courbe de la production du cacao à Mvengue permet de cerner plusieurs dynamiques socioéconomiques. La période qui va de 1985 à 1986 est marquée par une nette croissance de la production de cacao à Mvengue. Ce qui peut se justifier par la politique de l'interventionnisme étatique dans l'accompagnement des producteurs. Entre 1987 et 1990, cette production de cacao reste stable. Cette situation s'explique par les dernières survivances de la politique interventionniste dans la cacaoculture à Mvengue. Entre 1990 et 1994, la production de cacao connaît une décroissance due à la crise économique et ses méfaits dans l'économie agricole. La période de nette reprise qui va de 1994 à 1997, se comprend par les mesures d'accompagnement liées à la restructuration du secteur cacao. On peut citer en exemple, l'ordonnance du 12 juin 1991 portant restructuration des filières cacao et café¹⁴¹, la loi du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café⁹⁹.

Dans la période d'après implémentation de la NPA, les dynamiques de commercialisation, d'achat et revente du cacao à Mvengue font connaître deux situations. La première est une situation d'ouverture de la filière ou libéralisation de la filière cacao. Dans cette manœuvre, l'action de l'ONCC déjà cité a été un programme d'accompagnement de la cacaoculture à Mvengue. Les campagnes de cacao de 1992 et 1993 à Mvengue, ont également

¹⁴¹ Archive MINADER, Ordonnance du 12 juin 1991 portant restructuration des filières cacao et café.

permis de comprendre l'importance de l'activité d'achat et revente du cacao dans cette localité. Elle mobilisa plusieurs acteurs. À titre d'illustration, nous avons les coopératives comme la SOCODER. À côté de cette typologie d'intervenant, il faut ajouter l'action des revendeurs informels. Ceux-ci sont constitués par des agents de la commercialisation non enregistrés dans les types de commerçants définis par la loi actuellement en vigueur pour la commercialisation de la fève de cacao au Cameroun. À côté de ce profil, l'expérience des centres de groupage est restée lacunaire et absente dans certains villages de Mvengue comme le soulignait un agriculteur du village *Okoka*¹⁴². Enfin, l'action du Fond de développement du Cacao et du Café (FODECC) est restée salubre à Mvengue d'autant plus qu'en 2013, cet organisme a accompagné la commune de Mvengue dans la construction d'un magasin de stockage du cacao et du café¹⁰¹.

La NPA a été un outil théorique de redynamisation de la cacaoculture au Cameroun en général et spécifiquement à Mvengue. L'innovation de ce dispositif est qu'il privilégiait la libéralisation de la filière cacao et café au Cameroun. La libéralisation fut accompagnée d'un désengagement partiel de l'État dans le circuit qui va de la production à la commercialisation.

Les conséquences ont été nombreuses pour le producteur et l'acheteur du cacao. La courbe que nous avons déjà suggérée est assez explicite de ces dynamiques et mutations dans la cacaoculture. Le réajustement de cette politique agricole allait être fait quelques années plus tard avec la mise en application du Document de Stratégie pour la Relance du Secteur Rural (DSRSR).

4. Document de Stratégie pour la Relance du Secteur Rural (DSRSR) 2005

La mise en place du DSRSR en 2005 tient de plusieurs contextes nationaux et internationaux. Au niveau national, il faut reconnaître l'efficacité mitigée des politiques agricoles liées à la planification agricole. Nous avons déjà eu l'opportunité de le montrer dans le gap entre les objectifs du cinquième et du sixième plan quinquennal en matière de production du cacao. En ce qui concerne l'usage des intrants, les plans quinquennaux n'ont pas permis le passage d'une agriculture manuelle à une agriculture moderne. Le vieillissement des plantations à l'échelle nationale s'est accéléré. Leur renouvellement est resté lacunaire et la transformation de la production agricole également. La NPA quant à elle mit l'accent sur la consolidation des

¹⁴² Entretien avec Joseph Ayena, 55 ans, cacaoculteur, Okoka-Mvengue, 25 mai 2024.

acquis tant sur le plan de l'autosuffisance alimentaire, les recettes d'exportation et l'amélioration du revenu des milieux ruraux. Ces cinq objectifs prioritaires à savoir:

- la modernisation de l'appareil de production ;
- la maîtrise de la sécurité alimentaire ;
- la promotion et la diversification des exportations ;
- le développement et la transformation des produits agricoles ;
- et enfin, l'équilibre des filières de production.¹⁴³

Au niveau national, ces bonnes intentions agricoles de relance se sont heurtées à de sérieuses difficultés et des défaillances endogènes. Citons par exemple en ce qui concerne la planification, le fait que jusqu'en 1986, 85% des agriculteurs utilisaient encore l'énergie humaine, la défaillance et l'endettement de certaines structures de financement de la cacaoculture comme ce fut le cas du FONADER endetté de l'ordre de 70% auprès de la BEAC. Aussi, en 1984, le vieillissement des exploitations agricoles indiquait le chiffre de 46,7 ans¹⁴⁴.

Dans la période d'implémentation de la NPA, les contraintes ont été, le retard accumulé dans la restructuration de certaines entreprises parapubliques en charge de la cacaoculture et la productivité insuffisante des petites exploitations traditionnelles aggravées dans certaines régions par un vieillissement structurel.

Au niveau continental, il faut souligner que le Cameroun adhère au Nouveau Partenariat pour le Développement (NEPAD) en 2003. Celui était également un programme de relance articulé autour de l'agriculture comme moteur de relance de l'économie africaine. Le Plan de Développement Durable de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) visait principalement :

- la croissance du secteur agricole ;
- le développement rural ;
- la sécurité alimentaire¹⁴⁵.

Le Cameroun ayant ratifié les accords du NEPAD, il a été contraint de poursuivre les trois objectifs précités. Le DSRSR est un document qui promulgué en 2005, s'inscrivait dans la perspective de la relance du secteur agricole camerounais. Les éléments du contexte national

¹⁴³ Archive MINADER, Document de Stratégie, pp. 3-4.

¹⁴⁴ Ibid, p. 3.

¹⁴⁵ Ibid, p. 99.

déjà cités et les éléments de la diplomatie internationale du Cameroun en matière d'agriculture évoqués sont ceux ayant concourus à la définition de ce document. La stratégie de relance de l'agriculture d'après ce document repose sur cinq piliers qui sont :

- la modernisation de l'appareil de production ;
- la restructuration du cadre institutionnel ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agropastoraux et forestiers ;
- la promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux.¹⁴⁶

Le DSRSR fait office des ultimes programmes mobilisés par l'État camerounais pour booster le secteur agricole en général, et la cacaoculture en particulier¹⁴⁷. Nous avons déjà souligné le rôle d'une des structures pilotes de cette politique dans la localité de Mvengue : ce fut l'action du Fond de Développement du Cacao, cet organisme a accompagné les producteurs de cacao à Mvengue dans les opérations de séchage et de stockage. En ce qui concerne le stockage, le FODEC a construit en 2013, un magasin de stockage du cacao à Mvengue centre.

Le présent chapitre intitulé : " L'économie cacaoyère au Cameroun et dans la localité de Mvengue : approche historique " nous a permis de cerner les dynamiques sociohistoriques et socioéconomiques qui ont influencé l'économie cacaoyère d'abord au Cameroun, mais aussi et spécifiquement à Mvengue. La période coloniale a été considérée dans cette étude comme étant, un laboratoire expérimental de la culture du cacao à Mvengue. Si les Allemands sont les instigateurs de cette culture par l'œuvre pionnière du botaniste Zenker à partir de 1895 avec la création des premières plantations de cacao à Ébolowa dans du Sud-Cameroun, il faut relever que l'implantation de cette culture dans le Sud-Cameroun se heurta à des résistances au changement de système agricole. Les premières plantations paysannes qui émergent à Mvengue sont désorganisées et réduites à quelques portions de terres que l'on réservait derrière la casse familiale.

¹⁴⁶ Archive MINADER, Document de Stratégie, p. 3-4.

¹⁴⁷ On peut ajouter à cette liste de document, le Plan de Relance et de Développement des filières cacao-café adopté par la primature en partenariat avec sa Cellule Technique de Suivi et de Coordination des Filières Cacao et Café en 2020.

Il faut attendre la période coloniale française pour véritablement voir une sédentarisation progressive de la culture du cacao à Mvengue. Les frères Pascalet en 1935 implantent les premiers champs d'envergure. Jusque-là, la cacaoculture à Mvengue peine encore à trouver ses lettres de noblesse. Le passage de Mvengue de village à poste administratif coloniale la même année, connecta cette petite localité à l'économie coloniale nationale. Les productions de cacao de Mvengue commencent à connaître des réseaux mineurs de commercialisation de la fève de cacao. Ils sont plus intensifiés du côté de Kribi car, de ce côté, il existe déjà des grandes maisons de commerce du cacao. Par ailleurs, l'axe Mvengue- Mbalmayo n'est également négligé. De ce côté plusieurs producteurs de cacao trouvent déjà leurs comptes. Ils vendent à maisons grecques, françaises et anglaises qui y sont installées.

C'est également au cours de cette période de colonisation française qu'émerge les premiers arrêtés en matière de commercialisation du cacao, comme pour souligner l'importance que prenait l'activité dans la localité. Dans ce sillage, la France crée en 1957, la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao (CSPC).

La période des indépendances a marqué un moment important dans la redéfinition des politiques agricoles. Les plans quinquennaux comme nous l'avons montré se sont positionnés comme des outils de vulgarisation de la cacaoculture de part, les comices agropastoraux et l'interventionnisme de l'État dans ce secteur. En outre, la libéralisation progressive de l'économie qui est suggérée par les PAS pousse l'État camerounais à privatiser son agriculture. Dans ce contexte de crise du milieu rural, plusieurs mesures de redressement ont été initiées. Elles allaient de la (re)création des organismes nationaux de soutien à la cacaoculture, notamment, l'ONCPB et plus tard, l'ONCC.

Les dynamiques de production et de commercialisation du cacao à Mvengue ne vont pas totalement être éloignées de ce qui se passe déjà sur l'ensemble de l'étendue nationale. La période de l'interventionnisme étatique a plus ou moins consacré le monopole commercial d'achat et de revente du cacao. Toutefois, la libéralisation de la filière cacao à partir de 1990, entraîna de profondes reconfigurations dans les circuits de commercialisation, d'achat et revente. Cependant, comment la crise économique a-t-elle contribué à l'explosion d'une économie souterraine d'achat et de revente du cacao à Mvengue ?

Le chapitre suivant situe sur le rapport entre la/les crises économiques et l'extension de cette économie souterraine d'achat et revente du cacao à Mvengue et au Cameroun dans les fourchettes historiques allant de 1986 à 1995 et 2008-2010.



CHAPITRE III : ACHAT DE CACAO À MVENGUE : STRUCTURE ET ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La politique de la commercialisation du cacao a évolué dans le temps, de 1920 à la création des organismes de soutien des prix de 1955 - 1956¹⁴⁸. Dans l'ex Cameroun français, elle était assurée par une dizaine de maisons de commerce exportatrices sur la base d'un système d'achat sur achat, opérant par l'intermédiaire des commerçants sous-traitant, assistés eux-mêmes en brousse d'autres sous-traitants venant des factoreries indigènes et de leurs intermédiaires. Le présent chapitre examine en fonction de la période la typologie d'acteurs qui ont influencé la commercialisation du cacao, mais aussi la sociologie des marchés et leur fonctionnement.¹⁴⁹

I. TYPOLOGIES D'ACTEURS DANS LES OPÉRATIONS D'ACHAT DE CACAO

Ces acteurs se regroupent en plusieurs catégories à savoir : les acheteurs formels, les expatriés et les nationaux.

A. ACHETEURS FORMELS

Après la libération de la filière cacao au Cameroun, plusieurs circuits de commercialisation ont vu le jour. Il s'agissait des sociétés ou des entreprises qui remplissaient les conditions de commercialisation de cacao à savoir : un agrément, le matériel de travail, les locaux et un personnel.¹⁵⁰ Cette commercialisation fut ouverte aux opérateurs de divers horizons allant des expatriés aux nationaux.

Tableau 4 : Exportateurs agréés des fèves de cacao en 1976

Exportateurs	Nationalités
Société Camerounaise de Commercialisation et d'Exportation des Produits (CACEP)	Camerounaise
Société Anonyme Établissement Kritikos (AEK)	Grecque
Compagnie des Transactions Commerciales (CTC)	Libanaise
Société Camerounaise d'Exportation des Produits (SOCAPRO)	Camerounaise
MIKES fils et compagnie	Nigeriane

¹⁴⁸ A. F. Noa. "La caisse de stabilisation des prix et la politique de développement de la culture de cacao au Cameroun. 1955-1972 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, 2008-2009, Université de Yaoundé I, p. 32.

¹⁴⁹ R.W King Ltd, John Holt, Scoa, Sie soudanaise, D. Mikes, Grec, Libanais et les sous-traitants indigènes à savoir : Bakoko, Batanga et Douala.

¹⁵⁰ Décret n°76/419 du 14 septembre 1976.

Société JP Papadopoulos (JPP)	Grecque
Société d'Exportation du Centre (SEC)	Camerounaise
Société Commerciale pour le Développement et l'Economie	Camerounaise
Maison T Bella	Camerounaise
Société Commerciale Africaine (SCA)	Nigériane
Société Camerounaise des Produits Africains (SOCAPA)	Camerounaise
MAXYCAM LTD	Nigériane
Martin NOAH	Camerounaise
Établissement Paul Monthe	Camerounaise
NJIKAM	Camerounaise
Etablissement Ndongo	Camerounaise
Société Commerciale du Dja et Lobo (SOCODJAL)	Camerounaise
Établissement J. BORIE	Française
Société Camerounaise de Représentation Industrielle et Commerciale (SOCARIC)	Camerounaise
SOPROCAM	Camerounaise

Source : Tableau réalisé à partir du Décret n°76/419 du 14 septembre 1976 portant agrément des exportateurs de fèves de cacao et des produits cacaotes pour la campagne 1976/1977 dans la République unie du Cameroun.

Il ressort de ce tableau que 35% de la commercialisation du cacao au Cameroun revenait aux exportateurs étrangers contre 65% de nationaux.

1. Exportateurs étrangers : le grec Georges Kritikos

Les expatriés grecs furent majoritaires dans cette activité au Sud-Cameroun. Arrivés par vague migratoire, ils étaient en nombre relativement faible vers les années 1920. Leur arrivée massive s'est accélérée dans les années d'après-guerre jusqu'au moment des indépendances.¹⁵¹ Un employé grec confirme : C'est mon oncle qui m'a emmené, lui qui était venu au Cameroun avant 1960, il vendait le cacao. Moi aussi j'ai fait les affaires avec le cacao. Il était à Ngomedzap (Sud de Mbalmayo) et moi à Lolodorf (à l'Est de Kribi) et au Sud d'Ébolowa¹⁵²

¹⁵¹ N. Metaxides, " La diaspora hellénique en Afrique noire : esprit d'entreprise, culture et développement des Grecs au Cameroun ", Thèse de Doctorat en Histoire, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2010, p.170.

¹⁵² N. Metaxides " Les Grecs du Cameroun, une diaspora d'entrepreneurs (1950-2007) " *Revue européenne des migrations en ligne*, Vol 26, N°2/2010, mise en ligne le 1^{er} septembre 2013, consultée le 26 février 2024.

Cette répartition spatiale favorisait non seulement la parfaite connaissance du milieu, une maîtrise des réalités locales, mais également le contrôle du marché et surtout évitait les rivalités entre commerçants grecs. Le plus célèbre fut le grec Georges Kritikos

Ce négociant et chef d'entreprise Grec est l'héritier d'une immigration marchande à forte tendance commerciale qui prend corps au Cameroun au début des années 1920. Il bénéficie d'un encadrement familial pour embrasser une riche carrière de commerçant. C'est vers les années 1940 que Kritikos (Cf. photo n°1) démarre son aventure commerciale au Sud du Cameroun. Comme la plus part de ses concitoyens, il pose d'abord ses valises dans la ville de Douala, puis s'aventure progressivement vers l'intérieur du territoire pour atteindre Yaoundé la capitale administrative du Cameroun français. Cette pénétration lui permet de s'introduire pleinement dans le système commercial de traite en vigueur dans les colonies camerounaises en faisant notamment ses premières classes auprès des grands trusts commerciaux établis sur le territoire en tant qu'agent commercial¹⁵³.

Photo 1 : Georges Kritikos

Georges Kritikos



© ANY, IAC 278, Renseignement divers sur les colonies et l'immigration dans les colonies : 1934-1951.

Pour parvenir au sommet de sa gloire commerciale, Kritikos met d'abord sur pied, en début d'année 1950 ce qui n'est pas encore une petite entreprise de commerce : l'Anonyme des Établissements Kritikos (AEK) comme le montre la photo n°2.

¹⁵³ Any, N.F., 101/4, Cameroun, affaires économiques, 1953.

Photo 2 : Siège de l'AEK à Kribi

Source : Métaxidès, « La diaspora hellénique, p.254.

Kritikos opère spécialement dans les marchés péri-urbains et les lieux d'échange de brousse¹⁵⁴. Il choisit alors de s'installer dans la ville de Mbalmayo,¹⁵⁵ à une quinzaine de kilomètres de Yaoundé. Mais ses activités commerciales lui permettent de se fixer à Kribi à cause des facilités portuaires. Il étend ses tentacules en matière commerciale jusqu'au-delà des frontières de Mbalmayo à la recherche des nouveaux pôles d'achat. Ceci malgré l'hostilité de la forêt équatoriale et la rigueur climatique. La recherche du gain le pousse vers la zone portuaire de Kribi qui, à l'instar des marchés de Mbalmayo, constituait une mine de cabosses de cacao¹⁵⁶ du fait que chaque famille possédait une cacaoyère. Il devint ainsi le leader du commerce Grec dans cette région par sa présence dans les marchés périphériques des villes tels que Bipindi, Lolodorf, Mvengue ou Campo¹⁵⁷.

La particularité de Gorges Kritikos résidait du fait qu'il a su briser les barrières raciales en vogue à l'époque pour humaniser les rapports entre les hommes. Il n'hésitait pas à manger

¹⁵⁴ ANY, 2ac, 9231, Cameroun, annuaire statistique démographique, 1946-1956.

¹⁵⁵ Il faut rappeler que Mvengue était administrativement rattaché à Mbalmayo, Cf. ANY, 2ac, 488 (2) Mbalmayo, rapport annuel, 1958.

¹⁵⁶ ANY, 161, Cameroun, économie régionale, 1951.

¹⁵⁷ ANY, 1ac, 3505, Lolodorf, rapport annuel, 1957.

dans la même calebasse que les noirs, à prononcer les phrases en langues locales et à se fondre dans la foule indigène¹⁵⁸. Akono Abina décèle la stratégie de l'exportateur grec lorsqu'il écrit :

Le génie commercial de Kritikos était irréprochable, ses techniques de vente étaient particulières mais efficaces. Le jour du ramassage, il envoyait un camion où prenaient place les producteurs de cacao en direction du centre commercial de la localité où était située sa boutique. Une fois en ville, il les invitait à prendre un verre de vin rouge dans sa demeure qui jouxtait sa boutique, puis il les offrait une bouteille de Rome de plantation. Entre temps, le déchargement des sacs de cacao sur lesquels chaque commerçant avait pris la peine d'inscrire ses initiales se faisait à l'extérieur sur la grande cours de la boutique. Après avoir offert le casse-croute, le commerçant grec offrait des haches, des limes, du poisson morue, les petits sacs de sel, etc. à ses « illustres hôtes » qu'il abandonnait aussitôt pour aller superviser le pesage des sacs de cacao mené par ses employés. Muni d'un relevé de poids, Kritikos payait chaque vendeur en fonction de la quantité de fèves de cacao. Ensuite, il procédait à la distribution des sacs vides à chacun des producteurs. Ces derniers se dirigeaient instantanément en ville, les poches pleines d'argent et le cœur rempli de joie. Toutefois, on ne savait quand et comment Kritikos prélevait de l'argent pour tous les cadeaux offerts lors du déjeuner. C'est ce qui fit de lui l'un des plus grands acheteurs blancs et amis des producteurs de cacao dans la région¹⁵⁹

Il est donc clair qu'une technique de vente particulière avait été mise sur pied par les étrangers, celle qui consistait à mettre à disposition des producteurs de cacao des moyens de transport le jour du ramassage afin de faciliter la commercialisation. La finalité ici permettait aux producteurs de réduire de long déplacement des paysans qui passaient parfois des journées de marche avec leur charge sur la tête et sur le dos.¹⁶⁰

Pour parvenir à ses fins, Kritikos utilisait des mandataires camerounais, dans la plupart des cas, des natifs de la localité. Dans la localité de Mvengue, le nommé Nkoa Olinga, un natif du village Enoah, débuta l'achat du cacao pour le compte des établissements AEK en 1982.

Les jumeaux Angoa et Ekobo du village Melangue, près d'Ebolowa, achetaient également le cacao à Mvengue pour le compte des établissements AEK. Ceux-ci ont marqué de manière négative les populations de Mvengue avec l'usage de deux balances lors des opérations d'achat de cacao. Une balance appelée " Justin " pour désigner la balance réglementaire utilisée lorsque les autorités administratives et les représentants de la CSPPB étaient attentifs. À la moindre distraction, ces acheteurs d'un autre genre remplaçaient très rapidement la balance "Justin " par la balance " Faustin " qui était en réalité la fausse balance, cette dernière avait subi les manipulations diverses dans le but de maximiser faussement le gain de l'acheteur, ce en défaveur du producteur.

¹⁵⁸ Entretien avec Mekoa Célestin, 84 ans, producteur de cacao, village Ebeyega, 16 mars 2024.

¹⁵⁹ Akono Abina, *La collecte des produits*, p.119.

¹⁶⁰ Abomo, « Le cacao en pays Beti », p.52.

2. Acheteurs étatiques formels : les Ets Ndongo Essomba

Natif du département de la Lékié dans la région du Centre au Cameroun, opérateur économique depuis plusieurs années, Jean Bernard Ndongo Essomba était connu pour son influence dans la filière cacao au Cameroun et même dans la sous-région d’Afrique Centrale. Pendant plusieurs années, il bâtit une immense fortune à travers le négoce de fèves de cacao dans les grands bassins de production tels que Mvengue. Dans les opérations d’achat de cacao, il était le financier des achats. Son entreprise était constituée d’un directeur général en sa personne, des trésoriers chargés des opérations financières, des mandataires chargés de l’achat du cacao, des chauffeurs, des manutentionnaires dont la charge consistait à porter les sacs de cacao des lieux de vente ou des lieux de collecte jusqu’aux camions et à l’arrivée, de décharger les sacs des camions pour le magasin de stockage, des magasiniers et les gardiens. Dans la localité de Mvengue, le principal et unique acheteur au compte des Ets Ndongo Essomba était le nommé Ebanda Owona Ambroise. Ce dernier retrace son itinéraire dans les Ets Ndongo Essomba en ces termes :

J’ai commencé à travailler dans les Ets Ndongo Essomba comme chauffeur de gros porteur en 1984. La ponctualité, le respect et l’honnêteté m’ont valu une promotion mandataire, c’est-à-dire chargé d’effectuer les opérations d’achat de cacao dans les brousses et principalement chez moi à Mvengue le 13 novembre 1985. Je couvrais les zones d’Awae, Esse et Mvengue. J’ai arrêté de servir dans cette structure en 2020 pour des convenances personnelles¹⁶¹.

À l’analyse, il se dégage que Ébanda Owona a travaillé pendant 33 ans au compte des Ets Ndongo Essomba. Son travail généralement bien fait fut couronné de nombreuses distinctions honorifiques durant sa période d’exercice. Il reçut ainsi en 1995 et en 2002 deux médailles d’honneur de travail comme le montre la photo n°3 ci-dessous.

¹⁶¹ Entretien avec Ambroise Ebanda Owona, 64 ans, Cacaoculteur, village Mvengue II, 26 avril 2024.

Photo 3 : Distinctions honorifiques de Ebanda Owona en 1995 et 2002



Source : Cliché Providence Essomba, le 26 avril 2024 à Mvengue II.

3. Les représentants africains

En dehors des acheteurs grecs, les africains travaillaient également comme intermédiaires dans des maisons de commerce même si leur statut était incontournable. Ils jouaient cependant des seconds rôles des négociants auprès des producteurs. Ils travaillaient pour le compte des acheteurs blancs. Ce statut les confortait comme colporteurs en allant auprès des paysans pour trouver des clients à leur maître, grâce à des avances en nature ou en espèce. Monsieur Pascalet, alors agronome régional à Ébolowa, dénonçait cette pratique en ces termes :

Au sujet de ces traitants, bénéficiant d'une patente dite de colportage, nous devons signaler qu'ils ne font nullement de colportage, qu'ils sont exclusivement des intermédiaires et commerçants européens grecs pour la plupart ; leur fonction ne s'exerce que pendant la saison de cacao c'est-à-dire 3 à 4 mois pendant lesquelles ils ne doivent pas adopter les méthodes commerciales de la plus grande probité, car dans ce bref laps de temps, ils acquièrent des moyens de vivre de l'oisiveté pendant 8 mois de l'année. Il serait souhaitable à mon sens, dans l'intérêt des indigènes et de la qualité du cacao, que ces patentes dites de colportage soient supprimées¹⁶²

C'est le cas de Ngamou Luc, un natif de la région de l'Ouest, venu s'installer à Mvengue en 1964 pour des raisons commerciales. Il fut au service des Ets AEK, puis s'installa à son propre compte comme acheteur indépendant de cacao. C'est également le cas de Nkoa Olinga qui, après ses services dans les Ets AEK fit toute sa carrière dans l'achat du cacao.

Le personnel employé par l'AEK était constitué des Nigériens, des Espagnols, des Grecs et des Camerounais. Les Camerounais étaient des jeunes gens forts et robustes qui avaient la capacité de soulever d'énormes charges et de pouvoir résoudre les problèmes d'embourbement

¹⁶² Rapport annuel, 1933, p. 42.

lors des intempéries à cause du mauvais état des routes,¹⁶³ d'où leur nom "chargeurs " mais aussi " assistant chauffeur " ou " motorboy ". Ces derniers ont d'ailleurs assuré la relève dans les transports, l'entretien et la réparation des véhicules après le départ des Grecs. Les " indigènes " qui avaient travaillé dans les maisons de commerce ou en partenariat avec les acheteurs étrangers furent à bonne école et essayèrent après le départ de leurs maîtres, d'appliquer les enseignements reçus, mais davantage véreux. Au-delà de ces deux catégories, les réseaux étatiques ou acheteurs formels ont pris une part active dans les opérations d'achat de cacao. Il s'agit des coopératives et des centres de groupage.

B. GROUPEMENTS ÉTATIQUES

La culture du cacao à Mvengue depuis la période coloniale a connu plusieurs opérations étatiques d'achat du cacao. En février 1933, l'administration coloniale française prit une circulaire pour recadrer l'activité d'achat du cacao dans la partie du territoire camerounais sous son administration. Cette circulaire répondait à une volonté de monopolisation des réseaux de vente du cacao dans un contexte d'émergence des réseaux d'achat clandestins.

1. Centres de groupage comme espaces pionniers d'expérimentation des politiques d'achat du cacao à Mvengue entre 1957 et 1965

L'expérience des centres de groupage à Mvengue comme laboratoires d'achat du cacao débute précisément en 1957 alors que les Français y installent cinq principaux centres localisés, il s'agit de : Mvengue I, Melondo, Bikoé, Nyamfende et Meganda¹⁶⁴. Ceux-ci avaient été dotés d'un matériel approprié pour les achats de cacao, notamment, des balances de pesage, des camions de transport, des personnels d'appui et des manœuvres spécialisés dans la manipulation des stockages. La spécificité de ces centres de groupages résidait dans leur caractère multifonctionnel. D'abord, ces centres de groupages se positionnaient tout d'abord comme des laboratoires de recherche sur la génétique et l'amélioration de la qualité des plantes de cacaoyers. Ensuite, ils étaient aussi des espaces agréés pour l'achat et le séchage du cacao. Par la suite, ils se sont même positionnés comme des lieux de séchage des productions de cacao à Mvengue. Les cinq principaux centres ont joué, de 1957 à 1965, un rôle majeur dans la récolte, le séchage et le stockage des productions de cacao des populations de Mvengue I, Melondo, Bikoé, Nyamfende et Meganda.¹⁶⁵

¹⁶³ Abanda Clément, Ancien motorboy, 86 ans, Minkan, 24 mars 2024.

¹⁶⁴ Owona Omgba, " La Production du cacao... ", p. 73.

¹⁶⁵ Meli, " L'économie cacaoyère ", p. 42.

Pour Assoumou, les centres de groupages ont constitué une expérience prometteuse mais très peu administrés. Leur fonctionnement, parfois confié à des mains inexpertes, les a directement fait basculer vers leur déclin. Les centres de groupage ont de ce fait constitués, les expériences pionnières étatiques en matière d'achat du cacao à Mvengue. Ils ont permis à de nombreux villages de regrouper leurs productions, de les sécher et de les commercialiser à des acheteurs parfois individuels, mais aussi souvent le plus organisés en coopératives agricoles.¹⁶⁶

2. Coopératives et opérations d'achat et de commercialisation du cacao : l'expérience commerciale de la SOCODER

Le mouvement des coopératives agricoles se développe au Cameroun assez rapidement à partir de 1920. Les pôles agricoles les plus spoliés par les abus du capitalisme colonial n'eurent d'alternatives que le mouvement de coopératives agricoles pour créer une situation de renversement du capitalisme sauvage du colonat. En 1958, se crée dans la région de l'Ouest Cameroun, l'Union des Coopératives de Café de l'Ouest¹⁶⁷. Ce puissant mouvement coopératif entendait militer pour une revalorisation des conditions des producteurs à l'Ouest.

Mvengue n'est pas tellement épargné de ce qui se passe dans la partie occidentale du pays. Les Français qui occupent la localité avec les accords de mandat y imposent une politique de discrimination agricole des producteurs de cacao. À Kribi, ville tutelle de Mvengue, l'état de la " colonisation " française fait office d'une spoliation accélérée des terres. D'après Léon Kaptue¹⁶⁸, seulement en 1945, les Français avaient environ, 12 566 hectares de superficie de terre arrachée aux populations locales, contre 290 hectares de superficie cultivée de cacaoyer.

La SODECAO s'installa à Mvengue en 1975. Aussitôt installée, elle commence des opérations de vulgarisation du conseil agropastoral. Elle a pour mission d'accompagner les producteurs en leur fournissant le matériel agricole. Cette société nationale ne se limite là. Elle est consciente du fait que le regroupement des producteurs en coopérative de cacaoculteur peut faciliter son action sur le terrain. À partir de 1976, elle encourage les regroupements en coopératives. Le tableau ci-dessous présente les principales coopératives existantes à Mvengue.

¹⁶⁶ Awoumou Amougou, " La libéralisation des marchés et le développement durable ", p. 9.

¹⁶⁷ Abéga, *Société civile* et p. 163

¹⁶⁸ L. Kaptue, " L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 ", vol 1, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 1988, p. 70.

Tableau 5 : Les principales coopératives de Mvengue

Nom de la coopérative	Nom du promoteur	Village
SOCOODER	SODECAO	
COOPCAM - COOPCA	Germain Owona	Awanda
<i>Cocoa quality</i>	Hortense Nguele	Abam
SOCOPROCAM	Albert Bikoe Bikoe	Mvengue Centre
COMGEM	Aimé Assiga	Melen
<i>Finess cacao</i>	Francis Alima Dong	Nkoala'a II

Source : Rapport de Monsieur Bidjo Vincent de Paul, chef de poste agricole d'Elon.

Dans le cadre de cette rubrique, nous avons décidé de nous pencher sur l'expérience de la SOCOODER et bien d'autres coopératives créées après celle-ci. Même après sa fermeture, le souvenir et la nostalgie de la SOCOODER est restée vivace dans l'imaginaire de certains planteurs rencontrés. Pour Etienne Messi Bivina¹⁶⁹ :

La SOCOODER était une vraie coopérative au service des producteurs de cacao à Mvengue. Son implantation dans les années 1975 avait aidé les producteurs à s'organiser et rassembler leur production. Il existait dans cette coopérative, un ensemble de facilitation accordée aux producteurs de telle manière que ceux-ci n'étaient par exemple plus obligés de transporter leur production. L'octogénaire ajoute même que, la SOCOODER transportait les producteurs de cacao, ainsi, que leur équipe de plantation afin d'acheminer les productions vers les grandes métropoles¹⁷⁰.

Dans cette lancée, elle instigue à la création de la SOCOODER à Mvengue à partir de 1976,¹⁷¹ même si pour Félix Thierry Owona Omgba, c'est en 1977 que la SOCOODER s'implante officiellement à Mvengue. Cette société de coopérative avait un fonctionnement qui reposait sur trois branches. La première était locale car, à ce niveau, elle rassemblait tous les producteurs d'un village et des groupes de villages donnés. Au niveau de l'arrondissement, il existait une section d'arrondissement et enfin au niveau départemental qui était son sommet, on y trouvait des délégués élus par le Ministère de l'Agriculture.

Félix Thierry Owona Omgba laisse le témoignage suivant au sujet de l'implantation de la SOCOODER à Mvengue:

¹⁶⁹ Entretien avec Emile Messi Bivina, 86 ans environs, Cacaoculteur retraité, Mvengue centre, 28 juin 2024.

¹⁷⁰ Entretien avec Emile Messi Bivina, 86 ans environs, Cacaoculteur retraité, Mvengue centre, 28 juin 2024.

¹⁷¹ Archive SODECAO-Mbalmayo, RA-1990, Rapport d'activité sur les mouvements de coopératives dans la région du centre et du sud.

L'arrondissement de Mvengue totalisait 16 SOCOODER. Elles ont été créées en 1977. Ces SOCOODER se sont efforcés d'améliorer leur niveau d'intervention en mettant en place des zones « pilotes ». Dans ces zones, la SOCOODER transportait le cacao et le planteur sur les marchés avec ses propres camions et payait elle-même les produits grâce aux fonds avancés par l'acheteur.¹⁷²

Cette forme d'interventionnisme dans la politique d'achat du cacao à Mvengue était organisée par cette coopérative et a en effet permis d'instituer une solidarité communautaire chez les producteurs de cacao. À côté de cette action des coopératives, il y'a aussi des GICs agricoles qui s'activent pour sécuriser le statut des producteurs de cacao.

Les organisations paysannes de producteurs de cacao constituaient un espace de socialisation et de sécurisation des identités paysannes. La Société des Coopératives des planteurs de Mvengue, une autre coopérative, a, à plusieurs occasions, organisé des ventes groupées de cacao comme celles de 2001, 2002 et 2010. Elle sensibilisait ses membres sur la nécessité d'unifier les intérêts des producteurs de cacao afin de les rendre leurs intérêts plus audibles. En 2010, elle a même parfois atteint le record de 100 tonnes de cacao¹⁷³.

En dehors des coopératives, il existait également des Gics dont le rôle constituait à rassembler les producteurs afin de mieux préparer les opérations de vente.

La Centrale Rurale de Développement Autogéré (CERDAN), par exemple, un GIC vulgarisé dans le Sud-Cameroun, met sur pied, des importants dispositifs d'épargnes et d'entraides pour ses producteurs de cacao et d'autres cultures de rentes. Christophe Signie montre l'importance de ces associations dans la vie du monde rural. L'historien écrit alors en ces termes :

Les activités menées par les membres des GIC contribuent à n'en point douter à améliorer leurs conditions de vie. Des changements sont observables aussi bien sur les conditions de vie individuelles que sur les techniques agricoles... Sur le plan économique, les organisations paysannes par leur activité, sont à la base de plusieurs changements économiques dont la modification du circuit économique. Ces organisations prennent généralement le relais pour la commercialisation des produits.

Les coopératives et les GIC de cacaoculteurs à Mvengue constituent de ce qui précède, des véritables initiatives d'accompagnement des producteurs. Elles sensibilisent sur le prix du cacao, la nécessité de faire des ventes groupées et l'importance de l'épargne dans la vie des producteurs. Elles se positionnent comme des acteurs locaux du changement agricole. Une prise

¹⁷² Owona Ombga, " La production du cacao... ", p. 75.

¹⁷³ C. Signie, " Organisations paysannes et développement socioéconomique dans la zone forestière du Cameroun méridional, 1992-2015 ", *Revista Esbocos, Florianopolis*, volume 25, n°39, 2018, pp. 131-146.

en compte efficiente de leur rôle et certainement de leur désorganisation participerait davantage à les crédibiliser dans la chaîne agricole. Les coopératives se positionnent comme des leviers importants et officiels de l'économie cacaoyère à Mvengue. Cependant, elles sont aussi mises en concurrence par les acheteurs pas officiels.¹⁷⁴ Le tableau suivant présente la liste de quelques autres GIC agricoles qui officient à Mvengue.

Tableau 6 : Les principaux GIC et leurs activités dans l'arrondissement de Mvengue

N°	Nom du GIC	Siège	Activités
1	Providence	Bikoé I	Commercialisation du Cacao
2	AGREM	Melondo	Commercialisation du cacao
3	Etoile	Akom	Culture du cacao
4	Gico	Menganda	Production et commercialisation du cacao
5	AVENIR	Okoga	Culture du cacao
6	GPN	Nyamfende	Production et commercialisation du cacao
7	Solidarité	Minkan I	Production du cacao
8	Ngul Nam	Melen	Production du cacao
9	COOPLAMEK	Mekom	Production du cacao
10	ASPRO	Kulganga	Cacaoculture
11	GRINCAMI	Minkan I	Production du cacao
12	Atobo Nam	Nkol Atom	Production du cacao

Source : Owona Omgba, " La production du cacao et les mutations socioéconomiques ", p. 99.

Au total on a 12 GIC dans le seul arrondissement de Mvengue, c'est dire que l'activité autour de la cacaoculture, de la culture à la vente en passant par la production, suscite beaucoup d'engouement et attire ces organisations.

3. Acheteurs clandestins de cacao à Mvengue ou coxeurs : structure d'une économie cachée et méconnue

La libération de la filière cacao au cours des années 90 a favorisé l'entrée en scène des acheteurs illégaux dans la commercialisation du cacao : les coxeurs. Les coxeurs désignent la

¹⁷⁴ C. Signie, " Organisations paysannes et développement socioéconomique dans la zone forestière du Cameroun méridional, 1992-2015 ", *Revista Esbocos, Florianopolis*, volume 25, n°39, 2018, pp. 131-146.

catégorie de personnes qui se livrent aux activités de coxage, c'est-à-dire l'achat des fèves de cacao auprès des producteurs de manière frauduleuse, hors du cadre légal. Ils se caractérisent par les opérations d'achat nocturnes, le truquage des instruments de mesure, l'achat du cacao humide pourtant interdit par la réglementation. Ce sont des opérateurs clandestins sans agrément. Ils se précipitent dans les champs et dans les maisons au moment des récoltes pour acheter les fèves de cacao humides et parfois fraîches. Ils font du porte à porte de jour comme de nuit. Certains écument les greniers des producteurs pour leur proposer l'achat de leur récolte à bas prix. Ils profitent de la précarité du producteur pour leur proposer de l'argent cash. Ils poussent le producteur à ignorer le calendrier des marchés périodiques planifié par l'administration, encore moins les conditions de séchage. C'est pour cette raison que Abomo affirme :

Ils (coxeurs) opéraient avec un capital, des sacs vides, un camion et une balance ; tout ce matériel était fourni par la maison de commerce. L'employé allait dans des villages éloignés des centres de commerce et entrait de case en case pour établir des contacts directs avec les producteurs de cacao. Ce système avait des avantages et des inconvénients du côté du paysan que celui de l'acheteur. Pour ce qui est des avantages, ce système permettait au paysan de vendre son produit sur place, ce qui lui épargnait du portage et des longs déplacements qu'il effectuait parfois pendant plusieurs jours¹⁷⁵.

Malgré son caractère illégal, le coxage offrait des avantages aux producteurs par le fait que l'ouverture de la campagne cacaoyère ne tient pas compte des besoins du planteur (scolarité des enfants et les dépenses de souveraineté). Avec le coxeur, le cacaoculteur peut vendre sa production à tout moment de l'année et lui permet de résoudre les problèmes existentiels.

Depuis la période coloniale, deux types de profils d'acheteurs de cacao émergeaient des relations dialectiques qui se créaient entre le colonat et les populations locales à partir du système d'indigénat. Le premier profil officiel désignait l'acheteur légal au sens de la loi coloniale de février 1933¹⁷⁶ qui définissait les modalités primitives d'achat du cacao dans la colonie française du Cameroun. Le deuxième profil d'acheteur de cacao se constitua autour des désœuvrés, des petits gens qui ne pouvaient remplir les conditions de cette loi.

Ces modalités du coxage se sont un peu renouvelées après la période de crise économique au Cameroun en 1986. Le portage n'est plus seulement une activité alternative d'achat du cacao, il est devenu un véritable emploi dans un contexte de raréfaction de l'emploi

¹⁷⁵ Abomo "Le cacao en pays Beti ", p. 53.

¹⁷⁶ L. P. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun*, Tome 1, Paris, Berger Levrault, 1987, p. 230.

chez les jeunes et mêmes les adultes. La pratique du coxage, bien qu'interdite par les récentes lois de 2014 et 2017 fixant les modalités de commercialisation du cacao, est une activité économique souterraine qui participe d'une logique d'insertion sociale d'une bonne franche des Camerounais. Il y'a en premier, les nationaux, majoritairement constitués des ressortissants de Mvengue. C'est le cas de Luc Abanda Abanda du village Mvog Belinga, installé au centre-ville de Mvengue.

Abanda est un fonctionnaire de l'administration camerounaise, enseignant de formation. Il a bénéficié de son accumulation salariale pour se lancer dans l'activité de coxage depuis 2001.¹⁷⁷ Pendant les périodes d'interruption de classe, il arpente les rues des villages l'aide de son engin roulant à deux roues acheté grâce à ses économies. Il bénéficie de sa popularité en tant que natif du village pour se faire un maximum de clients. Il reçoit parfois des propositions d'achat lorsque le producteur est en situation d'urgence (cas de maladie, scolarité, et bien d'autres). Il reconnaît l'inégalité de cette activité mais ne peut l'abandonner. Pour revendre son cacao, il se présente au centre de groupage non pas comme coxeur, mais comme producteur : " Il y'a quelques années, j'allais vendre le cacao à Mbalmayo, mais avec l'amélioration des conditions de vente, je vends mon produit au centre de stockage à Mvengue pendant les jours de marché "¹⁷⁸, déclare-t-il.

Un autre coxeur Kamga Ali est un originaire de l'Ouest Cameroun qui s'est installé Mvengue depuis 2010. Moins véreux qu'Abanda, il est vite familiarisé avec ses clients en leur proposant des crédits d'achat auprès de son frère propriétaire d'une quincaillerie et d'une alimentation. Il dispose d'un registre de prêt où le client marque son accord par une signature après avoir effectué ses achats à crédit, il va parfois dans les cacaoyères pour évaluer la maturité des cabosses. Au moment de la cueillette, il assiste aux différentes étapes jusqu'au transport à la maison. D'un commun accord avec les producteurs, il assiste aux opérations de pesée en déduction des dépenses, il s'assure le transport du lieu de production à son domicile où il va effectuer le séchage sur des bâches en pleine air.

Il est une économie clandestine, mais savamment orchestrée par les artisans de ce secteur. Il se fait dans des zones cacaoyères et emploie l'ingéniosité des acteurs qui s'y déploient afin d'en échapper aux sanctions normatives. À Mvengue, les acheteurs clandestins se localisent

¹⁷⁷ Entretien avec Luc Abanda Abanda, 46 ans, enseignant et coxeur, Mvengue - centre, 28 avril 2024.

¹⁷⁸ Idem.

à plusieurs niveaux : les expatriés, parfois constitués des ressortissants africains installés dans la localité ; les nationaux et les locaux.¹⁷⁹

L'activité du coxage, ainsi que les gains qu'elle génère sont difficilement quantifiables. Les acteurs de cette activité, généralement très fuyante ou méfiante, préfèrent rester dans l'anonymat et opérer dans l'ombre. Toutefois, le coxage fait partir des modalités de l'économie cacaoyère à Mvengue surtout lorsque sur le terrain, nous avons parfois découvert le climat de cordialité qui existe entre le coxeur et le producteur dans certaines localités. À côté de cette forme de modalité d'achat, d'autres associations locales participent aussi à la sensibilisation des acheteurs.¹⁸⁰

Il ressort que les politiques d'achat du cacao à Mvengue sont influencées par une diversité d'acteurs et de contingences. Il existe dans cette chaîne, des acteurs étatiques, paraétatiques et informels. Ceux-ci animent la vie et la sociabilité dans les marchés des produits du cacao dans le cadre fonctionnel et organisationnel des opérations d'achat et de revente du cacao.

II. LOGIQUES FONCTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DES OPÉRATIONS D'ACHAT DU CACAO DANS LES MARCHÉS DE MVENGUE : « L'ANGARA »

Il est question ici de comprendre l'organisation des politiques d'achat et de revente dans les marchés du cacao à Mvengue en mettant l'accent sur l'action des pouvoirs publics dans la gestion et l'organisation de ses marchés du cacao et en situant sur la sociologie de ses marchés afin d'en saisir la trame et la fréquence des dynamiques d'achat et de revente du cacao dans ces derniers.

1. Organisation des marchés du cacao par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales décentralisées à Mvengue

L'activité d'organisation des marchés publics et spontanés au Cameroun fait intervenir une pluralité d'acteurs et de compétences respectives. Ceux-ci vont des collectivités territoriales décentralisées au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en passant par le

¹⁷⁹ Meli, " L'économie cacaoyère et ses mutations... ", p. 105.

¹⁸⁰ Ibid.

Ministère de la Décentralisation. Pour d'avantage cerner l'organisation des marchés, il faut préciser le rôle de chaque acteur.

D'après la loi de décentralisation de 2004, l'article 15, énumère la possibilité pour l'État de transférer aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par la loi, des compétences dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif¹⁸¹. Cela veut dire que les Mairies et les Régions sont étroitement associées à la gouvernance urbaine et rurale des marchés. Par ailleurs, à la lecture de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes, l'article 110 précise que les Communautés urbaines sont chargées de :

- la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères ;
- la planification urbaine, les plans et schémas directeurs, les plans d'occupation, les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu. À cet effet, la communauté urbaine donne son avis sur le projet de schéma régional d'aménagement du territoire avant son approbation ;
- la construction, l'équipement, la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements marchands d'intérêt communautaire, notamment, les marchés, gares routières et abattoirs¹⁸².

Les municipalités ont de ce qui précède, un rôle crucial dans la gestion des marchés publics. Elles officient en tant qu'administrateur local des recettes de la commune. Elles collectent les recettes fiscales qui sont de deux ordres à savoir, les recettes de fonctionnement et les recettes ponctuelles¹⁸³. La Mairie et la région d'après ce dispositif normatif, est un acteur indispensable dans l'administration des marchés. La mairie n'est le seul acteur en charge de la gestion des marchés de cacao et des marchés publics. Le Ministère de l'Économie et du Plan joue également un rôle capital dans l'administration des marchés. D'après l'arrêté du 16

¹⁸¹ Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, in MINATD, Recueil des textes juridiques, Yaoundé, 2011, p. 170.

¹⁸² *Ibid.*, p. 218.

¹⁸³ Loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées, in, MINATD, Recueil des textes juridiques, Yaoundé, 2011, p. 226.

septembre 1976¹⁸⁴, fixant les conditions de commercialisation du cacao, cette structure ministérielle a compétence dans l'organisation territoriale du Cameroun. Elle était chargée de :

- de l'organisation et du fonctionnement des circonscriptions administratives et des services locaux de l'administration ;
- du maintien de l'ordre public en rapport avec les forces spécialisées ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'administration du territoire, de protection civile¹⁷⁶.

L'organisation, la sécurisation et le maintien de l'ordre public dans les marchés est la compétence primordiale du Ministère de l'Administration Territoriale. Il y'a enfin, le rôle du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, un autre acteur de choix dans l'administration des marchés publics au Cameroun.

En ce qui concerne le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat au Cameroun, il a été organisé par le décret présidentiel du 03 juin 2005¹⁸⁵. Ce ministère, comme son nom l'indique, est spécialisé dans deux secteurs clés : il a compétence en matière de développement urbain et d'habitat. Dans l'article premier de ce décret, on peut lire que ses compétences en matière de développement urbain se résument en :

- la planification et le contrôle du développement des villes ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'aménagement et de restructuration des villes ;
- l'embellissement des centres urbains, en liaison avec les départements ministériels et les collectivités territoriales décentralisées intéressées ;
- l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies d'amélioration de la circulation dans les grands centres urbains ;
- l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de gestion de l'infrastructure urbaine.

À côté de ces dispositions tirées de la loi relative à la décentralisation et ses lois annexes, le cadre de commercialisation du cacao à Mvengue implique plusieurs acteurs. Dans ces

¹⁸⁴ Arrêté n°32/MINEP/PB/SPRO, fixant les conditions de commercialisation du cacao pendant la campagne cacaoyère 1976/1977.

¹⁸⁵ Archive du MINDUH, Décret n° 2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat.

marchés, circulent plusieurs acheteurs lors des campagnes lancées par le Ministère du Commerce ou les marchés périodiques, c'est le cas du marché de Mvengue-centre ou encore du marché d'Ebom. On retrouve généralement, les agents de l'Office National du Cacao et du Café (ONCC) qui s'assurent de la qualité des fèves vendues, les brigades mobiles mixtes qui s'assurent de la sécurité ambiante dans ces marchés, les organisations de producteurs de Mvengue, les opérateurs économiques et les unités locales de transformation. Chacun de ces acteurs y va de sa politique financière pour essayer de se faire des réserves de cacao. Cependant, comment fonctionne concrètement ces marchés du cacao à Mvengue ? Le diagnostic suivant pose la sociologie des marchés comme outil de pénétration de cette réalité.

2. Sociologie des marchés et leur fréquence d'achat et revente du cacao à Mvengue : l'« Angara »

La première typologie de marché que nous analysons à Mvengue correspond aux marchés périodiques. Les marchés périodiques dénommés « Angara » existent à Mvengue depuis la période coloniale française. Ceux-ci sont une réponse locale aux contraintes à la fois de transport des productions de cacao sur de longues distances, à l'absence d'infrastructures de transport dans les localités reculées de Mvengue centre d'une part. Ils tiennent de la volonté des producteurs de créer des raccourcis entre les espaces de production du cacao et les espaces de commercialisation d'autre part comme le démontre cette photo.

Photo 4 : Un espace de commercialisation et de stockage de cacao



Source : Archive Ebanda Owona

Pour Salomé Hortense Abomo, " Ces marchés se tenaient à dates fixes et suivant un calendrier bien établi par les pouvoirs publics ".¹⁸⁶

Les « *Angara* » étaient organisés par les autorités administratives avec un calendrier connu d'avance en fonction de chaque village. Ainsi, avant le jour du marché, le chef de village ou le responsable de la coopérative se chargeait de circuler dans toute son unité pour un recensement des producteurs. Ce recensement avait pour but de localiser les producteurs et faire le décompte des quantités produites. Le recensement ainsi fait était remis à l'acheteur qui se chargeait d'acheminer les sacs de cacao vers les lieux de vente en prenant ainsi de marquer les signes distinctifs sur chaque sac dans le but d'éviter toute confusion. Après avoir regroupé les sacs, le vérificateur présent sur les lieux procédait à la vérification de la qualité de fève à l'aide d'une sonde de vérification, car pour vendre le cacao il fallait nécessairement la présence d'un vérificateur. Il faut souligner qu'à la suite des malversations commises par les acheteurs qui servaient en même temps office de vérificateurs et de peseurs, le gouvernement opta pour la création d'une unité de formation des vérificateurs de cacao. L'un des vérificateurs ayant marqué les esprits à Mvengue fut Essomba Eugène (Cf. photo⁵).

Photo 5 : Carte professionnelle du vérificateur de cacao Essomba Eugène



Source : archive d'Essomba Eugène

¹⁸⁶ Abomo, " Le cacao en pays Beti ", p. 52.

Les agents du l'ONCPB étaient assistés du représentant du sous-préfet et du chef de village dans lequel se déroulait le marché. Sur les marchés périodiques, les planteurs apportent leur cacao devant une Commission administrative qui comprend l'autorité locale (représentant du sous-préfet), le Président du marché, le chef de poste agricole et le vérificateur de la Caisse de stabilisation. Cette commission évalue le tonnage et lance un appel d'offres aux acheteurs présents sur le marché. Celui qui offre le prix le plus élevé obtient le cacao mis en vente.¹⁸⁷

Le vérificateur était un agent de la caisse de stabilisation des prix de cacao qui travaillait au compte de l'État. Son rôle constituait à vérifier et déterminer la qualité du cacao, de délivrer les bulletins de qualité en spécifiant les catégories des cacaos telles qu'elles sont définies par voie réglementaire.¹⁸⁸ Il disposait d'un matériel constitué d'une sonde qui permettait d'extraire les fèves de cacao afin de mieux les toucher pour une meilleure appréciation, d'un hygromètre qui permettait de mesurer la quantité d'humidité contenue dans le cacao. Il faut comprendre ici que l'humidité est un agent destructeur de la qualité du cacao. Pour vérifier le cacao, en faisait traverser le sac de cacao dans l'appareil de bois (Cf. photo 6). Le contrôleur fourrageait dans les fèves dont il examinait la qualité au moyen de divers procédés remarquablement variés. Il pouvait par exemple les presser très vigoureusement de sa main. Si elles craquaient, il restait impassible.

Dans le cas contraire, le cacao était voué à un nouveau séchage. Ensuite, il sectionnait les fèves pour voir si elles ne contenaient pas de moisissure. Enfin, il prononçait son verdict après quoi il faisait fonctionner la palette et les fèves se déversaient dans le sac ou la liotte.¹⁸⁹ Après le verdict du vérificateur, trois solutions étaient possibles, officiellement. La première ; le planteur était directement autorisé à vendre son cacao. La seconde solution consistait à faire sécher son cacao au soleil pendant quelques jours, sous la surveillance du service de contrôle. La troisième solution était la mise du cacao au feu s'il était vraiment mauvais, c'est-à-dire impossible à exploiter.¹⁹⁰ En fait, cette procédure reste assez théorique et les agents de l'exportation s'efforcent d'acheter directement le cacao chez le producteur, évitant ainsi la vérification officielle et les contraintes d'une pesée rigoureuse. Ces conditions d'achat lèsent le

¹⁸⁷ J. Binet, *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*, Yaoundé, ORSTOM, 1974, p. 77.

¹⁸⁸ Circulaire n°28/MINEP/PP/SPRO du 16 septembre 1976 par le Ministère de l'Économie et du Plan.

¹⁸⁹ J. Weber, *Structures agraires et évolution des milieux ruraux*, Yaoundé, ORSTOM, 1976, p. 32.

¹⁹⁰ Ibid.

producteur qui perdait ainsi en moyenne 30% de la valeur de son produit, du fait des déclassements abusifs et des fraudes à la pesée.¹⁹¹

Photo 6 : Une sonde de vérification de cacao



Source : Cliché de Essomba Ngonu le 26 avril 2024.

L'inconvénient fondamental de cette pratique réside surtout dans l'absence de vérification qui conduit à une dégradation de la qualité et à une diminution sensible de la valeur du cacao exporté. L'avantage hier comme aujourd'hui du marché périodique est qu'il met le planteur à l'abri des spéculations abusives, le prix de campagne étant mieux contrôlé.

Après les opérations de vérification, le cacao était classé par grade et on distinguait 04 grades :

- la première catégorie est le grade 1 qui correspond à un cacao de très bonne qualité et prisé par l'acheteur, c'est un cacao qui a subi une bonne fermentation et un bon séchage et donc le coût était beaucoup plus élevé ;
- la deuxième catégorie est le grade 2 qui correspondait au produit assimilable au grade 1, et dont le coût était relativement le même que celui du grade 1 ;
- viennent alors le hors standard et les déchets¹⁹².

Il faut retenir que le cacao le plus commercialisé à Mvengue était celui du grade 2 comme le montre le tableau ci-dessous :

¹⁹¹ Ibid.

¹⁹² Entretien avec Eugène Essomba, 81 ans, vérificateur et cacaoculteur, village Mvog Belinga II, le 26 avril 2024.

Tableau 7 : Récapitulatif des ventes de cacao à Mvengue : campagne 2008/2011

Date	Nombre de sac	Grade	Prix / kg	Poids
24/11/2008	130	G2	970F	9360 Kg
06/12/2008	105	G2	950F	8505 Kg
22/12/2008	120	G2	980F	12 300 Kg
02/01/2009	55	G2	920F	1156 Kg
03/02/2009	17	G2	920F	10 500 Kg
05/07/2009	127	G2	1070F	3375 Kg
24/08/2009	45	G2	925F	1860 Kg
28/08/2009	24	G2	925F	1900 Kg
29/08/2009	88	G2	900F	6844Kg
23/09/2009	15	G2	1025F	1900 Kg
24/09/2009	09	G2	1025F	621 Kg
30/09/2009	18	G2	1050F	1476Kg
12/01/2010	100	G2	810F	6745 Kg
04/09/2010	10	G2	1350F	710 Kg
08/09/2010	86	G2	1350F	6700 Kg
10/09/2010	104	G2	1350F	7600 Kg
16/09/2010	11	G2	1150F	900 Kg
16/09/2010	22	G2	1300F	1800 Kg
16/09/2010	66	G2	1300F	4700 Kg
16/09/2010	98	G2	1300F	7800 Kg
17/09/2010	18	G2	1200F	1500 Kg
30/09/2010	90	G2	1200F	6390 KG
04/10/2010	71	G2	1200F	4828 Kg
26/10/2010	173	G2	1300F	13 700 Kg
10/11/2010	95	G2	1170F	7300 KG
10/11/2010	31	G2	1170F	2400 Kg
10/11/2010	126	G2	1170F	9800 Kg
07/12/2010	70	G2	1200F	5000 Kg
07/12/2010	30	G2	1200F	2400 Kg
20/12/2010	54	G2	1200F	3888 Kg
20/12/2010	26	G2	1200F	1768 Kg
08/01/2011	02	G2	1300F	150 Kg
15/01/2011	38	G2	1300F	2812 Kg

Source : Bordereau de livraison des Ets Ndongo Essomba : export café-cacao. RCA669/71/72 n° statistique 1200201C.

De ce tableau il ressort que la campagne cacaoyère 2008/2011 à Mvengue a produit 122 tonnes de cacao, ce qui peut être loin des chiffres exacts car la présence des coxeurs ne permet pas d'évaluer avec précision, la quantité de cacao produite. Ce cacao est de grade 2, ce qui laisse penser que la méthode de séchage n'est pas encore bien maîtrisée par les cacaoculteurs de Mvengue.

Lors des opérations de vérification, une mauvaise appréciation du cacao par un acheteur pouvait dégénérer. Ce fut le cas avec un acheteur blanc qui créa une émeute sanglante dans le village Ndziebetono. Ces faits sont relatés par Essomba Eugène :

En effet, lors d'un marché périodique, un couple venu vendre son cacao, un Français dégrada la qualité de cacao du couple. Il le déclara de mauvaise qualité mais le classa du côté du bon cacao. Le couple revendiqua ainsi ses sacs de cacao, ce qui ne fut pas apprécié par l'acheteur français qui administra une gifle à l'épouse. La réaction de celle-ci ne s'est pas fait attendre. Elle empoigna le Français et le jeta au sol. Les autres acheteurs tentèrent de venir au secours du français, malheureusement moins nombreux que les populations, les acheteurs mêmes ceux qui n'avaient rien à voir de la vente du cacao se sont vus copieusement bastonnés. Afin d'éviter toutes interventions pouvant venir de Lolodorf, ville la plus proche, le poste télégraphique fut détruit ainsi que le pont de la rivière Medzobo. Cet incident fut à l'origine de l'appellation " Mvengue attention " et a eu des conséquences sur l'évolution administrative et même économique de Mvengue, car considéré désormais comme bastion de la rébellion¹⁹³.

Il pouvait arriver que les vérificateurs soient complaisants en se gardant de fournir le matériel pour des appréciations fallacieuses. Alors les acheteurs prirent la résolution de s'approprier leur matériel. Lors des opérations de vérification, on pouvait retrouver le cacao ardoisé c'est-à-dire celui dont les cabosses n'ont pas atteint la maturité ; le cacao moisi, entendu celui qui n'a pas bien séché et en le conservant moisi, blanchi, puis pourri ; le cacao charançonné c'est celui qui a pourri et qui est rongé par les insectes. Le plus mauvais cacao était et demeure le moisi. En général, le cacao qui n'avait pas bien séché n'était pas reçu. On pouvait admettre le taux d'humidité du cacao à 16, car les magasins disposaient des fours pour le séchage. Le cacao humide était dévalué, c'est-à-dire pour un taux d'humidité à plus de 8, 1kg de cacao était prélevé et on pouvait tolérer jusqu'à 16.¹⁹⁴ En d'autres termes, pour un sac de cacao, le degré d'humidité 16, 8kg étaient prélevés, ceci au risque de l'acheteur.

Après cette étape, on procédait à la pesée, une autre opération stressante pour le producteur, car les balances subissaient les manipulations et les fraudes dans les chiffres. La balance romaine (cf photo 7) était sollicitée.

¹⁹³ Entretien avec Eugène Essomba, 81 ans, vérificateur et cacaoculteur, village Mvog Belinga II, le 26 avril 2024.

¹⁹⁴ Idem.

Photo 7 : Une balance romaine utilisée pour les pesées



Source : Cliché de Essomba Ngonu, le 26 avril 2024

Mais ces opérations étaient lentes, car elle ne prenait qu'un seul coli par pesée. Au niveau des magasins de stockage, il existait des bascules qui pouvaient peser une ou deux tonnes de cacao à la fois. Ceci permettait une célérité dans les opérations de pesage dans les magasins. Pour aller plus rapidement encore, il existait des ponts bascules, au niveau des magasins : le camion chargé montait sur le pont bascule, le poids indiqué était relevé. Après déchargement, il remontait sur le pont bascule et une différence était faite entre le poids de la charge et le poids à vide.

Au niveau du conditionnement du cacao, des sacs fournis au préalable par l'acheteur étaient distribués aux producteurs. Le poids de ces sacs était déduit au moment de la pesée du cacao, soit 1kg en moins du poids total. Après toutes ces étapes, le cacao était empilé dans les camions et l'acheteur payait en fonction du kilogramme du cacao.

Les "*Angara*" étaient des occasions d'effervescence populaire. D'autres activités connexes se greffaient à ce marché. Une grande et belle occasion pour les commerçants de vendre des produits d'importation de première nécessité (lampes à pétrole, limes, savons, chaussures, vêtements, etc.) On rencontrait également de la boucherie, de la poissonnerie, de la quincaillerie, de l'habillement et même de la restauration qui constituaient ainsi le socle de la petite économie de Mvengue. Plus qu'une simple occasion d'échanges à caractère commercial, le marché périodique revêtait aussi une importance sociale. Il permettait des rencontres entre

paysans, favorisait des relations sociales, amicales, des échanges d'idées et des intrigues amoureuses.¹⁹⁶ C'était également l'occasion des retrouvailles entre les populations des villages environnants et de se tisser de bonnes relations.

III. ROUTES DE COMMERCE DU CACAO À MVENGUE ET L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET SOUS RÉGIONALE DE LA LOCALITÉ

Cette dernière section de chapitre montre comment les dynamiques d'achat et de revente du cacao à Mvengue concourent d'une politique d'intégration locale et sous régionale. Il s'agit de questionner le rapport entre les politiques d'achat du cacao et les possibilités de développement local qu'elles provoquent.

1. Commerce du cacao sur la route Mbalmayo-Mvengue et Mvengue-Lolodorf et l'intégration économique de la région du Centre à la région du Sud-Cameroun

L'intégration économique est le processus par lequel deux ou plusieurs États décident par les accords appropriés de constituer un espace homogène en mettant en place des structures et mécanismes destinés à réduire les obstacles aux échanges et les disparités entre leurs économies¹⁹⁵. L'intégration économique dans le cadre de cette partie, n'est pas seulement un processus d'homogénéisation entre deux Etats. Elle peut aussi se faire entre deux localités. On parle alors d'une intégration locale.

Depuis l'érection de Mvengue en poste administratif colonial en 1935, cette petite localité autrefois perçue comme un petit village dépendant de Kribi a pris une importance capitale dans les circuits de l'économie coloniale d'abord, mais ensuite nationale. La mise sous tutelle de Mvengue comme village dépendant de Kribi autrefois, a créé un mécanisme perpétuel et permanent de connexion de cet arrondissement à l'économie de Kribi.

En effet, plusieurs firmes commerciales implantées à Kribi, et notamment, celle du célèbre négociant grec de la fève de cacao, Kritikos, conduisent les populations de Mvengue à se tourner massivement vers les centres de commerce de cette localité à partir de 1950 pour écouler leur production. Kritikos ou " Monsieur cacao", pour reprendre l'expression d'un commentateur de son œuvre dans le négoce Camerounais, influença largement ce choix et cette orientation des producteurs à aller commercer dans la ville de Kribi. Il fait savoir à son sujet :

¹⁹⁵ M. Moupou, "Géostratégie et intégration économique en Afrique centrale ", in D. Abwa et al, (dir.) *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presse Universitaires de Yaoundé, 2001, p. 481.

C'est alors qu'il traverse (Kritikos) Mbalmayo pour poursuivre son négoce vers la ville portuaire de Kribi. Là aussi, il succombe rapidement au commerce de cacao. Cette région est, à l'instar des marchés de Mbalmayo, un petit coin du paradis de la cabosse de cacao au Sud-Cameroun. Chaque famille y possède une plantation, et son maître-plantateur est très souvent le chef de clan. En quelque temps, Kritikos devient ainsi le leader du commerce grec dans cette région. Ses équipes patrouillent régulièrement les marchés périphériques, pourvoyeurs des fèves de cacao dans le centre commercial de cette ville notamment Lolodorf, Bipindi, Mvengue et Campo¹⁹⁶.

Le descriptif des relations de commerce du cacao entre Mvengue et Mbalmayo, voire, Mvengue et Lolodorf que donne cet auteur nous permet de comprendre que cette localité est profondément entrée dans une diplomatie de l'économie depuis 1950 avec ces villes voisines. François Ndzana¹⁹⁷ le confirme. Selon l'auteur, Mbalmayo a pendant de nombreuses années influencé, et ce, même après les indépendances, les dynamiques du commerce du cacao de Mvengue. Il faut même ajouter que pour celui-ci, Mbalmayo a créé avec Mvengue, une symbiose économique et socioculturelle des peuples qui avaient pendant longtemps entretenu des rapports de commerce et d'achat du cacao. Lorsque nous avons déjà montré comment Mvengue a toujours été connecté aux villes de Mbalmayo et Lolodorf par l'activité de commerce du cacao, ces dynamiques d'intégration ne se limitent pas au niveau locales mais aussi, sous régionale.

2. Mvengue et le commerce du cacao avec les pays frontaliers : vers une intégration économique sous régionale

L'historicité de la route Yaoundé-Kribi commence le 12 mars 1985 avec le projet d'approbation de la route. La construction d'une route bitumée qui va de Yaoundé à Kribi s'est positionnée comme un accélérateur du développement dans la localité de Mvengue. Cette route qui débouche sur les abords du port en eaux profonde de Kribi, a permis à Mvengue de figurer parmi les arrondissements bénéficiaires de cette infrastructure¹⁹⁸.

Cette route a été financée par le Cameroun et ses partenaires africains, notamment la Banque Africaine de Développement et s'inscrit, d'après la Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) dans la dynamique d'intégration des villes

¹⁹⁶ M. F. Akono Abina, " De la collecte des produits agricoles de rente à la création des entreprises commerciales : le parcours atypique de Georges Kritikos, le petit prince grec du commerce au Sud-Cameroun (1945-1975) ", *Revue des Sciences Sociales*, n°4, Décembre 2018, pp. 110-137.

¹⁹⁷ F. Ndzana, " Mbalmayo au cœur des transports terrestres et des mutations économiques et socioculturelles (1927-1971) ", Mémoire de Master en Histoire Economique et Sociale, Université de Yaoundé I, 2023, pp. 30-35.

¹⁹⁸ Actu Cameroun, "Infrastructures routières : l'axe Kribi-Grand Zambi sera livré en mars 2021 ", consulté le 28 juillet 2024.

africaines. Le port de Kribi d'abord, et cette route ensuite, sont d'importants vecteurs de la connexion de Mvengue à d'autres villes voisines de la Guinée Équatoriale. L'on n'a donc souvent observé, lors des foires transfrontalières¹⁹⁹, le brassage des peuples et des produits agricoles venus de cette localité et d'autres peuples venus des espaces frontaliers. Cette foire est souvent le lieu de circularité et de commercialisation des pays d'Afrique centrale.

Ce chapitre a permis de saisir dans un premier temps, la typologie des acheteurs et revendeurs de cacao à Mvengue. Ceux-ci s'articulent autour des acheteurs formels et parfois informels. C'est cette dialectique qui influence la sociologie des marchés du cacao. Celle-ci est articulée autour de plusieurs types de marchés, dont les marchés périodiques, spontanés et circulaires. Enfin, nous avons montré comment les routes de commerce du cacao sont un vecteur d'intégration locale et même sous régionale.

¹⁹⁹ Dans le cadre de l'espace CEMAC, il existe chaque année, une cérémonie d'ouverture de la Foire Transfrontalière Annuelle de l'Afrique Centrale (FOTRAC).



**CHAPITRE IV : COMMERCIALISATION DU CACAO ET LA
QUESTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE À
MVENGUE**

Autour de la commercialisation du cacao à Mvengue s'est développée une économie avec différents acteurs. Cette économie du cacao qui a mis au-devant de la scène, acheteurs et vendeurs, a certes contribué, à travers ses acteurs au développement de la localité de Mvengue. Mais à cause de nombreuses pesanteurs, la contribution locale attendue sur la commercialisation du cacao n'a pas produit les résultats escomptés. Ce chapitre examine d'abord les pesanteurs de cette activité, ensuite sa contribution mitigée au développement local et enfin quelques perspectives pour une commercialisation du cacao au profit des populations locales et du développement de l'arrondissement de Mvengue.

I. PESANTEURS DE LA COMMERCIALISATION DU CACAO ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE MVENGUE

L'économie du cacao n'a pas beaucoup contribué au développement socioéconomique de Mvengue à cause de nombreuses pesanteurs.

A. ENTREPRISE ACHAT-VENTE DU CACAO DÉSORGANISÉE

L'activité cacaoyère est fortement caractérisée par des contraintes et d'autres pesanteurs diverses. Il s'agira à ce niveau d'en donner un modeste aperçu. Pour le préciser d'emblée, nous avons principalement examiné les contraintes liées à l'application des normes, les contraintes liées à l'organisation des producteurs et groupes de producteurs, les obstacles infrastructurels et enfin le problème de l'achat et de revente du cacao par circuits informels.

1. Contraintes liées à l'application des normes régissant l'activité d'achat et de revente du cacao

Au Cameroun, l'État a institué depuis plusieurs années déjà, un cadre juridique qui régit les activités agro-pastorales, y compris celles relatives à l'économie cacaoyère. Aussi, le système d'achat et de revente ne déroge pas à ce cadre normatif. Toutefois, tout semble clairement indiquer que ce processus, en l'occurrence dans le cadre de cette enquête, ne cesse de connaître des misères. En réalité, il souffre tout en étant victime de l'emprise pernicieuse de certains carcans. Pour espérer en cerner quelques contours, il serait judicieux de clarifier ce qu'il en est du cadre juridique. L'optique est de pouvoir arpenter, avec lucidité et sérénité le problème fondamental des contraintes liées à l'application des normes régissant l'activité d'achat et de revente du cacao. Pour Guy Lacharrière, le cadre juridique est un ensemble de mécanismes juridiques (conception et application du droit) permettant de mettre en exécution

une idéologie politique par une institution publique ou une instance privée, en prenant le droit comme un instrument d'expression.²⁰⁰

Le problème qui se pose à ce niveau, à partir des enquêtes menées sur le terrain, permet, d'emblée de jeu de penser que la présente articulation met en lumière des questions d'ordre institutionnel, organisationnel et même éthique. On devrait se rappeler qu'avant la crise économique, l'État, avec le conseil de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux rassemblés à Yaoundé lors de la table ronde sur la politique agricole du Cameroun, a libéralisé en économie. En l'occurrence le secteur agricole. La perspective envisagée était de permettre aux différents acteurs en général et aux producteurs agricoles en particulier, de pouvoir négocier en toute liberté les conditions de vente de leurs produits.²⁰¹ À Mvengue comme ailleurs, depuis au moins vingt ans de pratique, les producteurs de cacao et les nouveaux actes jugent utiles de solliciter l'intervention de l'État dans certains domaines pour favoriser leur plein épanouissement.²⁰² De manière théorique, la commercialisation en elle-même est régie par les textes suivants :

- l'ordonnance n°91/007 du 12 juin 1991 portant restructuration des filières café et cacao;
- le Décret n°92/030/PM du 22 janvier 1992, portant application de l'ordonnance n°91/007 du 12 juin 1992, portant restructurant des filières café cacao.²⁰³

Malgré ces aspects normatifs, le système d'achat et de revente du cacao peine à être objectivement appliqué à Mvengue. En outre, la loi n°95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café suscita de nouveaux espoirs pour les acheteurs et revendeurs de Mvengue et d'ailleurs.²⁰⁴ Ainsi, il se trouve que l'activité commerciale de la fève de cacao, se heurte à la présence des acheteurs non agréés qu'évoque l'Ordonnance n°91/007 du 12 juin 1991 dans son article 24. La relative " démission " de l'État a généré des effets dommageables pour le processus d'achat et revente. Ces problèmes impliquent les coxeurs, mais également les planteurs.²⁰⁵ Le Délégué départemental du MINADER de la Mvila, en la personne de Alain Charly Edjo'o n'a nullement manqué de relever : Les coxeurs

²⁰⁰ G. Lacharrière, *La Politique juridique extérieure, Institut Français des Relations Internationales, Collections Enjeux Internationaux*, Paris, Economica, 1985, p. 236.

²⁰¹ Loi n° 25/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café Article 1^{er}, alinéa par D. Meli, " L'économie cacaoyère et ses mutations dans l'actuel département de la Mvila (1960-2020) ", Mémoire de Master en Histoire, septembre 2021, p. 105.

²⁰² Ibid.

²⁰³ Meli, " L'économie cacaoyère et ses mutations dans l'actuel département de la Mvila ", p. 105.

²⁰⁴ Entretien avec Clément Francis Mbarga, 47 ans, cacaoculteur de Mvengue, les 09 et 10 mai 2024.

²⁰⁵ Idem.

représentent près de 80% des acheteurs sur le terrain, ce qui est un véritable problème au niveau de la déclaration des ventes enregistrées au cours de la saison cacaoyère. Les coxeurs achètent le cacao sans contrôler la qualité, à un prix inférieur au prix courant et avec des balances pas réglementaires.²⁰⁶

Certes, le Délégué départemental du MINADER parle du cas de la Mvila. Toutefois, les enquêtes menées sur le terrain révèlent une réalité tout à fait identique. Les services de l'Office National de Commercialisation du cacao et du café semblent constituer l'un des principaux terrains féconds de ce phénomène. À cet effet, la réalité démontre que de nombreux coxeurs, qui achètent de nuit voyagent puis traversent toutes les barrières de contrôle. Ils se retrouvent à Douala où ils sont généralement tenus, devant les responsables de l'Office National de Commercialisation du Cacao, de déclarer la source de leur cargaison.²⁰⁷ Sur ce, la maîtrise même de la production réelle devient un problème majeur pour l'Agence qui reçoit les données réelles de la Direction Générale. De même, à cause des coxeurs, l'État ne maîtrise pas le tonnage du cacao sans avoir fait l'objet d'un contrôle selon les prescriptions gouvernementales auprès des acheteurs agréés.²⁰⁸

Une telle situation explique et permet de comprendre les nombreux et retentissants cris de détresse des cacaoculteurs, plus importants du point de vue du nombre. Ces derniers, le plus souvent ne sont pas toujours membres de coopératives. De surcroît, ils fonctionnent en solitaire. Dans la zone avoisinant Mvengue, les planteurs qui sont dans les zones enclavées apparaissent globalement touchés par cette situation.²⁰⁹ Le système d'achat et revente est parallèlement dominé, à certains égards, par la culture de la spéculation. Cette stratégie a des conséquences fâcheuses pour les producteurs, particulièrement. En ce sens qu'elle ne leur permet pas toujours de jouir des fruits de leur labeur. Le non-respect et la violation du cadre régissant et des freins pour le dynamisme de la filière agricole du cacao.²¹⁰

²⁰⁶ Déclaration de Délégué départemental du MINADER de la Mvila, Monsieur A. Charly Edjo'o lors d'un entretien avec Meli Sequier D, le 10 mars 2021, cité dans "L'économie cacaoyère et ses mutations...", p. 106.

²⁰⁷ Sequier, " L'économie cacaoyère et ses mutations... ", p. 106.

²⁰⁸ Entretien Rostand Anaba Mengue, 52 ans, entrepreneur et promoteur agricole, le 26 mai 2024 à Mvengue.

²⁰⁹ Ibid, p. 106.

²¹⁰ Entretien avec Célestin Atangana, 49 ans, membre de GIC et cultivateur de Mvengue résidant à Bipindi, le 28 mai 2024.

2. Obstacles infrastructurels à l'activité d'achat et revente du cacao

Selon Felix Thierry Owona Omgba, le problème des voies de communication dans les pays sous-développés se pose de façon aiguë et constitue une entorse réelle à l'essor économique. À ce propos, certains secteurs importants ou susceptibles de le devenir se trouvent souvent isolés du reste du pays à cause des routes souvent inexistantes ou alors impraticables lorsqu'elles existent. Aussi, dans le domaine de la production agricole au Cameroun, les secteurs enclavés sont négligés dans la compréhension de la production nationale.²¹¹ Autrement dit, les faits abondent pour démontrer avec certitude que le problème de l'enclavement des zones rurales constitue un des freins majeurs au développement endogène du monde rural. Ce problème n'est pas spécifique à notre cadre d'étude ; car il s'observe aisément un peu partout au Cameroun.²²⁵ Dans le cas du département de l'Océan en général et de la localité de Mvengue particulièrement, l'enclavement est apparu comme un obstacle, une embûche sérieuse à l'action de dynamisation de la filière cacao. Idem pour le processus d'achat et de revente du cacao dans cette même zone. Dans les faits, la multiplicité des initiatives et des nombreux projets initiés en vue de soutenir la paysannerie se heurtent presque toujours à ce problème.²²⁶

Certes le département de l'Océan dans l'ensemble est confronté à des mutations inédites, notamment avec les "grands projets structurants" à l'instar du port en eau profonde. De nombreux chantiers sont en cours de réalisation ou alors, dans d'autres cas, le sont déjà.²¹² L'enclavement reste néanmoins réel dans cette zone. Au point d'affecter sérieusement les pistes cacaoyères dans le département de l'Océan et à Mvengue. Durant plusieurs années la région est demeurée largement enclavée. Ce qui suppose par conséquent que cet état de chose a affecté les capacités d'évacuation du cacao à Mvengue. Hier comme actuellement, les producteurs se retrouvent contraints d'effectuer de longues marches à pied jusqu'au centre de collecte. L'évacuation pénible du produit a pour effet direct le coût élevé par rapport au revenu escompté et partant, la diminution du prix d'achat du cacao aux planteurs.²¹³ La zone dispose de formidables potentialités de production cacaoyère. Du fait de l'enclavement, elle contribue à en réduire la plus-value agricole et socio-économique pour les paysans. En outre, les projets et les micro-initiatives soutenus à Mvengue et alentours dans l'optique de dynamiser la filière cacaoyère peinent à connaître une issue favorable. Ce qui n'est pas sans conséquence sur

²¹¹ Owona Omgba, " La production du cacao et les mutations socioéconomiques ", p. 78.

²¹² Entretien avec Augustin Mbamba, 39 ans, ingénieur agronome et contractuel d'administration en service à Kribi, le 28 mai 2024.

²¹³ Owona Omgba, " La production du cacao et les mutations socioéconomiques ", p. 79.

l'accentuation de la pauvreté en milieu rural. Car et faute de pistes à défaut de routes bitumées, les producteurs notamment peinent cruellement à rentabiliser leurs productions. Il en est de même pour les acheteurs et revendeurs. Le système de circulation, d'écoulement et de commercialisation est donc compromis par le problème des infrastructures routières adaptées à la filière en question.²²⁹ Il est facile de constater que la quasi-totalité des localités du département de l'Océan ne sont pas reliées entre elles par des voies de communication viables. Or, ni la production, l'achat et la revente ne peuvent entraîner les effets positifs escomptés, c'est-à-dire des résultats fiables et bénéfiques pour tous. Sans oublier qu'en saison pluvieuse, la plupart des pistes sont boueuses. Par conséquent, même en période de récolte de cacao, ces pistes deviennent peu praticables pour les véhicules transportant productions et autres marchandises.²³⁰

À l'entame de la rubrique analysant les pesanteurs, nous avons pu constater que le processus d'achat et de revente du cacao est, en théorie encadré par des principes normatifs précis. Ces principes normatifs ont pour objectif majeur d'encadrer et de réguler l'achat et la revente du cacao. La réalité des faits prouve à juste titre que tel n'est pas le cas. En effet, le processus d'achat et de revente est sévèrement affecté par le non-respect des textes régissant le commerce du cacao. Nous avons pu constater, à partir d'enquêtes menées et des observations empiriques que le laxisme de l'État a contribué à générer un désordre dans la filière en question, à Mvengue.²¹⁴

B. ACHAT ET LA REVENTE DU CACAO : UNE ENTREPRISE QUI BÉNÉFICIE À QUELQUES INDIVIDUS

Premièrement, le laxisme observé chez les autorités publiques a cédé la voie à des vices économiques de divers ordres. La dynamique d'achat et revente impulsée par des acheteurs-revendeurs en a fait des spéculateurs. À ce propos, ces derniers, dans l'espoir de s'en mettre plein les poches, ont progressivement et subtilement élaboré et même perfectionné de nombreux circuits informels. Pour le rappeler, il convient de rappeler que la création des circuits informels. Celle-ci vise à contourner les normes élaborées et à faire des bénéfices.²¹⁵ Évidemment, la création et le développement de réseau et de circuit informel constitue une stratégie qui aborde les efforts, les initiatives et les projets de l'État en la matière. Le fait que l'État éprouve encore tant de difficultés à contrôler les circuits informels des achats et des revendeurs ne profite

²¹⁴ Entretien avec Frédéric Ada Ada, 43 ans, cultivateur-cacaoculteur, Mvengue le 29 mai 2024.

²¹⁵ Idem.

qu'aux acheteurs corrompus et véreux qui écument cette zone. Le phénomène a pris une réelle ampleur durant les années de crise économique. Au point où la culture de la fraude et l'appât du gain se sont emparés des acheteurs et revendeurs de ce produit. Avec la corruption et le développement d'une mentalité de concussion, cette situation provoque un sérieux et dommageable manque à gagner pour l'État. Étant donné que les agences et les offices peinent à contrôler les circuits, certains acheteurs et revendeurs ont cru bon de développer des réseaux commerciaux " souterrains ". Et cela, en totale violation de la loi. Évidemment, le manque à gagner se poursuit.²¹⁶

Les pertes financières sont particulièrement élevées. Mais le problème est que nous n'avons pu disposer de données et de statistiques fournies par les institutions compétentes. On a d'ailleurs eu la nette impression qu'une sorte de black-out inhibe toute dynamique d'enquête en ce sens. Or, l'État, en faisant appliquer la loi, en toute circonstance, glanerait quotidiennement d'importants bénéfices. Autrement dit, une meilleure action de l'État lui permettrait, non seulement de faire appliquer la loi encadrant la commercialisation, mais également d'engranger des dividendes liées aux actions des acheteurs et revendeurs.²¹⁷ Bref, en l'absence d'une politique et des stratégies cohérentes et soutenues, le phénomène des circuits informels de commercialisation continuera, malheureusement de prospérer à Mvengue. À se demander si l'heure n'est pas venue pour les pouvoirs publics, en synergie avec d'autres acteurs, d'impulser des perspectives plus originales et novatrices. Plus précisément, des perspectives susceptibles de propulser le développement de la filière cacao et partant, une meilleure régulation de l'activité légale des acheteurs et revendeurs de tous bords.²¹⁸

C. CONTRAINTES LIÉES À L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS ET GROUPES DE PRODUCTEURS

À l'évidence, toute initiative, tout projet, toute vision resterait lettre morte sans la conceptualisation et la systématisation d'une organisation. Autrement dit, l'organisation constitue l'épine dorsale de toute initiative humaine. Sans elle, l'on peinerait à envisager quoi que ce soit de durable.²¹⁹ Les problèmes dont il est question à ce niveau sont avant tout ceux

²¹⁶ Entretien avec Augustin Mbamba, 39 ans, Ingénieur agronome et contractuel d'Administration, en service à la Délégation départementale du MINADER, le 28 mai 2024 à Kribi.

²¹⁷ Entretien avec Frédéric Ada Ada, 43 ans, Cultivateur-cacaoculteur, à Mvengue le 29 mai 2024.

²¹⁸ Ibidem.

²¹⁹ R. Mba, "Le développement social en Afrique. Le clair-obscur du raisonnement par l'empire ", *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, 2011, p. 236.

qui relèvent de la méconnaissance par les planteurs des dispositions mises en œuvre pour les encourager à bénéficier des privilèges en leur faveur. A ce niveau, on pourrait entre autres mentionner l'absence de l'esprit coopératif, l'attachement des planteurs aux coxeurs et l'ancrage de développement de la mentalité ancienne.

En scrutant de près le domaine agricole, il n'est pas difficile de constater que l'individualisme est presque devenu la norme fondamentale, en l'occurrence sur le plan économique. Or en même temps, on constate que les moyens disponibles sont soit inexistantes, soit extrêmement réduits pour permettre au producteur d'améliorer sa condition.²²⁰ A l'heure actuelle, le constat est particulièrement amer à Mvengue et ses alentours. Les faits illustrent à juste titre que les communautés rurales, autrefois attachées aux valeurs de solidarité et de cohésion, ont rompu avec celles-ci. L'individualisme s'est installé, cristallisé, au point même de prendre le dessus sur les valeurs communautaires, les solidarités coutumières et les principes éthiques d'action commune qui garantissaient la culture de l'effort et le profit au bénéfice de tous.²²¹

Les enquêtes menées localement ont fourni des informations alarmantes sur la gravité de la situation. L'observation empirique et les postures des uns et des autres, exerçant ont révélé que les acteurs locaux de la filière cacaoyère évoluent en lignes dispersées. Ils éprouvent de sérieuses difficultés à s'organiser pour travailler ensemble, en initiant des projets ou des initiatives communes. Et pourtant, la filière cacao impose en quelque sorte la mutualisation des efforts, la synergie des compétences ou encore la conjugaison des moyens divers.²²²

Même la constitution des coopératives et Groupes d'Initiatives collectives peine cruellement à s'enraciner dans les mentalités. Les quelques coopératives existants sont majoritairement des conséquences des faits extérieurs. Il convient de relever que cette situation n'est pas uniquement le fait des acheteurs et revendeurs. Elle concerne également et pratiquement tous les maillons de la chaîne de la filière agricole cacaoyère. Autrement dit, des simples cultivateurs aux revendeurs, en passant par les coxeurs et autres, le phénomène demeure prégnant. Ici, se mobiliser pour concevoir et soutenir des initiatives et des projets communs peine à apparaître, aux yeux de tout observateur comme la chose la mieux partagée. Se

²²⁰ J.B. Yonke, *La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du IIIe Plan Quinquennal*, décembre 1969, p. 28.

²²¹ Meli, " L'économie cacaoyère et ses mutations... ", p. 112.

²²² Entretien avec Gervais Melingui Essomba, 67 ans, fonctionnaire retraité et cacaoculteur, à Mvengue le 03 juin 2024.

concerter, se mobiliser, définir les trajectoires et des perspectives ne sont pas encore des principes qui animent les producteurs et groupes de producteurs.²²³

L'enracinement de l'individualisme et le manque de lucidité, de prospective des enjeux de production dans le secteur cacao constituent des facteurs inhibiteurs au détriment des producteurs et groupes de producteurs locaux. À la limite, tout donne l'impression que la plupart des producteurs, inconscients des enjeux ne se projettent pas dans le futur. Pour beaucoup d'être eux, ce qui compte c'est se cloisonner. Ce cloisonnement ne permet pas et ne favorise pas une production dynamique. Par conséquent, la prospérité de la filière cacao en subit les sérieux contretemps. Bien des planteurs attendent généralement la prise d'initiative par l'élite locale pour, sous sa houlette, se concerter et s'organiser. Malgré le fait que l'organisation et la synergie des efforts est susceptible d'apporter des résultats probants, les producteurs continuent, comme par réflexe, de se cloisonner dans leur individualisme. La filière cacao nécessite des investissements énormes. Cela implique de prendre conscience que l'individualisme et le manque d'organisation ne peuvent rien apporter de durable pour le dynamisme plus accru de la filière.²²⁴ Malgré ces pesanteurs, l'on ne saurait nier l'apport bien qu'insuffisante de l'économie cacaoyère dans le développement de l'arrondissement de Mvengue.

II. CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE DU CACAO DANS L'ARRONDISSEMENT DE MVENGUE

L'activité d'achat et de vente de cacao à Mvengue s'est exprimée à plusieurs niveaux. Parmi ceux-ci, on peut noter le développement des voies de communication, la transformation de la physionomie de Mvengue et la scolarisation des enfants due à l'activité d'achat-vente de cacao et un soutien financier des familles.

A. DÉVELOPPEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION

Le portage des charges et des êtres humains a existé de tout temps en Afrique noire. C'était le mode de transport pénible et rudimentaire en vigueur partout au Cameroun bien avant la colonisation. Il constituait le moyen de transport pour les commerçants et les paysans qui fut institué par le colon Allemand. C'était le moyen le plus approprié à Mvengue pour le transport des marchandises notamment le cacao du fait de l'absence des voies de communication adéquates. Ce système de transport ne pouvait pas être d'une grande utilité pour les opérateurs

²²³ Entretien avec Gervais Melingui Essomba, 67 ans, Fonctionnaire retraité et cacaoculteur, à Mvengue le 03 juin 2024.

²²⁴ Idem.

économiques de l'époque coloniale et même post coloniale. La création des routes s'était donc imposée comme la solution au problème de portage à Mvengue. Les villages jadis isolés ou à accès difficile furent reliés par un réseau routier. C'est le cas du tronçon " Ndzong Minkan²²⁵-Mvengue centre ". Ceci avait pour avantage la collecte du cacao auprès des producteurs dispersés, le contact direct entre les acheteurs et producteurs, la célérité dans les livraisons du cacao. Le déplacement des hommes et des biens fut accéléré grâce aux premiers transporteurs de la localité et même des localités voisines. C'est le cas du nommé Tsoungui Mindigui, originaire de Mvengue qui assurait le transport des personnes et des biens dans le car de transport de marque " Saviem " appelé *l'incroyable 002*. L'avènement des voies de communication avait ainsi favorisé la fluidité dans les mouvements des personnes et des biens. Le développement des voies de communication avait également facilité l'accès rapide aux informations à travers les déplacements des personnes. Les nouvelles familiales étaient rapidement échangées d'un coin à l'autre du pays.²²⁶ Au-delà des voies de communication, la commercialisation du cacao avait favorisé la transformation de la physionomie de Mvengue.

B. TRANSFORMATION DE LA PHYSIONOMIE DE MVENGUE

Le centre-ville de Mvengue était devenu un véritable centre commercial. Les populations rurales s'approvisionnaient dès lors sur place en fonction de leur besoin. Plusieurs boutiques rurales ont été ouvertes par les acheteurs de cacao. Nkoa Olinga en est un parfait exemple avec la création de deux alimentations au centre-ville de Mvengue, un bar dancing " l'ombre du plaisir " qui procurait véritablement du plaisir aux paysans après une semaine passée dans la dureté des travaux champêtres. Le samedi, jour de marché était le moment pour tous de s'évader autour des boissons industrialisées servies par le personnel des lieux, mais également un moment d'écouter et de découvrir les sonorités en vogue.²²⁷

La physionomie architecturale des cases avant l'avènement du cacao nous présentait un habitat traditionnel "Nda bissié ". C'était des cases construites à l'aide des écorces d'arbres surmontées d'un toit à raphia. Ces maisons disposaient en général des deux pièces qui servaient à la fois des salles de séjour et des chambres à coucher. Le mobilier des chambres était constitué d'un lit en bambou de raphia "Inoang mineng ", avec un matelas en feuilles sèches. Ces cases traditionnelles connurent une évolution grâce à la production et à la commercialisation du

²²⁵ Ndzong Minkan appellation Ewondo qui renvoi à la route aux nombreux obstacles " épines ".

²²⁶ Entretien avec Ambroise Ebanda Owona, 64 ans, Cacaoculteur, village Mvengue II, 26 avril 2024.

²²⁷ Idem.

cacao. Elles furent remplacées par des maisons en briques de terre cuite reliées entre elles par un mortier de sable et de ciment, avec un toit en tôle ou en tuile encore perceptible de nos jours. Le changement de décor revenait beaucoup plus aux acheteurs qui bénéficiaient de la proximité avec les grands acheteurs, propriétaires des engins roulants qui bénéficiaient de leurs activités pour assurer le transport de leurs nouvelles acquisitions. Au centre-ville et même dans les villages de Mvengue, plusieurs maisons sortirent de terre agrandissant ainsi la taille des villages et le développement du centre-ville. On passe donc des cases parsemées pour un habitat touffu. Les acheteurs s'identifiaient par le nombre de maison construite. Etienne Mboudou du village Ebeng construisit huit maisons qu'il répartit entre les différents membres de sa famille. Luc Ngamou fit de même avec la construction de quatre maisons aux alentours du centre-ville qu'on nomma *quartier*.²²⁸

Grâce aux fonds collectés majoritairement auprès pendant les opérations d'achat de cacao, la municipalité avait joué un rôle crucial dans la gestion des marchés publics. Elle officiait en tant qu'administrateur local des recettes de la commune. Elle collectait les recettes fiscales qui sont de deux ordres à savoir, les recettes de fonctionnement et les recettes ponctuelles²²⁹. La Mairie et la région d'après ce dispositif normatif, est un acteur impassable dans l'administration des marchés.

La commune et la mairie jouaient activement ces rôles précités. Elles construisirent des hangars pour le commerce du cacao et se chargeaient de l'entretien de ces bâtisses publiques. Le Projet d'Assainissement de la Commercialisation interne du Cacao et du Café (PA3C) soutenu par le Ministère du Commerce, présent à Mvengue depuis 2008, comme l'indique la photo n°7 marque la présence de ce projet à Mvengue.

²²⁸ Entretien avec Anastasie Ngono Essama, 56 ans, Cultivatrice, Mvengue, le 03 juin 2024.

²²⁹ Loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées, in, MINATD, Recueil des textes juridiques, Yaoundé, 2011, p. 226.

Photo 8 : Plaque indicative du Ministère du Commerce



Source : Cliché de Providence Essomba Ngonu le 26 avril 2024.

L'infrastructure marchande de cette localité se répartit ainsi que suit :

- 05 stands de marchés :
- Bloc 1 : 17 boutiques construits en 2010,
- Bloc 2 : 04 boutiques construits en 1999,
- Bloc 3 : 15 boutiques construits en 2012,
- Bloc 4 : 06 boutiques construits en 1984,
- Bloc 5 : 2 boutiques en refecton
- 02 hangars, dont 01 à Ebom, 01 ancien abattoir défectueux,
- 02 magasins de stockage construits par le Fond de Développement du Cacao (FODEC).²³⁰

Également, un établissement hospitalier dénommé « auberge beau séjour » servait de lieu de repos pour les voyageurs. Dans le même sens, l'aménagement des voies de communication a favorisé l'amplification des relations commerciales entre les villes environnantes que sont Ngomedzap, Mbalmayo, Lolodorf, Kribi et Yaoundé. Toutefois, il faut reconnaître que ces nouveaux lieux de plaisir furent également des lieux de totale perte. On retrouvait des femmes au foyer, portant enfant sur le dos se trémousser sans dignité aucune.

²³⁰ Archive de la Mairie de Mvengue, Plan Communal, pp. 28-29.

Parfois sous l'emprise de l'alcool, les débordements de tout genre se faisaient observés aboutissant parfois à des bagarres passionnelles. Des jeunes filles mettaient un terme à leur scolarité pour se livrer à la prostitution. Ceci a eu pour conséquence de nombreuses grossesses indésirées, des maladies sexuellement transmissibles et des IST telles que le VIH qui ont dessinées une bonne franche jeune.

C. TRANSFORMATION SOCIOCULTURELLE

La création des lieux de loisir a perturbé la quiétude sociale qui régnait dans les familles. L'incapacité des parents autrefois rigoureux dans l'éducation et l'encadrement de leur progéniture avait perdu toute autorité car abonné à ces lieux d'attraction où des mœurs de nature douteuses s'opposèrent à la rectitude morale. Ceci se justifie par le fait que les parents ont abandonné leurs enfants et l'éducation qu'ils assuraient n'était plus garantie. Cette irresponsabilité était constatée tant chez les parents intéressés par des mondanités que chez les enfants dont on ne maîtrisait plus les fréquentations. Ceci eut pour conséquence le taux de grossesses indésirées et des mariages précipités, car le contexte social de l'époque ne tolérait pas les maternités avant mariage. Les enfants issus de ces relations étaient difficilement acceptés et étaient traités de " batards ".²³¹

L'ouverture des voies de communication a permis la circulation fluide des hommes et des biens. Plusieurs communautés voisines et lointaines se sont installées à Mvengue, favorisant ainsi un brassage culturel entre les populations allogènes et les migrants. Plusieurs mariages ethniques sont nés de ce métissage culturel dans une parfaite harmonie. C'est le cas de Luc Ngamou, originaire de l'Ouest et acheteur de cacao avec Anastasie Ngonon Essama, du village Mvengue II. Mvengue s'était alors retrouvé au carrefour des rencontres de plusieurs civilisations.²³²

Dans le même sens, la commercialisation du cacao a favorisé le renforcement et la multiplication des espaces de commercialisation du cacao dans différents villages, il s'agit:

- Des marchés périodiques. En effet, l'institution du marché périodique résulte du souci des pouvoirs publics de réduire les longs déplacements occasionnés par le système de portage et surtout, réglementer la commercialisation du cacao. Faut-il le rappeler, la première institution du marché périodique dans le département de l'Océan remonterait à 1950, avec l'adoption de

²³¹ Entretien avec Pierre Alima, 70 ans, Cacaoculteur, Mvengue, le 03 juin 2024.

²³² Idem.

la commercialisation libre du cacao. Seulement, le marché périodique de cette période n'était qu'une vaste escroquerie orchestrée par les acheteurs. Il s'agissait simplement d'un emplacement sommairement débroussaillé où l'on avait obligé les chefs de village à construire des abris en nattes de raphia. Ni le produit, ni les planteurs n'étaient protégés et les transactions se faisaient selon les vœux de l'acheteur.²³³ Cependant, cette situation connaîtra une nette amélioration avec le temps. C'est en 1967 que fut créé le premier marché périodique de Mvengue. Il avait pour point de conditionnement le centre administratif. En 1974, les pouvoirs publics avaient réorganisé les marchés périodiques par l'éclatement de cet unique marché en plusieurs autres marchés dans chaque groupement ethnique. En 1982, chaque village disposait de son marché périodique. Mais certains villages comme Nyamfendé, Mélondo, Ebom et Mvengue I jouaient le rôle de bourg marché. Il va sans dire que le marché périodique connaîtra de profondes mutations avec la création de la caisse de stabilisation du cacao et son service de vérification.²³⁴

- Des centres de groupages. Avant de parler des Groupes d'Initiatives Collectives (GIC), il serait judicieux d'effectuer un léger survol sur le volet historique de la commercialisation du cacao à Mvengue. En effet, les centres de groupage furent institués en 1957 par souci pour les pouvoirs publics de contrôler la production et d'améliorer la qualité du cacao. Le cacao d'un groupe donné de villages était stocké, vérifié et vendu au centre de groupage. Chaque centre de groupage était doté d'un hangar, d'un camion et d'un personnel élu par les villageois sur invitation de l'administration. L'arrondissement de Mvengue a disposé de 5 centres de groupage : Mvengue I, Melondo, Bikoe I, Nyamfende et Menganda. Chaque centre de groupage regroupait un certain nombre de villages.²³⁵

Les frais de fonctionnement de chaque centre de groupage, le salaire du personnel de l'entretien du camion étaient à la charge des membres du centre. Ceux-ci subissaient une retenue de 2 à 3 FCFA par Kg de cacao vendu. Le camion de chaque centre de groupage ramassait le cacao le long de la route dans une sphère d'intervention et le déposait au point de vente. Le personnel du centre de groupage négociait le prix d'achat du cacao avec l'acheteur qui procédait ainsi à l'achat du cacao après la conclusion de la négociation.²³⁶ Malheureusement, la commercialisation à travers les centres de groupage fut très peu encourageante et peu stimulante

²³³ Owona Omgba, " La production du cacao et les mutations socioéconomiques ", p. 70.

²³⁴ Ibid.

²³⁵ ANY, 3 AC 3235 Kribi, centre de groupage de cacao, p. 2.

²³⁶ Ibid.

à cause des malversations et prévarications de toutes sortes commises par les dirigeants de ces centres de groupage. Ces centres furent supprimés en 1965.¹⁹⁹ Cela n'ampute l'idée que ces centres jouèrent un rôle déterminant dans le dynamisme de l'achat et de la revente du cacao à Mvengue. Ils ont impulsé une certaine prospérité dans le système en question.

- L'impulsion des micro-projets de développement par les GIC. En parlant des GIC, il faudrait rappeler que ce sont des associations d'individus ou de personnes mobilisées et structurées dans l'optique de promouvoir et de développer des activités, en l'occurrence dans le secteur agricole.²³⁷ Le développement de tout secteur agricole demeurait sans lendemain sans organisation et sans action soutenues d'un certain nombre d'acteurs qui en avaient cerné l'enjeu. L'impulsion des micro-projets dans la perspective qui nous intéresse ici s'était avérée un fait réel. On pourrait également y voir des formes de structures paysannes ou villageoises qui regroupaient des personnes généralement d'origine locale en vue de promouvoir une activité ou un ensemble d'activités inhérent au secteur agricole et pouvant inclure l'élevage et d'autres et d'autres formes d'actions sociales ayant vocation de développement.²⁰⁵

Faudrait-il le préciser, les micro-initiatives, notamment à Mvengue, visent la (re)création de nouveaux équilibres entre les milieux physiques et les sociétés qui les mettent en valeur. Ces micro-initiatives ont impulsé à moyen et à long termes, une dynamique opératoire et favoriser une certaine prospérité du secteur cacaoyer. Les modèles appliqués à Mvengue ont contribué à redynamiser la production dans un premier temps. De même, elles ont permis, dans une certaine mesure à une nette réduction de la pauvreté rurale à Mvengue. Le nombre de cultivateurs de cacao a lui-même augmenté de façon parfois vertigineuse en dépit des fluctuations des prix mondiaux.²³⁸ De toute façon, il s'avère que les micro-initiatives impulsées dans la localité de Mvengue a eu, d'hier à aujourd'hui, des effets notables, perceptibles et durables, dans le dynamisme du secteur cacaoyer. Il existe de ce fait des réalisations à l'instar de la construction d'un hangar à Mvengue-centre). L'exemple est loin d'être exhaustif.

²³⁷ P. Pedelamore, "Stratégies d'accumulation des exploitants agricoles...", p. 87.

²³⁸ Entretien avec Georges Owona, 51 ans, membre d'un GIC, à Mvengue I, les 17 et 18 février 2024.

D. SCOLARISATION DES ENFANTS DUE L'ACTIVITÉ ACHAT-REVENTE COMME SOUTIEN FINANCIER DES FAMILLES

Certaines enquêtes et données statistiques ont révélé que la majorité des personnes pauvres vivent non seulement dans les zones rurales, mais dépendent aussi de l'agriculture.²³⁹ A l'heure actuelle, ce n'est plus une simple vue de l'esprit de soutenir que l'agriculture peut contribuer à la réduction de la pauvreté et ce, au-delà d'un effet direct sur les revenus des agriculteurs. En nous fondant sur des données empiriques, il existe des auteurs qui soutiennent le postulat selon lequel il existe de multiples voies. Il s'agit plus exactement de multiples voies à travers lesquelles l'augmentation de la productivité agricole peut réduire la pauvreté, y compris les changements de revenu(s) réels(s), la création d'emplois, les effets multiplicateurs ruraux non agricoles et les effets sur les prix des denrées alimentaires. Cependant, il convient de souligner que les obstacles à l'adoption des technologies, aux donations initiales en actifs et aux contraintes liées à l'accès aux marchés peuvent entraver ou compromettre la capacité des plus pauvres à participer aux gains découlant de la croissance de la productivité agricole.²⁴⁰ Essayons de montrer comment le système d'achat et revente, utilisé par de nombreux cacaoculteurs a contribué à la réduction de la pauvreté. Notamment sous le prisme du soutien financier apporté à bien des familles.

Les actions et les batteries relevées dans les analyses précédentes dévoilent probablement en filigrane un fait indéniable : l'apport du cacao dans la lutte contre l'extrême pauvreté à Mvengue. Venons-en aux faits. Le système achat et revente vise avant tout la rentabilité financière. Ce processus, implémenté suivant des mécanismes opérationnels et managériaux divers a permis à ceux et celles qui le pratique, de réduire considérablement la pauvreté affectant ladite zone. Le système d'achat et revente correspond à un principe visant à augmenter la rentabilité de production et surtout à subvenir au mieux possible aux besoins existentiels.²⁴¹

Partons de quelques remarques significatives. En effet, l'agriculture assure aujourd'hui la subsistance de plus de 70% des populations camerounaises et occupe une grande majorité des travailleurs. Dans un contexte de croissance démographique soutenue, d'urbanisation

²³⁹ Rapport mondial sur le développement humain 2019 : croissance inclusive, inégalités et extension, 2019, p. 191.

²⁴⁰ Rapport mondial sur le développement, pp. 151-152.

²⁴¹ Rapport du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement rural, 2017, p. 4.

croissante et de pauvreté grandissante en milieu rural, l'analyse des déterminants entre la croissance, la pauvreté et la sécurité alimentaire est d'une importance capitale dans la recherche d'une croissance exclusive.²⁴² Les différents projets initiés puis impulsés depuis plusieurs années ont suscité, développé, puis cristallisé l'esprit d'initiative, le sens de la communauté, l'intérêt collectif et la culture de l'épargne. En développant le système d'achat et revente, certains cultivateurs de cacao et autres entrepreneurs agricoles exerçant dans le même domaine ont pu ainsi financer la scolarisation de leur progéniture et à soutenir financièrement leurs familles. L'augmentation des revenus et le dynamisme y afférent ont aussi permis à de nombreux jeunes, d'améliorer leurs propres conditions de vie et à supporter à moyen et à long terme, la nutrition et les besoins divers de leurs familles.²⁴³

III. QUELQUES PRESPECTIVES POUR UNE ENTREPRISE ACHAT-VENTE DE CACAO AU PROFIT DES ACTEURS LOCAUX ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DE MVENGUE

Les analyses précédentes s'inscrivent comme une évaluation globale. Elles ont révélé toute la trame qui caractérise le processus d'achat et de revente du cacao à Mvengue. Les pesanteurs et les contraintes mises en exergue supposent d'envisager une sortie de l'ornière. C'est en prenant conscience qu'il nous a paru judicieux de suggérer quelques modestes perspectives à partir des constats faits. Peut-être faudrait-il le rappeler, il ne s'agit pas de "solutions miracles", ni perspectives pointues mais tout simplement de modestes pistes de solutions. Ces pistes sont susceptibles, dans le meilleur des cas, de changer la donne. Les suggestions faites dans le cadre de cette sous-partie s'articulent principalement autour de l'organisation, l'encadrement étatiques des producteurs et groupes de producteurs, l'amélioration du réseau infrastructurel d'acheminement des productions, la subvention des producteurs locaux, l'augmentation du budget des sociétés spécialisées dans la cacaoculture et enfin l'extension des centres de groupage à Mvengue avec les subventions nécessaires à leur fonctionnement.

²⁴² Entretien avec Augustin Mbamba, 47 ans, Ingénieur agronome et contractuel en service à la délégation départementale du MINADER-Océan, à Kribi, le 11 avril 2024.

²⁴³ Entretien avec Etienne Fame Bikoe, 59 ans, Entrepreneur agricole et promoteur cacaoyer, à Mvengue, 26 mai 2024.

A. ORGANISATION ET ENCADREMENT ÉTATIQUES DES PRODUCTEURS ET GROUPES DE PRODUCTEURS

Le secteur agricole en général est objectivement irréalisable sans organisation et sans encadrement étatique structuré et soutenu. Or, les apories de la filière cacao supposent de définir et d'encourager des initiatives d'encadrement et de réorganisation de tout le secteur, compte tenu des exigences du monde actuel. Pour cela, il faudrait formaliser un ensemble de projets s'inscrivant dans une dynamique de réorganisation plus novatrice, originale et cohérente. Pour espérer le comprendre peut-être faudrait-il que l'on questionne ce qu'est réellement le projet, avec ses caractéristiques fondamentales. En effet, pour Jean-Pierre Boutinet, il s'agit à travers le projet, de faire advenir soit un futur désir, souhaité ; dans sa perspective opératoire, le projet ne peut porter sur le long terme trop conjectural ; il ne peut non plus se limiter au court terme trop immédiat. Son caractère partiellement déterminé fait qu'il n'est jamais totalement réalisé, toujours à reprendre, cherchant indéfiniment à polariser l'action vers ce qu'elle n'est pas. Plus que le plan, l'objectif ou le but, le projet avec sa connotation de globalité est destiné à être intégré dans une histoire, contribuant autant à modaliser le passé qui est présent en lui qu'à esquisser l'avenir.²⁴⁴

À cet effet, c'est dire que tout projet à travers l'identification d'un futur souhaité et des moyens propres à le faire advenir, donc un certain horizon temporel à l'intérieur duquel il évolue. Mais ce projet ne s'arrête pas à l'environnement dans son évolution prévisible. Il concerne d'abord l'acteur qui se donne lui-même une perspective pour le futur qu'il souhaite.²⁴⁵ Ces propos de Jean Pierre Boutinet sonnent comme une exhortation. Dans le cas de cette recherche, ils sonnent comme une interpellation pour l'État à réorganiser la filière cacao dans la zone de Mvengue en particulier. Dans son principe, l'encadrement et l'organisation pourraient se dynamiser à travers la création de mini centres de formation agricole aux métiers de la filière cacao. Jusqu'à l'heure, le département de l'Océan en général ne dispose pas encore de structures agréées et formelles en la matière, un peu à l'image du centre de formation agricole d'Obala.

Au regard des besoins et des exigences de compétitivité actuels, les pouvoirs publics devraient résolument concevoir et implémenter la création de centres performants, afin de

²⁴⁴ J.P. Boutinet, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 1990/1992, p. 77.

²⁴⁵ Ibid.

former les producteurs, les acheteurs et revendeurs du secteur en question. Pour y parvenir, il semble opportun d'articuler ce processus suivant le schéma.

La formation aux pratiques et techniques agricoles, tout en prenant compte des besoins locaux ou endogènes. Aussi, l'optique doit consister à doter Mvengue et ses alentours de structures de formation incluant elles-mêmes des modules managériaux, institutionnels, économiques et techniques précis. L'idée de booster la commercialisation risque de s'apparenter à une initiative sans lendemain si l'Etat ne met pas en avant le volet formation.²⁴⁶

Les structures et autres institutions de formations pourraient être construits soit à Mvengue, soit tout simplement dans les chefs-lieux de département, ou encore les zones des bassins de production. A l'évidence, ces centres devront être équipés. Sur ce, l'Etat devra veiller à ce qu'ils puissent disposer d'un personnel qualifié. Un personnel maîtrisant les réalités sociologiques, historiques et socio-économiques de l'environnement concerné. Les modalités de formation devraient s'articuler sur les volets théorique et pratique de l'agriculture cacaoyère.

Un accent particulier devra être mis sur la pratique. Ceci avec pour objectif de mieux outiller les futures cuvées de formés, afin que celles-ci puissent relever avec une vision nouvelle et une efficacité indéniable, les grands défis de la filière cacaoyère contemporaine.²⁴⁷

B. AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE D'ACHEMINEMENT DES PRODUCTIONS DE CACAO

Dans la rubrique précédente, l'épineux problème de l'enclavement des bassins de production agricole a fait l'objet d'analyse. On a pu voir que l'enclavement constitue un frein majeur au dynamisme de la filière cacao à Mvengue. Par conséquent, le désenclavement total du département s'impose désormais comme une impérieuse nécessité. Certes, avec les nombreux chantiers en développement à Kribi, certains regardent et scrutent l'avenir avec un optimisme réel. Toutefois, en ce qui concerne spécifiquement la filière cacao, l'État et les partenaires locaux et extérieurs devraient concevoir d'audacieux projets en ce sens. Ainsi, tous les bassins de production avoisinant Mvengue doivent être reliés par des voies de communication viables. Ces voies permettraient aux producteurs et aux acheteurs de mieux acheminer la marchandise.²⁴⁶

²⁴⁶ Entretien avec Romuald Bikoé Obam, 59 ans, Ingénieur agronome retraité, Mvengue, les 04 et 06 juin 2024.

²⁴⁷ Entretien avec Romuald Bikoé Obam, Ibidem.

Le désenclavement dans cette optique inclut notamment : la construction des ponts, des routes bitumées-si les moyens le permettent, le renouvellement du matériel roulant (Cf. photo n°5), l'entretien régulier des pistes, etc. de véritables corridors de circulation pourront voir le jour. Bien plus, ils contribueront à sortir la zone de l'extrême pauvreté qui affecte le monde rural de Mvengue en particulier.

Photo 9 : Camion ayant servi de transport du cacao et abandonné au village Assok



Source : Cliché réalisé par Providence Essomba Ngono, le 20 mars 2024.

Le projet ici proposé a une vocation salutaire. Dans la mesure où il constituerait pour tous les acteurs de la filière, une bouée de sauvetage infrastructurelle pour la commercialisation et le développement.²⁴⁷ Il va sans dire que les initiatives de désenclavement qui doivent s'inscrire sur le long terme, drainent des enjeux pertinents et de haute importance dans la conquête continue du développement du Cameroun. La lutte contre la pauvreté, que l'on clame à cors et à cris, resterait sans contenu si elle n'intègre point ce paramètre essentiel. La construction d'ouvrages infrastructurels tels que les ponts modernes, les routes bitumées, les pistes carrossables, etc., contribuerait à redonner espoir et un gage d'espérance aux populations dont la survie, le vécu, l'harmonie sociale et le niveau de progrès socio-économique restent indéniablement liés à l'activité agricole en générale et celle cacaoyère en particulier.²⁴⁸

Certains instruments mécaniques constitueraient des atouts déterminants dans le cadre de la transformation du produit brut du cacao. À court, à moyen et à long termes, les

²⁴⁸ Entretien avec Romuald Bikoé Obam, Ibidem.

subventions. Certains instruments mécaniques constitueraient des atouts déterminants dans le cadre de la transformation du produit brut du cacao. À court, à moyen et à long termes, les subventions accordées aux paysans producteurs constitueraient une bouée de sauvetage. Car, en bénéficiant cela réduira les dépenses et boostera la production cacaoyère.²⁵²

En outre, l'octroi des intrants agricoles jouerait ici un rôle crucial dans la détermination de la production cacaoyère, et dans le changement technologique nécessaire pour soutenir la croissance. Un octroi plus significatif de certaines innovations technologiques à l'instar des semences améliorées et des équipements modernes ne fera qu'augmenter la productivité et le rendement, chez les producteurs et promoteurs cacaoyers de Mvengue. Il faudra en d'autres termes favoriser une meilleure accessibilité aux intrants agricoles pour ces derniers. Ces intrants, faut-il le souligner, peuvent être entreposés et conservés dans des centres construits à cet effet. Dans un sens éthique, il faudrait susciter les conditions optimales, au niveau local, pour que les producteurs, parfois peu expérimentés, se familiarisent davantage avec le recours aux intrants agricole.²⁴⁹

Cependant, une formation rigoureuse à leurs usages est nécessaire. Car le recours abusif à certains intrants chimiques en l'occurrence, entraînerait une dépendance vis-à-vis de ces produits, mais aussi un appauvrissement des sols cultivés ou à cultiver. Ce qui est donc posé comme enjeu fondamental à ce niveau consisterait à les réévaluer. En d'autres termes, il ne faudrait pas se limiter au paramètre rendement ou celui de bénéfice direct. La dynamique de subvention, la meilleure devrait a priori identifier puis sélectionner les types d'intrants, c'est-à-dire les moins dangereux et les plus adaptés au processus.²⁵⁰

C. EXTENSION DES CENTRES DE GROUPE À MVENGUE ET LA SUBVENTION DE LEUR FONCTIONNEMENT

Les chiffres et autres données statistiques semblent clairement révéler deux faits incontestables notamment : la proportion démographique encore élevée des communautés vivant en zone rurale d'une part, et d'autre part la faible extension des espaces cacaoyers. L'examen minutieux d'une telle situation subsume un problème fondamental incluant l'absence ou la fébrilité des politiques durables. Il s'agit précisément de celles susceptibles de promouvoir le dynamisme cacaoyer et socio-économique. L'extension des centres de groupage avec les

²⁴⁹ Entretien avec Laurent-Désiré Essama, 72 ans, Cultivateur résidant à Mvengue, le 04 juin 2024.

²⁵⁰ Ibidem.

activités y afférents pourraient constituer une véritable aubaine pour les acteurs de la cacaoculture. Elle semble apparaître comme une urgence qu'il faut prendre en compte.

L'extension des centres de groupage augmenterait considérablement la productivité, les techniques de séchage et les gains financiers des producteurs.²⁵⁵

Pour espérer gagner ce pari, il devient impérieux que les différents acteurs s'organisent et mutualisent savoir-faire, visions, efforts et compétences. Nous pensons notamment au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, aux Groupes d'Initiatives Collectives, aux bailleurs de fonds, au Fonds International pour le Développement Agricole, aux associations villageoises, aux entrepreneurs agricoles, aux populations et aux autorités traditionnelles. Ceci dans l'optique essentiel d'impulser des initiatives communes et hardies d'extension des centres de groupage. Les données et informations relevées sur le terrain supposent et interpellent sur l'impératif d'un tel projet. L'extension favoriserait l'augmentation de la main d'œuvre agricole, la promotion de la production, la réduction du phénomène de l'exode rural, la réduction de l'extrême pauvreté et du sous-développement en milieu campagnard.²⁵⁶

In fine, il était question dans le cadre de ce chapitre de montrer la contribution des acheteurs de cacao dans le développement socioéconomique de l'Arrondissement de Mvengue. Il ressort des études menées que la contribution de l'activité d'achat et de revente du cacao à Mvengue s'est exprimée à plusieurs niveaux. Parmi eux se trouvent le développement des voies de communication, la transformation du paysage rural, la création des marchés périodiques et saisonniers, l'impulsion des micro-projets de développement par les GIC, la scolarisation des enfants ou les recettes de l'industrie d'achat et revente, le développement des centres de groupage. Toutefois, cette dynamique est confrontée à des contraintes et pesanteurs multiples.

Ces pesanteurs sont de natures diverses. Elles sont d'ordres structurelle et infrastructurelle. Prenant conscience de ces facteurs inhibiteurs, quelques perspectives ont été suggérées. Dans l'ensemble, il ne s'agit pas de solutions pointues, encore moins de panacée. Celles-ci ont été articulées autour de l'encadrement des acheteurs locaux, la création des micro finances pour la sécurisation des fonds, l'amélioration des infrastructures d'acheminement des productions, la subvention des acheteurs pour l'achat du matériel roulant.



CONCLUSION GÉNÉRALE


Il était question dans la présente étude d'examiner la contribution de l'activité économique autour de l'achat de cacao dans le développement socioéconomique de Mvengue. Les résultats issus des quatre chapitres ayant structuré ce travail ont permis de répondre à cette question centrale. Il ressort que l'arrondissement de Mvengue, grâce à son milieu favorable aux activités agricoles, a été un facteur de développement de la cacaoculture. Ce qui a permis la vulgarisation de la nouvelle culture de rente dans tout l'arrondissement.

Si le cacao puise son origine en Amérique, la période coloniale a été considérée comme étant un laboratoire expérimental de la culture du cacao à Mvengue. Les Allemands sont les véritables instigateurs de cette culture par l'œuvre pionnière du botaniste Zenker à partir de 1895. Mais l'implantation de cette culture dans le Sud-Cameroun se heurta d'abord à des résistances au changement de système agricole avant de s'imposer plus tard. Les premières plantations paysannes qui émergèrent furent désorganisées et réduites à quelques portions de terres que l'on réserva derrière la casse familiale. La période coloniale française marqua véritablement une sédentarisation progressive de la cacaoculture à Mvengue. Dès 1935, les frères Pascalet implantèrent les premiers champs d'envergure.

Mais jusque-là, la cacaoculture peinait encore à trouver ses lettres de noblesse. Le passage de Mvengue de village à poste administratif colonial la même année, qui connecta cette petite localité à l'économie coloniale nationale, fut décisive dans le développement local de la nouvelle culture de rente et dans la culture de la cacaoculture. La production cacaoyère, et l'économie qui est née de sa commercialisation par l'activité d'achat de cacao, a mis au-devant de la scène une typologie d'acteurs. Ceux-ci s'articulent autour des acheteurs formels et parfois informels. C'est cette dialectique qui influence la sociologie des marchés du cacao. Celle-ci s'articule autour de plusieurs types de marchés, dont les marchés périodiques, spontanés et circulaires. Ces acteurs et ces marchés ont fait développer autour de l'achat du cacao une économie informelle pas toujours bénéfique pour les producteurs ou cacaoculteurs locaux. C'est à cette économie informelle ainsi née que sont imputées de nombreuses pesanteurs au développement local de Mvengue en rapport avec l'activité d'achat du cacao. Néanmoins, l'activité a contribué, à des proportions discutables, au développement socioéconomique de l'arrondissement.

En somme, l'activité d'achat du cacao n'a pas totalement favorisé le développement socioéconomique escompté à cause de plusieurs pesanteurs marquées par une désorganisation de l'activité et la recherche du gain effréné par quelques individus véreux. Quelques bases du

développement ont été posées notamment dans les voies de communication, l'éducation et la physionomie de la ville. Cependant, beaucoup reste à faire pour que la commercialisation du cacao soit une source véritable du développement intégral de Mvengue.



ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté n°37/MINEP/PB/SPRO fixant les conditions de commercialisation du cacao par les entreprises de progrès local encadrées par la société régionale de développement de la ZAPI de l'Est pendant la campagne cacaoyère 1976/1977.

JNS/VN.-

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN
 =====
 DIRECTION DES PRODUITS DE BASE
 =====
 SERVICE DES PRODUITS D'EXPORTATION
 =====

[Signature]
 REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 =====

 ARRÊTE N° 37 /MINEP/PB/SPRO.-

FIXANT LES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION DU CACAO
 PAR LES ENTREPRISES DE PROGRES LOCAL ENCADREES PAR
 LA SOCIETE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA ZAPI
 DE L'EST PENDANT LA CAMPAGNE CACAORYERE 1976/1977.-

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN,

- VU la Constitution de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret N° 75/467 du 28 juin 1975 portant réorganisation du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret N° 75/478 du 30 juin 1975 portant nomination des membres du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret N° 55/1644 du 16 décembre 1955 portant création d'une Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao du Cameroun, ensemble tous les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N° 72/448 du 2 septembre 1972 portant création de la Société Régionale de développement de la ZAPI de l'EST,

A R R E T E :

Article 1er.- Pendant la campagne cacaoyère 1976/1977, les Entreprises de Progrès Local encadrées par la Société Régionale de Développement de la ZAPI de l'EST exerceront leur activité dans les limites territoriales des localités du Département du Haut-Nyong, dont la liste figure en annexe au présent arrêté.

Article 2.- Dans les localités du Département du Haut-Nyong, visées à l'article 1er ci-dessus, les Entreprises de Progrès Local encadrées par la Société Régionale de Développement de la ZAPI de l'EST sont seules autorisées à commercialiser le Cacao pendant la Campagne 1976/1977. Toute infraction à la présente disposition sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3.- La Société Régionale de Développement de la ZAPI de l'EST déclare chaque mois à la Caisse de Stabilisation des Prix, dans les formes habituelles, les achats et ventes de Cacao des entreprises de Progrès Local par exportateur.

Toutefois, les opérations de stabilisation s'effectueront entre la Caisse de Stabilisation et les exportateurs ou les usiniers locaux qui se rendront acquéreurs du produit ; ces derniers en feront déclaration le jour où s'opère la transaction.

.../...

- 2 -

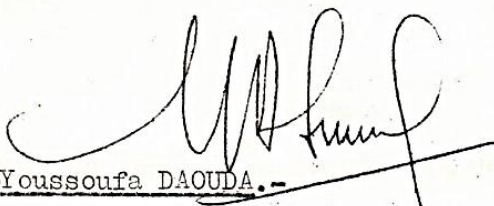
Article 4.- Les achats effectués par les Entreprises de Progrès Local encadrées par la ZAPI de l'EST, sont contrôlés par la commission d'achat et de vérification instituée dans la zone concernée.

Article 5.- Le Directeur des Produits de Base, le Gouverneur de la Province de l'EST et le Préfet du Département du Haut-Nyong sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, et inséré au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun en français et en anglais./-

AMPLIATIONS:

YAOUNDE, le 16 Septembre 1976

- JC/ PM/
- MINEP/MINFI
- MINEP/DC/ - MINEP/DI
- MINEP/S /CAISTAB
- MINEP/ B/CCP
- MINAGRI/DIRAGRI/COOP/MUT
- GOUV.PROV. EST/BERTOUA
- PREFET/ABONG-MBANG
- EXPORT/CACAO/SCIEG/DLA
- CHAMBCOMER/DIA/YDE
- CHAMBRAGRI/YDE
- AC-CAISSE CENTRALE
- AMBACAM/PARIS-NEW-YOR-
BRUXELLES-LONDRES.-
- MPAC/TRESOR/JORUC
- ARCHIVES.-



-Youssoufa DAOUA.-

Annexe 2 : Arrêté n°34/MINEP/PB fixant les conditions de commercialisation

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN
 DIRECTION DES PRODUITS DE BASE

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

ARRÊTE N° 34 /MINEP/PB

Fixant les conditions de commercialisation.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN,

- VU la Constitution de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret n° 55/1644 du 16 décembre 1955 portant création de la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao du Cameroun, et tous les textes subséquents pris pour son application ;
- VU le Décret n° 68/DF/341 du 16 août 1968 réglementant le conditionnement du cacao ;
- VU le Décret n° 74/76 du 1er février 1974 portant création de la Produce Marketing Organization ;
- VU le Décret n° 66/DF/360 du 1er août 1966 instituant le prix unique d'achat du cacao,

ARRÊTE :

Article 1er.-

LES exportateurs agréés par Décret n° 76/418 du 14 septembre 1976 sont tenus de commercialiser l'ensemble de la production cacaoyère dans le respect des quotas qui leur sont attribués par Arrêté

Article 2.-

Les prix d'achat de cacao garantis aux producteurs au niveau des centres de collecte homologués sont :

- GRADE I	150	FRANCS	le kilo
- GRADE II	150	FRANCS	le kilo
- HORS STANDARD	90	FRANCS	le kilo.

Article 3.-

Le cacao ne peut être commercialisé que s'il est correctement fermenté, séché et trié. L'achat du cacao humide, du cacao fumé et du cacao non trié est rigoureusement interdit.

Article 4.-

Tout lot de cacao mis en vente doit faire l'objet d'une vérification préalable dont les résultats sont consignés sur un bulletin en cinq exemplaires attestant la qualité et le poids du lot vérifié.

...

2.

Article 5.-

Un bulletin de qualité ne peut être donné que pour une vérification qui vient d'être faite sur un lot effectivement vérifié. Il ne peut être délivré qu'à un acheteur régulièrement agréé. La délivrance de bulletins de régularisation est formellement interdite.

DECLARATIONS D'ACHATS A LA CAISSE :Article 6.-

Les exportateurs agréés sont tenus de mentionner distinctement dans leurs déclarations d'achats hebdomadaires à la Caisse de Stabilisation les quantités de cacao achetées dans chacune des catégories GI, GII et HORS STANDARD, chaque lundi matin avant 10 heures.

Article 7.-

Les exportateurs agréés sont tenus de faire connaître chaque mardi à la Caisse de Stabilisation la position détaillée de leur stock arrêté au samedi précédent en indiquant pour la semaine écoulée d'une part les achats effectués, d'autre part les exportations et les livraisons aux usines.

Article 8.-

Seul le cacao GI (good fermented) est admis à l'exportation. Exceptionnellement le cacao fair-fermented peut-être exporté.

Article 9.-

La Caisse de Stabilisation effectue des ventes directes dont elle fait assurer l'exécution par les exportateurs dans les conditions qu'elle fixe.

LIVRAISONS AUX USINESArticle 10.-

Les exportateurs sont tenus de livrer aux usines locales de transformation les tonnages de cacao nécessaires à leur fonctionnement normal. A cet effet, une liste comportant les quantités à livrer par exportateur sera publiée.

Article 11.-

Les cacaos GII et Hors Standard seront livrés aux usines. Si les tonnages de cacao GII et Hors Standard ne permettent pas l'approvisionnement normal des usines, celles-ci peuvent recevoir du cacao GI sur autorisation spéciale du Directeur des Produits de Base. Tout cacao qui entre dans les usines doit être au préalable vérifié.

Article 12.-

La vérification des lots de cacao entrant dans les usines SIC, CHOCOCAM sera effectuée par une équipe permanente composée de :

- un représentant du service du conditionnement,
- un représentant de la Caisse de Stabilisation,
- un représentant de l'usine.

....

[Signature]
03.

Le Chef de Service du Contrôle du Conditionnement devra communiquer chaque lundi matin le total cumulé des entrées des usines à la Caisse de Stabilisation.

Article 13.- Le barème des réfections pour le cacao Hors Standard livré aux usines est établi comme suit :

- 10 à 20 % de fèves défectueuses : pas de paiement de réfections,
- 21 à 25 % de fèves défectueuses : réfections de 1,3 % à supporter par la Caisse de Stabilisation,
- 26 à 30 % de fèves défectueuses : réfections de 1,5 % à supporter par l'exportateur,
- 31 à 35 % de fèves défectueuses : réfections de 1,6 % à supporter par l'exportateur,
- 36 à 50 % de fèves défectueuses : réfections de 1,7 % à supporter par l'exportateur.

Article 14.-

En cas de litige sur la qualité, l'exportateur ou l'usinier peut faire appel à une commission d'arbitrage composée comme suit :

- Président : Directeur des Produits de Base ou son représentant,
- Membres : - Chef de Service de la Caisse,
- Chef de Service du Contrôle du Conditionnement,
- Un représentant de la Chambre de Commerce.

Les décisions de cette commission s'imposent aux parties et ne peuvent plus faire objet de recours.

Article 15.-

Les lots de cacao déclassés sont saisis par les Services de Contrôle du Conditionnement et livrés directement aux usines par les exportateurs qui supportent la différence des prix. La non livraison du produit ainsi déclassé fera l'objet d'un procès-verbal établi par le Service du Contrôle du Conditionnement et sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 16.-

Les prélèvements relatifs à ces livraisons sont perçus au niveau de l'usinier et calculés sur la base du prix négocié avec la Caisse à la date de livraison.

Article 17.-

Les infractions aux dispositions du présent arrêté notamment le non-paiement par les intermédiaires et mandataires du juste prix aux planteurs, l'envoi des fausses déclarations à la Caisse, la non-livraison du cacao déclassé aux usines, le refus de commercialisation du cacao correctement fermenté séché et trié, la commercialisation du cacao non trié, la livraison du cacao GI aux usines sans l'autorisation préalable de la Direction des Produits de Base sont sanctionnés par :

- 1° - la réduction du quota de l'exportateur responsable,

0

4.

- 2) - le retrait de l'agrément qui sera prononcé à titre provisoire ou définitif,
- sans préjudice des poursuites éventuelles de droit commun

Article 18.-

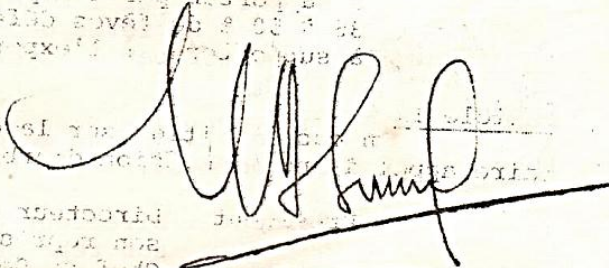
Le Directeur des Produits de Base et les Préfets des Départements cacaoyers sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et inséré au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun./-

AMPLIATIONS :

YAOUNDE, le 16 septembre 1976

- PRUC (pour compte-rendu) - PM
- PROVINCES CENTRE SUD
- LITTORAL
- OUEST
- SUD-OUEST
- NORD-OUEST
- MINEP/MINFI/MINAGRI/PB/2/1
- CHAMCOMER/CHAMBRAGRI
- TRESOR - BANQUE CENTRALE
- DEPARTEMENTS CACAoyERS
- JORUC - ARCHIVES./-

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN :



- Youssoufa DAOUA -

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

**Annexe 3 : Circulaire n°14/MINEP/PB/SPRO à tous les Agents Vérificateurs et
Chauffeurs caisse cacao**

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

DIRECTION DES PRODUITS DE BASE

SERVICE DES PRODUITS D'EXPORTATION

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

C I R C U L A I R E N° 14 /MINEP/PB/SPRO

à tous les Agents Vérificateurs et Chauffeurs
Caisse Cacao.-

Il est demandé à tous les agents de la Caisse de
Stabilisation des Prix du Cacao de remplir les fiches de
renseignements qui leur sont adressées et les retourner immédiate-
ment à la Direction des Produits de Base, Ministère de l'Economie
et du Plan à Yaoundé.

Le certificat de prise de service devra y être joint.
Ces fiches une fois remplies devront revêtir la signature de
l'Autorité Administrative./-

YAOUNDE, le 9 Octobre 1976

- J.B. ETAME -



Annexe 4 : Arrêté n°38/MINEP/PB/SPRO fixant les conditions de commercialisation du cacao par les Centres Coopératifs de Groupage encadrés par la SODECAO pour la campagne cacaoyère 1976/1977.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN
 =====
 DIRECTION DES PRODUITS DE BASE
 =====
 SERVICE DES PRODUITS D'EXPORTATION
 =====

Amélie
 REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 =====

R R E T E N° 38 /MINEP/PB/SPRO.-

Fixant les conditions de commercialisation du Cacao par les Centres Coopératifs de Groupage encadrés par la SODECAO pour la Campagne 1976/1977.-

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN,

- VU la Constitution de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret N° 75/467 du 28 juin 1975 portant organisation du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- ~~VU le Décret N° 75/478 du 30 juin 1975 portant nomination des membres du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;~~
- VU le Décret N° 55/1644 du 16 décembre 1955 portant création d'une Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao du Cameroun, ensemble tous les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N° 72/448 du 2 septembre 1972 portant création de la Société Régionale de Développement des ZAPI du Centre-Sud,

R R E T E :

Article 1er.- Pendant la Campagne Cacaoyère 1976/1977, les Centres Coopératifs de Groupage assurent la commercialisation du Cacao dans les limites territoriales des Départements du Nyong et SO'O, du Nyong et Kellé, du Dja Lobo, du Ntem et de la Méfou dont la liste figure en annexe au présent arrêté.

Article 2.- Dans les localités des Départements du Dja et Lobo, du Nyong et SO'O, du Nyong et Kellé, du Ntem et de la Méfou visées à l'article 1er ci-dessus, les Centres Coopératifs de Groupage sont seuls autorisés à commercialiser le Cacao pendant la Campagne 1976/1977. Toute infraction à la présente disposition sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3.- La SODECAO est tenue de déclarer chaque mois à la Caisse de Stabilisation des Prix, dans les formes habituelles ses achats par exportateur.

Toutefois les opérations de stabilisation s'effectueront entre la Caisse de Stabilisation et les exportateurs ou les usiniers locaux qui se rendront acquéreurs du produit ; ces derniers en feront déclaration le jour où s'opère la transaction.

.../...

Annexe 5 : Arrêté n°32/MINEP/PB/SPRO fixant les conditions de commercialisation du cacao par les SOCOOPED pendant la campagne cacaoyère 1976/1977.

ZZG/OBO
 MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN
 --
 DIRECTION DES PRODUITS DE BASE
 --
 SERVICE DES PRODUITS D'EXPORTATION

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 --

ARRÊTÉ N° 32 /MINEP/PB/SPRO

Fixant les conditions de commercialisation
 du Cacao par les SOCOOPED pendant la campagne
 cacaoyère 1976/1977.-

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN,

- VU la Constitution de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret N°75/467 du 28 juin 1975 portant réorganisation du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret N°75/478 du 30 juin 1975 portant nomination des membres du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret N° 55/1644 du 16 décembre 1955 portant création d'une Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao du Cameroun, ensemble tous les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N°74/874 du 29 octobre 1974 fixant les modalités d'application de la Loi N° 73/15 du 7 décembre 1973 portant statut des Sociétés Coopératives au Cameroun ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er. - Pendant la campagne cacaoyère 1976/1977, les Coopératives SOCOOPED exerceront leur activité dans les limites territoriales des localités dont la liste figure en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2. - Dans les localités visées à l'article 1er ci-dessus, les SOCOOPED sont seules autorisées à commercialiser le cacao pendant la campagne 1976/1977. Toute infraction à la présente disposition sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3. - Chaque SOCOOPED est tenue de déclarer chaque mois à la Caisse de Stabilisation des Prix, dans les formes habituelles ses achats de cacao par les exportateurs.

Toutefois, les opérations de stabilisation s'effectueront entre la Caisse de Stabilisation et les exportateurs ou usiniers locaux qui se rendront acquéreurs du produit : ces derniers en feront déclaration le jour où s'opère la transaction.

ARTICLE 4. - Les achats effectués par les SOCOOPED sont contrôlés par les commissions d'achat et de vérification instituées dans les zones concernés.

/...

- 2 -

ARTICLE 5.- Le Directeur des Produits de Base, les Gouverneurs et Préfets des départements concernés sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et inséré au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun en français et en anglais./.-

YAOUNDE, le 16 septembre 1976

AMPLIATIONS :

- P.R.U.C. - PM

-MINEP/MINFI

-MINEP/DC6MINEP/DI

-MINEP/SPRO/CAISTAB

-MINEP/PB/DCP

-MINAGRI/DIRAGRI/COOP/MUT

-GOUV. PROV. EST. BERROUA/PREF. ABONG-MBANG

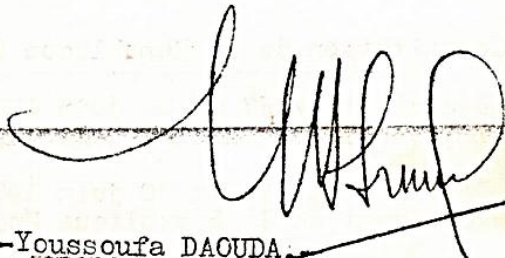
-CHAMCOMER/DIA/YDE

-CHAMBRAGRI/YDE

-BEAC/CAISSE C NTRALE

-AMBACAM/PARIS-NEW-YORK/BRUXELLES/LONDRES

-MPAC/TRESOR/JORUC/ARCHIVES.-


-Youssoufa DAOUA-

Annexe 6 : Circulaire n°28/MINEP/PB/SPRO

ZZG/NM
 MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

[Signature]
 REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

DIRECTION DES PRODUITS DE BASE

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

SERVICE DES PRODUITS D'EXPORTATION

CIRCULAIRE N° 28 /MINEP/PB/SPRO.-

A MM. LES GOUVERNEURS DE PROVINCE
 PREFETS ET SOUS-PREFETS
 CHEFS DE DISTRICTS DE LA
 ZONE CACAOYERE.-

Objet :

ORGANISATION DE LA CAMPAGNE CACAOYERE 1976/1977.-

Le Décret n° 76/419 du 14 septembre 1976 fixe la liste des Sociétés et personnes agréées à l'exportation des fèves de cacao et des produits cacaotés pour la campagne 1976/1977. La liste des commerçants et de leurs mandataires habilités à intervenir dans les opérations d'achat dans les zones libres est fixée par l'arrêté n°

Comme vous le savez, dans les zones sous contrôle des organismes d'intervention en milieu rural, les mesures tendant à rationaliser le système de commercialisation de cacao appliqué jusqu'à présent ont été prises en vue d'assurer à la fois la protection et l'intérêt des planteurs et leur participation effective aux opérations de commercialisation, d'une part dans les zones dites libres, et d'autre part dans les zones d'intervention des organismes suivants : CENADEC - SODECAO - ZAPI DE L'EST - SOCOOPED.

I - ZONES LIBRES :

a) Par zones libres, il faut entendre les départements, arrondissements, districts, et d'une manière générale, toutes les localités de la zone cacaoyère dans lesquelles la commercialisation du cacao n'est pas effectué par des groupements ou associations de planteurs régulièrement constitués et bénéficiant sur le territoire concerné ou sur leurs adhérents d'un monopole d'achat.

b) Dans ces zones libres, les intermédiaires agréés pour la présente campagne effectuent des opérations de commercialisation dans les centres de collecte homologués ou dans les marchés périodiques sur la base de la vente libre, et aux prix minima fixés par décret.

.../...

c) La commercialisation se fera dans ces zones en présence d'une Commission de surveillance du marché composée de :

- un représentant de l'autorité administrative, Président ;
- un représentant des planteurs, membre ;
- l'Agent Technique d'Agriculture, membre ;
- l'Agent Vérificateur de produits, membre.

II - ZONES D'INTERVENTION :

a) Les zones d'intervention sont, pour la présente campagne, limitativement définies ainsi qu'il suit :

- 1° Département de la Lékié ;
- 2° Entreprises de Progrès Local des ZAPI de l'Est, département du Haut-Nyong, dont les limites territoriales figurent en annexe I de la présente circulaire ;
- 3° Centres de groupage relevant de la SODECAO situés dans les départements du Nyong et Soo, Nyong et Kellé, Dja et Lobe, Ntem et Mefou suivant les limites territoriales définies en annexe II ;
- 4° Coopératives des SOCOOPED exerçant leurs activités dans les limites territoriales définies en annexe III.

Ces organismes effectueront les opérations de commercialisation de cacao dans les conditions ci-après :

A. Les coopératives et les centres de groupage du CENADEC, de la SODECAO, des ZAPI de l'Est et les SOCOOPED ci-dessus assureront toutes les opérations de commercialisation (collecte, pesée, achat, vente) sur la base des prix fixés par décret.

B. Les producteurs de cacao des villages concernés par le système CENADEC - SODECAO - ZAPI ou SOCOOPED sont tenus de livrer la totalité de leurs produits aux coopératives, centres de groupage, Entreprises de progrès Local et SOCOOPED ouverts dans leurs localités.

C. La commercialisation du cacao se fera donc exclusivement par l'intermédiaire des coopératives, centres de groupage, Entreprises de Progrès Local et SOCOOPED en présence d'une des Commissions d'achat et de vérification composées comme suit :

- un représentant de l'organisme coopératif,
- un représentant de l'organisme d'encadrement,
- l'Agent Technique d'agriculture,
- l'Agent vérificateur de produits.

.../...

sous les intempéries, devient rapidement du Grade II voire du hors standard.

A ce sujet, je vous rappelle que l'arrêté n° 34/MINEP/PB du 16 Sept. 1976 fixant les conditions de commercialisation interdit en son article 3 la commercialisation du cacao humide, fumé ou non trié. Pour faciliter ces opérations de contrôle, vous veillerez à ce que les exportateurs vous fassent parvenir la liste, l'emplacement et la capacité de leurs magasins ainsi que leur stock avant l'ouverture de la campagne.

V - RECOUVREMENT DES CREDITS AGRICOLES :

Pour permettre au FONADER ou à tout autre organisme de couvrir auprès des planteurs les crédits agricoles de toute nature, l'autorité administrative peut, à la demande de ces organismes, organiser des ventes par appel à la concurrence le jour des marchés périodiques.

VI - LES ACHETEURS :

Pour le contrôle des opérations d'achat dans les zones libres, vous disposez de l'arrêté n° 39 du 16/9/1976 agréant les intermédiaires et mandataires. Ceux-ci doivent être porteurs de nouvelles cartes, les anciennes devant être retirées de la circulation et envoyées à la Direction des Produits de Base.

Je vous rappelle que seules les cartes délivrées par le Ministre de l'Economie et du Plan donnent le droit de participer aux opérations d'achat. Aussi, vous est-il interdit de délivrer aux intermédiaires et mandataires des autorisations ou des attestations d'acheter, même à titre provisoire.

VII - DECLARATION D'ACHAT :

Une action particulière doit être menée à votre niveau pour veiller à l'exactitude des déclarations d'achat des exportateurs. En effet, on constate des écarts importants entre les chiffres communiqués par les vérificateurs et les services de l'agriculture d'une part, et ceux publiés par la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao et provenant des exportateurs d'autre part.

En conséquence, vous êtes tenus de communiquer au Ministère de l'Economie et du Plan (Direction des Produits de Base) avec copie à la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao BP 378 Douala, tous les mois, les achats de cacao effectués dans vos départements respectifs en spécifiant les exportateurs et les tonnages achetés. De même, vous devez procéder à des contrôles dans les magasins qui doivent être dotés d'un

.../...

livre journal des entrées et des sorties.

VIII - COXAGE :

L'intervention de plus en plus poussée des coopératives, des centres coopératifs de groupage dans la commercialisation du cacao a pour objectif d'assainir les circuits de commercialisation, de revaloriser les revenus des planteurs et d'améliorer la qualité du produit. Un effort particulier doit être fait pour permettre au nouveau système de démarrer dans d'excellentes conditions.

En conséquence, vous devrez tout mettre en oeuvre pour lutter contre le coxage, dénoncer et punir conformément à la réglementation en vigueur les auteurs de ces pratiques frauduleuses. Dans cet ordre d'idées toutes les opérations de vérification, d'achat et de vente sont strictement interdites avant 7 heures du matin et après 18 heures.

IX - RAPPORTS ENTRE AUTORITES ADMINISTRATIVES ET AGENTS VERIFICATEURS DE LA CAISSE DE STABILISATION :

Dans le cadre de la recherche de l'efficacité maximale des moyens tant personnels que matériels décidés par le Chef de l'Etat, vous devrez veiller plus que par le passé à l'utilisation rationnelle des agents vérificateurs, des chauffeurs, des véhicules et du carburant affectés à la vérification du cacao. Un effort particulier doit être fait pour améliorer vos rapports et ceux de vos collaborateurs avec les agents de la Caisse de Stabilisation. Les attributions des uns et des autres sont nettement définies. Je vous les rappelle une fois de plus.

Les Autorités Administratives sont les responsables de l'organisation, de la coordination et du contrôle du déroulement de la campagne cacaoyère.

A ce titre, les vérificateurs et les chauffeurs de la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao relèvent du point de vue hiérarchique des Autorités Administratives qui sont chargées d'établir leur programme de travail en fonction du nombre des marchés périodiques et des coopératives.

Toute faute commise par un agent de la Caisse devra immédiatement faire l'objet d'un rapport circonstancié au Ministre de l'Economie et du Plan.

Les vérificateurs (et en leur absence les Chefs de Postes agricoles ou les Adjoints techniques d'Agriculture de la SODECAO) ont la responsabilité technique des opérations de vérification du cacao. Ils sont également responsables de l'utilisation des véhicules de la Caisse pour les besoins du service.

.../...

- 6 -

Les véhicules mis à la disposition des équipes de vérification par la Caisse Cacao, de même que le carburant, ne devront en aucun cas être utilisés en dehors des opérations de vérification. Toutefois, en cas de force majeure, les Autorités administratives peuvent réquisitionner les véhicules de la Caisse ; dans ce cas, elles doivent préalablement obtenir par les voies les plus rapides l'autorisation du Ministre de l'Economie et du Plan. Les véhicules réquisitionnés doivent être conduits exclusivement par les chauffeurs des Caisses de Stabilisation des Prix.

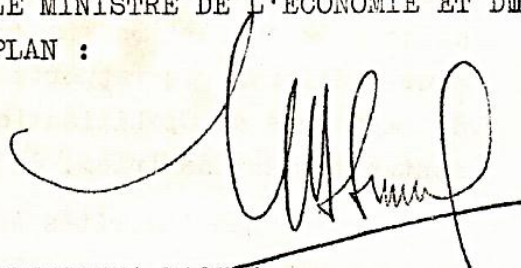
X - OUVERTURE DE LA CAMPAGNE :

Je rappelle qu'il n'existe plus qu'une seule campagne cacaoyère dont la période s'étend du jour de l'ouverture à la veille de l'ouverture de la campagne suivante.

Il vous est en conséquence demandé de prendre toutes les dispositions utiles pour que la campagne soit ouverte à la même date sur toute l'étendue de la zone cacaoyère./-

YAOUNDE, LE 16 Septembre 1

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU
PLAN :



YOUSOUFA DAGUDA

Annexe 7 : Décret n°76/419 du 14 septembre 1976 portant agrément des exportateurs de fèves de cacao et des produits cacaotes pour la campagne 1976/1977 dans la République Unie du Cameroun.

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

/ /) DECRET N° 76/419 DU 14 septembre 1976

PORTANT AGREMENT DES EXPORTATEURS DE FEVES DE CACAO ET DES PRODUITS CACAOTES POUR LA CAMPAGNE 1976/77 DANS LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution de la République Unie du Cameroun,
- VU le Décret n° 75/467 du 28 juin 1975 portant réorganisation du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret n° 75/478 du 30 juin 1975 portant nomination des membres du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret n° 55/1644 du 10 décembre 1955 portant création de la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao du Cameroun et tous les textes subséquents pris pour son application ;
- VU le Décret n° 68/DF/341 du 16 août 1968 réglementant le conditionnement du cacao ;
- VU le Décret n° 66/DF/300 du 1er août 1966 instituant le prix unique d'achat du cacao ;
- VU le Décret n° 74/76 du 1er février 1974 portant création de la Produce Marketing Organization,

DECRETS :

Article 1er.-

Sont agréés en qualité d'exportateurs de fèves de cacao pour la campagne 1976/77 et sous réserve des dispositions de l'article 3 ci-dessous les personnes, sociétés et organismes dont les noms suivent :

- 1- Société Camerounaise de Commercialisation et d'Exportation des Produits (CACEP) ;
 - 2- Société Anonyme Etablissements Kritikos (AEK) ;
 - 3- Compagnie des Transactions Commerciales (CTC) ;
 - 4- Société Camerounaise d'Exportation des Produits (SOCAPRO) ;
 - 5- MIKES Fils et Compagnie
- ...

- 30002.
- 6- Société J. P. PAPADOPOULOS (JPP) ;
 - 7- Société d'Importation du Centre (SEC) ;
 - 8- SOPROCAM ;
 - 9- Société Commerciale Camerounaise pour le Développement et l'Economie ;
 - 10- Maison T. BELLA ;
 - 11- Société Commerciale Africaine (SCA) ;
 - 12- Société Camerounaise des Produits Africains (SOCAPA) ;
 - 13- MAXYCAM LTD ;
 - 14- NOAH Martin ;
 - 15- Etablissement Paul MONTHE ;
 - 16- NJIKAM
 - 17- Etablissements NDONGO ;
 - 18- Société Commerciale du DJA et LOBO (SOCODJAL) ;
 - 19- Etablissements J. BORIE ;
 - 20- Société Camerounaise de Représentation Industrielle et Commerciale (SOCARIC).

Article 2.-

Dans les Provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la Produce Marketing Organization reste seule chargée d'exporter et de livrer aux usines locales les fèves de cacao.

Article 3.-

Les sociétés ci-après sont seules autorisées à exporter des produits cacaotés :

- SOCIETE INDUSTRIELLE DE CACAO (SIC)
- SOCIETE CHOCOLATERIE CAMEROUNAISE (CHOCOCAM).

Article 4.-

Les personnes, sociétés et organismes énumérés à l'article 1er ont obligation de respecter le protocole d'achat établi par Arrêté du Ministre de l'Economie et du Plan.

Article 5.-

Les personnes, sociétés et organismes énumérés à l'article 1er sont seuls habilités à effectuer les opérations d'exportation de fèves de cacao provenant des Provinces non mentionnées à l'article 2 ci-dessus et de livraison aux usines locales de transformation des sociétés citées à l'article 3, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao.



3.

La participation dans les conditions définies par la Caisse aux affaires directement traitées et conclues par elle, constitue une des obligations essentielles faites aux exportateurs agréés.

Article 6.-

Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, les personnes, sociétés et organismes désignés à l'article 1er sont seuls chargés d'assurer, dans le cadre de la réglementation en vigueur et sous le contrôle du Ministère de l'Economie et du Plan, la commercialisation interne de l'ensemble de la récolte.

A cet effet, ils peuvent être aidés, pour les opérations d'achats sur les marchés uniquement, par les intermédiaires et les mandataires.

Article 7.-

La liste des commerçants intermédiaires et de leurs mandataires habilités à intervenir dans les opérations d'achats sera fixée par Arrêté du Ministre de l'Economie et du Plan sur la base des propositions présentées par les exportateurs agréés, pour chaque département et en accord avec les autorités préfectorales intéressées.

Article 8.-

Tout acheteur (intermédiaire ou mandataire) doit être muni :

- d'une patente d'acheteur de cacao,
- d'une carte d'acheteur de cacao personnelle et incessible délivrée pour la campagne par le Ministère de l'Economie et du Plan.

Tout acheteur agréé devra pouvoir à tout moment présenter sous peine de sanctions, ces deux documents aux autorités chargées du contrôle des opérations d'achat du cacao.

Article 9.-

Les exportateurs agréés sont responsables du bon déroulement des opérations de commercialisation et d'exportation qui leur sont confiées par le présent décret. A ce titre, ils répondent des faits et actes de leurs intermédiaires et mandataires et sont tenus d'assurer leur rémunération.

Article 10.-

Toutes défaillances et infractions notamment le coxage, les cessions de quotas, les fausses pesées et les achats nocturnes sont sanctionnés par un avertissement écrit, une réduction de quota ou le retrait d'agrément suivant leur gravité ou leur fréquence, sans préjudice de l'article 226 du Code Pénal qui est également applicable en cas de coxage.

...

Article 11.-

Des arrêtés du Ministre de l'Economie et du Plan détermineront en tant que de besoin les modalités d'application du présent décret qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et inséré au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun en Français et en Anglais./-

AMPLIATIONS :

MINEP - PM

MINAGRI

MINFI

MINAT

DEL. SURETE

DEL. GENDARMERIE

GOUVERNEURS CS/LT/SO

PREFET DEPART. CACAOYERS

AMBACAM PARIS/NEW-YORK

LONDRES/BRUXELLES

JORUC

ARCHIVES./-

YAOUNDE, le 14 septembre 1976

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- AHMADOU AHIDJO -

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.

LE DIRECTEUR DES PRODUITS DE BASE :

- BOBO HAMATOUSOUR -

Annexe 8 : Décret n°76/418 du 14 septembre 1976 fixant les prix d'achat du cacao aux producteurs pour la campagne cacaoyère 1976/1977 dans la République Unie du Cameroun.

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



D E C R E T N° 76/418 DU 14 Sept. 1976

Fixant les prix d'achat du cacao aux producteurs pour la campagne cacaoyère 1976/1977 dans la République Unie du Cameroun.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN,

- VU la Constitution de la République Unie du Cameroun,
- VU le Décret n° 75/467 du 28 juin 1975 portant réorganisation du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret n° 75/478 du 30 juin 1975 portant nomination des membres du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret n° 55/1644 du 16 décembre 1955 portant création d'une Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao du Cameroun, ensemble tous les textes modificatifs subséquents pris pour son ampliation ;
- VU le Décret n° 74/76 du 1er février 1974 portant création de la "Produce Marketing Organization" ;
- VU le Décret n° 68/DF/341 du 26 août 1968 réglementant le conditionnement du cacao ;
- VU le Décret n° 66/DF/360 du 1er août 1966 instituant un prix unique d'achat du cacao aux producteurs dans les centres de collecte homologués dans la République Unie du Cameroun ;
- VU l'Avis du Comité de Gestion de la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao ;
- VU l'Avis donné par la Produce Marketing Organization ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Les prix d'achat aux producteurs garantis par la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao et la Produce Marketing Organization au niveau des centres de collecte sont fixés comme suit pour la campagne cacaoyère 1976/77 :

GRADE I	:	le kilo à	150	F
GRADE II	:	le kilo à	150	F
HORS STANDARD	:	le kilo à	90	F

.../...

- 2 -

ARTICLE 2. - Les dispositions du présent décret entreront en vigueur à la date d'ouverture de la campagne cacaoyère 1976/77 qui sera fixée par Arrêté du Ministre de l'Economie et du Plan.

ARTICLE 3. - Le Ministre de l'Economie et du Plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et inséré dans le Journal Officiel de la République Unie du Cameroun en Français et en Anglais./-

YAOUNDE, le 14 Septembre 1976

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

AMPLIATIONS :

- PRUC - PM
- MINFI
- MINAGRI
- MINEP/PB/DC
- GOUVER. CS/LT/SO/NO/E
- TOUS DEPARTEMENTS CACAOYERS
- CHAMBAGRI/CHAMCOMER
- BANQUE CENTRALE
- AMBACAM/PARIS/NEW YORK
- AMBACAM/BRUXELLES
- TRESOR/JORUC
- ARCHIVES

AHMADCU AHIDJO

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME :

LE DIRECTEUR DES PRODUITS DE BASE

BOBBO HAMATOUKOUR

**Annexe 9 : Arrêté n°35/MINEP/PB fixant la date d'ouverture de la campagne cacaoyère
1976/1977 dans la République Unie du Cameroun.**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN

DIRECTION DES PRODUITS DE BASE

REPUBLICQUE UNIE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

A R R E T E N° 35/MINEP/PB

FIXANT LA DATE D'OUVERTURE DE LA
CAMPAGNE CACAOYÈRE 1976/1977 DANS
LA REPUBLICQUE UNIE DU CAMEROUN.-

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN,

- VU la Constitution de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret n° 75/467 du 28 juin 1975 portant réorganisation du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret n° 75/478 du 30 juin 1975 portant nomination des membres du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;
- VU le Décret n° 55/1644 du 16 décembre 1955 portant création d'une Caissé de Stabilisation des Prix du Cacao du Cameroun, ensemble tous les textes modificatifs subséquents pris pour son ampliation ;
- VU le Décret n° 68/DF/341 du 16 août 1968 réglementant le conditionnement du Cacao ;
- VU le Décret n° 66/DF/360 du 1er août 1966 instituant le prix unique d'achat du Cacao ;
- VU le Décret n° 76/418 du 14 septembre 1976 fixant les prix d'achat de Cacao garantis aux producteurs pendant la campagne 1976/1977 ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - La date d'ouverture de la Campagne Cacaoyère 1976/1977 est fixée au 27 Septembre 1976 sur toute l'étendue du Territoire de la République Unie du Cameroun.

ARTICLE 2. - Dans les Provinces du Centre-Sud, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, cette date sera considérée comme date d'entrée en vigueur des mesures de stabilisation des prix du cacao applicables pendant la campagne 1976/1977. Un recensement des stocks détenus au 17 Septembre 1976 par les exportateurs agréés devra être effectué par les Chefs d'Unités Administratives et les agents de la Direction des Produits de Base pour le compte de la Caisse de Stabilisation des Prix du Cacao.

Les fiches de recensement devront indiquer particulièrement :

- le nom de l'exportateur ;
- le tonnage ;
- la qualité.

.../...

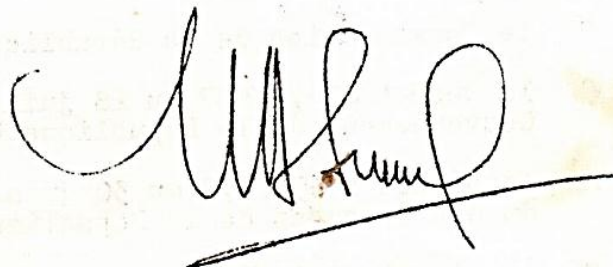
ARTICLE 3.- Le Directeur des Produits de Base et les Préfets des Départements cacaoyers sont chargés de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et inséré au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun, en Français et en Anglais./-

YAOUNDE, LE 16 Septembre 1976

AMPLIATIONS :

- PRUC (à titre de compte rendu)
- PM
- MINEP/PB/SPRO/CAISTAB
- MINFI/MINEP/MINEP/DC
- MINEP/PB/SCCP/CHAMBAGRI
- MINAGRI.
- COOPMUT/CHAMCOMER/DLA/YDE
- BANQUE CENTRALE
- TOUS LES DEPARTEMENTS CACAOYERS
- IMPORTATEURS CACAO/SCLEC/DLA
- CAISSE CENTRALE/AMBACAM/PARIS
- NEW-YORK/BRUXELLES
- JORUC/ARCHIVES.-

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN :



YOUSOUFA DAOUA

Annexe 10 : Programme de stage des vérificateurs de cacao, campagne 1976/1977.

Exp. 287 DLa
TEL 42-32.18

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN
DIRECTION DES PRODUITS DE BASE
SERVICE DE CONTROLE DU
CONDITIONNEMENT DES PRODUITS

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

N° 252 /MINEP/PB/3.-

PROGRAMME DE STAGE DES VERIFICATEURS DE CACAO
- CAMPAGNE 1976/1977 -

2 AOUT 1976.-

- 15 Heures : Prise de contact avec la Direction du Service de Contrôle du Conditionnement des Produits.
- Remise des documents aux stagiaires.-

3 & 4 AOUT 1976:

- 1er cours par Monsieur Bruno MBOUNDJA NISSE, Chef de Service de Contrôle du Conditionnement des Produits.
- Présentation du Service de Contrôle du Conditionnement des Produits ;
- Rapports avec les autres services (Administratifs et Privés).

5 AOUT 1976 :

- 2ème cours par Monsieur Emmanuel DJATCHE, Chef de Service-Adjoint du Contrôle du Conditionnement des Produits.
- Commentaire du Décret n° 63/DF/341 du 26 Août 1968 réglementant le conditionnement du cacao.

6 AOUT 1976 :

- De 8 heures à 12 Heures - 3ème cours par Messieurs Georges TOKOTO, Adjoint au Chef de Poste de Contrôle de Douala, Marcellin MPSSAH MPONDO, Chef de la Section Laboratoire, ZEH NNA Jacques, Clément ALEGA BOMBA, David NJANI, Paul JOCKY, OBOLO BEDE:
- Travaux Pratiques -
- x - appréciation des défauts extérieurs des fèves de cacao ;
- x - cut-test ;
- x - reconnaissance des défauts internes aux fèves ;
- x - grainage : définition - importance ;
- v - expression des résultats d'analyse ;
- x - interprétation des résultats, classement qualitatif des lots.
- De 15 Heures à 17 Heures - 4ème cours par Monsieur Emmanuel DJATCHE :
- Précontrôle du Conditionnement des produits.

7 AOUT 1976 :

- 5ème cours par Monsieur Emmanuel DJATCHE :
- Précontrôle du Conditionnement des produits.
(Cas particulier du cacao).

.../...

- 2 -

9 AOUT 1976 :

- De 8 Heures à 12 Heures : 6ème cours par Messieurs MALIKI OUMAROU, Jacques ZEH NNA, OMBOLO BEDE, David NJAMI, Clément ALEGA BOMBA, Paul JOCKY :

- Travaux Pratiques -

- / - Epreuve de la coupe ;
- / - Reconnaissance des défauts ;
- / - Expression des résultats.
- / - De 15 Heures à 17 Heures - 7ème cours par Messieurs MALIKI OUMAROU, Jacques ZEH NNA, OMBOLO BEDE, David NJAMI, Clément ALEGA BOMBA, Paul JOCKY :

Travaux Pratiques :

- / - Cut - Test ;
- / - Reconnaissance des défauts ;
- / - Expression des résultats ;
- / - Classement qualitatif des lots.

10 AOUT 1976 :

- De 8 Heures à 12 Heures - 8ème cours par Monsieur Emmanuel DJATCHE :

- / - Normes du Conditionnement du cacao ;
- / - Echantillonnage.

- De 15 Heures à 17 Heures - 9ème cours par Monsieur Martin-Marie NZIE, Chef de Service-Adjoint des Caisses de Stabilisation :

- / - Les Caisses de Stabilisation au Cameroun et dans le monde ;
- / - Prix unique : sa création, son importance dans l'économie cacaoyère

11 AOUT 1976 :

- De 8 heures à 12 Heures - 10ème cours par Monsieur ONGOLO FOUDA Pascal, Chef de Service des Poids et Mesures :

Les Instruments de mesure :

- / - Leurs normes (Réglementations Techniques et Administratives)
- / - Notions sommaires sur les pesées.

- De 15 heures à 17 Heures - 11ème cours par Messieurs MALIKI OUMAROU, Jacques ZEH NNA, Clément ALEGA BOMBA, OMBOLO BEDE, David NJAMI, Paul JOCKY :

Travaux Pratiques dirigés :

- / - Appréciation des défauts extérieurs et intérieurs des fèves de cacao ;
- / - Expression des résultats d'analyse ;
- / - Interprétation des résultats d'analyse et classement qualitatif des lots.

12 AOUT 1976 :

- De 8 Heures à 12 Heures - 12ème cours par Monsieur Martin-Marie NZIE :

- Rapports d'activité -

- De 15 Heures à 17 Heures - 13ème cours par Monsieur ONGOLO FOUDA Pascal :

/ Instruments de mesure (Suite)

.../...

- 3 -

- ✓ - Méthodes de contrôle des Instruments de mesure (cas des instruments de pesage et des masses).

I3 AOUT 1976 :

✓ - De 8 heures à 12 Heures - 14ème cours par Monsieur Elie MBIAKOP, Chef de Bureau Comptabilité des Caisses de Stabilisation :

- ✓ - Notions de comptabilité appliquée et de gestion ;
- ✓ - Gestion de crédit et du matériel.

✓ - De 15 Heures à 17 Heures - 15ème cours par Monsieur Emmanuel DJATCHE :

- ✓ - Le stockage des produits et l'Arrêté n° I74 du 24 Février 1954 ;
- Conservation de la qualité du cacao.

I4 AOUT 1976 :

✓ - De 8 Heures à 12 Heures - 16ème cours par Monsieur ABALI MOUSSA, Chef du Bureau Cacao des Caisses de Stabilisation :

- ✓ - Centres de collecte homologués : définition et autres généralités
- ✓ - Bulletin de qualité ;
- ✓ - Déclaration d'achats.

I6 AOUT 1976 :

- De 8 Heures à 12 Heures - 17ème cours par Messieurs Georges TOKOTO, Jacques ZEH NNA, OMBOLO BEDE, Clément ALEGA BOMBA, David NJAMI, Paul JOCKY :

- ✓ - Cut-Test ;
- ✓ - Reconnaissance des défauts ;
- ✓ - Classement qualitatif des lots.

✓ - De 15 H à 17 H - 18ème cours par Monsieur Elie MBIAKOP :

- ✓ - Révision des notions de comptabilité appliquée et de gestion.

I7 AOUT 1976 :

✓ - De 8 H à 12 Heures - 19ème cours par Monsieur ONGOLO FOUDA Pasacal

- Travaux Pratiques sur les méthodes de contrôle des instruments de pesage (1er groupe).

✓ - De 15 H à 17 H - 20ème cours par Monsieur David NDOUDCUMOU, Chef de Poste de Contrôle du Conditionnement des Produits de Douala :

- ✓ - Révision du décret n° 68/DF/341 du 26 Août 1968.

I8 AOUT 1976 :

✓ - De 8 H à 12 H - 21ème cours par Monsieur ONGOLO FOUDA Pasacal :

- ✓ - Travaux Pratiques sur les méthodes de contrôle des instruments de pesage (2ème groupe).

✓ - De 15 Heures à 17 Heures - 22ème cours par Monsieur ABALI MOUSSA :

- ✓ - Statistiques.

I9 AOUT 1976 :

✓ - De 8 h à 12 Heures - 23ème cours par Messieurs David NDOUDCUMOU, Marcellin MPESAH MPONDO, Jacques ZEH NNA, Clément ALEGA BOMBA, David NJAMI, OMBOLO BEDE, Paul JOCKY :

- ✓ - Epreuve de la coupe ;
- ✓ - Reconnaissance des défauts ;
- ✓ - Expression des résultats ;
- ✓ - Classement qualitatif.

.../...

- 4 -

- De 15 H à 17 Heures - 24ème cours par Monsieur ONGOLO FOUDA Pasacal :

- Travaux Pratiques sur les méthodes de contrôle des instruments de pesage (3ème groupe).

20 AOUT 1976 :

- De 8 H à 12 H - 25ème cours par Monsieur ONGOLO FOUDA Pascal :
- Exercices pratiques sur les méthodes de contrôle des instruments de pesage.
- De 15 H à 17 H - 26ème cours par Monsieur ABALI MOUSSA :
- Travaux pratiques sur l'établissement de bulletin de qualité.

21 AOUT 1976 :

- De 8 Heures à 12 Heures - 27ème cours par Messieurs Georges TOKOTO, Marcellin MPÉSSAH MPONDO, Samuel GOUED MABE, Sébastien LYSONGE:

Travaux Pratiques dirigés :

- Visite des magasins de stockage ;)
- Sondage des lots ; (1er groupe
- Prélèvement de l'échantillon)

23 AOUT 1976 :

- De 8 heures à 12 H - 28ème cours par Monsieur ABALI MOUSSA :
- Travaux pratiques d'établissement des bulletins de qualité.

- De 15 H à 17 H - 29ème cours par Messieurs Georges TOKOTO, Marcellin MPÉSSAH MPONDO, Samuel GOUED MABE :

- Travaux Pratiques dirigés :

- Visite des magasins de stockage)
- Sondage des lots ; (2ème groupe
- Prélèvement de l'échantillon.)

24 AOUT 1976 :

- De 8 h à 12 H - 29ème cours par Messieurs Georges TOKOTO, Marcellin MPÉSSAH MPONDO, Samuel GOUED MABE :

- Travaux Pratiques dirigés :

- Visite des magasins de stockage ;)
- Sondage des lots ; (3ème groupe.
- Prélèvement de l'échantillon;)

- De 15 Heures à 17 Heures - 30ème cours par Monsieur Martin-Mari NZIE :

- Exercices pratiques sur les rapports d'activités.

25 AOUT 1976 :

- De 8 Heures à 12 Heures - 31ème cours par Monsieur Bruno MBOUNDOUJA MISSE :

- Les relations humaines.

- De 15 Heures à 17 Heures - 32ème cours par Messieurs David MBOUDOUNOU, MALIKI OUMAROU, Jacques ZEH NNA, David NJAMI, Paul JOCKY :

.../...

- 5 -

- Révision des travaux pratiques portant sur :

- Le prélèvement de l'échantillon ;
- L'épreuve de la coupe ;
- L'expression des résultats d'analyse ;
- Classement qualitatif des lots.

26 AOUT 1976 :

- De 8 H à 12 Heures - 33ème cours par Messieurs MALIKI OUMAROU, Jacques ZEH NNA, David NJAMI, Clément ALEGA BOMBA, OMBOLO BEDE, Paul JOCKY :

- Révision des travaux pratiques.

- De 15 Heures à 17 Heures - 34ème cours par Monsieur Emmanuel DJATCHE :

REVISION :

- Du Décret n° 68/DF/34I du 26 Août 1968 ;
- De l'échantillonnage ;
- Des opérations indispensables à la détermination de la qualité d'un lot de cacao.

27 AOUT 1976 :

De 8 Heures à 12 Heures - 35ème cours par Messieurs David NDOUDOUNOU, Jacques ZEH NNA, Clément ALEGA BOMBA, OMBOLO BEDE, David NJAMI, Paul JOCKY :

- Contrôle oral de connaissances aux stagiaires.

- De 15 H à 17 Heures - 36ème cours par Monsieur Bruno MBOUNDJA MISSE :

- Causerie sur le déroulement du stage.

28, 30 & 31 AOUT 1976 :

Examen de fin de stage./-

AMPLIATIONS :

- MINER/SG/YDE
- MINER/PB/YDE
- CAISSTAB/DOUALA
- TOUS ENCADREURS
- ARCHIVES./-

DOUALA, le 31 Juillet 1976
Le Chef de Service-Adjoint du Contrôle du
Conditionnement des Produits,



E. D J A T C H E

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- SOURCES PRIMAIRES

A- Sources orales

N°	Noms et prénoms	Âge	Qualité	Lieu	Date de l'entretien
1	Abanda Clément	86 ans	Ancien motorboy	Minkan	24 mars 2024
2	Ada Ada Frédéric	43 ans	Cultivateur-cacaoculteur	Mvengue	21 mai 2024
3	Alima Pierre	70 ans	Cacaoculteur	Mvengue II	03 juin 2024
4	Amougou Antoine		Transporteur	Mvengue II	2 février 2024
5	Anaba Mengue Rostand	52 ans	Entrepreneur et promoteur agricole	Mvengue	26 mai 2024
6	Atangana Anastasie	58 ans	ancienne consultante au FAO-Cameroun	Yaoundé	23 février 2024
7	Atangana Célestin	49 ans	Membre de GIC et cultivateur de Mvengue résidant à Bipindi	Bipindi	28 mai 2024
8	Belinga Anselme	84 ans	Cacaoculteur	Ebeyega	23 mai 2024
9	Bikoe Georges	38 ans	Cultivateur cacaoyer et promoteur de GIC pour cultures vivrières		
10	Bikoé Obam Romuald	59 ans	Ingénieur agronome retraité	Mvengue-centre	04 et 06 juin 2024
11	Ebanda Owona Ambroise	64 ans	Cacaoculteur	Mvengue II	26 avril 2024
12	Edjo'o Charly		Délégué départemental du MINADER de la Mvila	Yaoundé	10 mars 2024
13	Embolo Sabine	80 ans	Cultivatrice	Mvengue II	26 avril 2024
14	Essama Laurent-Désiré	72 ans	Cultivateur	Mvengue-centre	04 juin 2024
15	Essomba Eugène	81 ans	Vérificateur et cacaoculteur	Mvengue II	26 avril 2024
16	Essomba Généviève	49 ans	Cultivatrice et entrepreneure agricole	Mvengue	23 mars 2024

17	Essomba Philippe Blaise	70 ans	Professeur d'Université,	Mvengue II	14 avril 2024
18	Fame Bikoe Etienne	59 ans	entrepreneur agricole et promoteur cacaoyer	Mvengue	26 mai 2024
19	Mbamba Augustin	47 ans	Ingénieur agronome en service à la délégation départementale du MINADER-Mvengue	Kribi	28 mai 2024
20	Mbarga Clément Francis	47 ans	Cacaoculteur	Mvengue	09 et 10 mai 2024
21	Mebenga François	55 ans	Fonctionnaire retraité	Mvengue II	03 juin 2024
22	Mekoa Célestin	84 ans	Producteur de cacao	Ebeyega	16 mars 2024
23	Melingui Essomba Gervais	67 ans	Fonctionnaire retraité et cacaoculteur	Mvengue-centre	03 juin 2024
24	Messi Bivina Emile	86 ans environ	Cacaoculteur retraité	Mvengue centre	28 juin 2024
25	Ngono Essama Anastasie	56 ans	Cultivatrice	Mvengue	03 juin 2024
26	Nyaga Albert		ancien cadre expert de l'Initiative PPTE, en charge du développement rural au MINADER, à Yaoundé	Yaoundé	18 février 2024
27	Olama Etienne	73 ans	Cacaoculteur	Akom	02 mai 2024
28	Ottou Atangana	81 ans	Cultivateur	Melondo	6 février 2024
29	Owona Didier	62 ans	Ex-Employé de la SODECAO de Mbalmayo	Mbalmayo	10 février 2024
30	Owona Georges	51 ans	Membre d'un GIC	Mvengue I	17 et 18 février 2024

B- Archives

1- Archives Nationales de Yaoundé (ANY)

ANY, 1ac, 3505, Lolodorf, rapport annuel, 1957.

ANY, 2ac, 9231, Cameroun, annuaire statistique démographique, 1946-1956.

ANY, N.F., 101/4, Cameroun, affaires économiques, 1953.

ANY, 161, Cameroun, économie régionale, 1951.

ANY, JOC, 1935, Article premier de l'arrêté du 27 juillet 1935 du Commissaire Jules Vincent Repiquet.

ANY, 3 AC 3235 Kribi, centre de groupage de cacao.

2- Archives de la mairie de Mvengue

Archive MINATD, Plan Communal de Développement de Mvengue, Décembre 2013.

Archive MINATD, Plan Communal du Centre – Sud.

3- Archives de la sous-préfecture de Mvengue

Archive SODECAO-Mbalmayo, RA-1990, Rapport d'activité sur les mouvements de coopératives dans la région du centre et du sud.

Archive du MINDUH, Décret n° 2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat.

Archive MINADER, Arrêté n° 00036/MINCOMMERCE du 02 septembre 2014 fixant les conditions et les modalités de commercialisation des fèves de cacao.

Archive MINADER, Décret n°74/84 du 02 février 1974 portant création de la Société de Développement du Cacao.

Archive MINADER, Décret n° 2018/428 du 24 juillet 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société de Développement du Cacao.

Archive MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2005.

Archive MINADER, Décret n° 91/274 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du Café.

Archive MINADER, Actes de la table ronde sur la politique agricole du Cameroun 29-30 novembre 1990, Discours de Monsieur le Ministre John Niba Ngu, Ministre de l'Agriculture à l'occasion de l'ouverture de la table ronde sur la Nouvelle Politique Agricole.

Archive MINEPAT, 50 ans. L'économie camerounaise : 1960-2010, Yaoundé, 2017.

II- LES SOURCES SECONDAIRES

A- Ouvrages

1- Ouvrages généraux

Abwa, D., *Commissaire et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 2000.

Adalbert Owona, *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Alexandre, P, J., *Monographies ethnologiques africaines : le cas du groupe dit Pahouin (Fang-Boulou-Beti)*, Paris, PUF, 1958.

Amin, S., *La faillite du développement en Afrique et dans le tiers monde*, Paris, Harmattan, 1995.

Bilongo, B., *Les pahouins du Sud-Cameroun : inventaire bibliographique, connaissance des Fang, Ntumu Mvoé, Bulu*, Paris, ORSTOM, 1974.

- Coquery-Vidrovitch, C., *Afrique noire, permanence et rupture*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- Coquery-Vidrovitch, C., *Pour une histoire de développement, États, sociétés, développement*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- Cornevin, R., *Histoire des peuples de l'Afrique noire*, Paris, Berger-Levrault, 1960.
- Dugast, I., *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, Paris, Institut français d'Afrique noire, 1949.
- Ela, J. M., *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Edition Karthala, 1990.
- Essomba, P. B., *Le Cameroun : les rivalités d'intérêts franco-allemandes*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004.
- Eza Boto, *Ville cruelle*, Paris, Editions africaines, 1971.
- Fragnière, J.P., *Comment réussir un mémoire ?* Paris, Dunod, 1986.
- Hours, J., *Valeur de l'histoire*, Paris, PUF, 1953.
- J. Duparquier et al. *L'Afrique noire*, Paris, Magnard, 1984.
- Laburthe Tolra, P., *Les seigneurs de la forêt*, Paris, Sorbonne, 1981.
- Ngandjeu, J., *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage ?*, Paris, L'Harmattan, 1988.
- Sanda Oumarou, *Ajustement structurel et performances institutionnelles*, in, Goethe Institute, *La politique de développement à la croisée des chemins*, Yaoundé, CLÉ, 1998.
- Santoir, C., *Atlas régional du Sud-Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1995.
- Sarraut, A., *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot et Cie, 1923.

2- Ouvrages spécifiques

- Angladette, A., Deschamps L. (ed) *Problèmes et perspectives de l'agriculture des pays tropicaux*, Paris, Larose, 1981.
- Assoumo, J., *Agriculture d'exportation et bataille de développement en Afrique tropicale, l'économie du cacao*, Paris, Ed. Universitaire, 1977.
- Badouin, F., *Agriculture et accession au développement*, Paris, Pedong, 1977.
- Boisson, J., *Situation de la culture du cacaoyer et de la commercialisation dans la région du Nyong et Sanaga*, Inspection générale de l'agriculture, 1953.
- Braudeau, J., *Le cacaoyer*, Paris, PUF, 1969.
- Janin, P., *L'avenir des planteurs camerounais, résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999.
- Martico, H., *Les structures agricoles du Centre Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1962.

3- Ouvrages se rapportant à la méthodologie

- Aerts J., et al., *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Kartala, 2000.

Beaud, M., *L'art de la thèse*, Paris, la découverte, Les nouvelles éditions Africaines / présence africaines, Paris, Dakar, 1981.

Ela, J. M., *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Etoga Eily, F., *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Edition CEPMAE, 1971.

Prost, A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996.

B- Articles des revues, journaux et contribution dans les ouvrages collectifs

Ebale, R., "Statistique et histoire : une approche critique ", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, n°16, Nouvelle série 2014, pp. 299-323.

Marc, M., " Les plantations allemandes au Mont Cameroun, 1885-1914 ", *Revue Française d'Histoire d'outre-mer*, N°207, Paris, 1970, p.170.

Ngoa, H., " Tentative de reconstruction de l'histoire récente des Ewondo ", in c. Tardits, *contribution à la recherche ethnologique de l'histoire de peuplement du Sud Cameroun ; volume 1*, Paris, Edition CNRS, 1981, p.153.

Portères, R. et Barrau, J., "Débuts, développement et expansion des techniques agricoles", in, S/d, J. Kizerbo, *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et préhistoire*, Tome I. Paris, UNESCO, 1999.

Signie, C., " Organisations paysannes et développement socioéconomique dans la zone forestière du Cameroun méridional, 1992-2015", *Revista Esbocos, Florianopolis*, volume 25, n°39, 2018, pp. 131-146.

C- Thèses et mémoires

1- Thèses

Amou'ou, J.P., "Les problèmes du cacao et leurs incidences sur la vie des paysans en République fédérale du Cameroun ", Thèse de doctorat de 3^e cycle de géographie économique, Université de Bordeaux, 1975.

Ebene Nyamding, M., " Les politiques agricoles et crise de l'économie camerounaise (1960-1998)", Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux, 2011.

Essomba, P.B., "Voies de communication et espaces culturels au Cameroun sous domination allemande (1884-1916) ", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005.

Signie, C., "Société et développement et promotion du monde rural au Cameroun : le cas de la SODECAO de 1974 à 2003 ", Thèse de doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005-2006.

2- Mémoires

Awoumou Amougou, J .D. D. "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun ", Mémoire de Master en Administration Publique, École national d'Administration, 2006.

Abomo, S. H., "Le cacao en pays Beti 1945-1960 », Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale Supérieure de Yaoundé, 1995.

Abena Etoundi, J.M., "Production et commercialisation des produits de base au Cameroun : Le cas du cacao dans le Nyong et So'o (1960-2000) ", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003-2004.

Ekoman Martin Paul, "Les premiers cultivateurs de cacao et le monde paysan de la région de Djoum (1926-1957), Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007-2008.

Kounder Myen, S., " L'introduction des cultures au Cameroun sous administration allemande 1884-1914", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Meba C., " L'évolution des politiques agricoles et leur incidence sur l'économie et le développement rural ", Mémoire de DIPES II, École Normale Supérieure de Yaoundé, 2014.

Meli, D. S., " L'économie cacaoyère et ses mutations dans l'actuel département de la Mvila 1960 – 2020 ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2021.

Noa, A. F., "La caisse de stabilisation des prix et la politique de développement de la culture de cacao au Cameroun. 1955-1972 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008-2009.

Owona, F., " La production du cacao dans l'évolution socioéconomique de l'Océan. Cas de l'arrondissement de Mvengue de 1960 à 1965 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.

D- Sources numériques

Metaxides, N. " Les Grecs du Cameroun, une diaspora d'entrepreneurs (1950-2007) " *Revue européenne des migrations en ligne*, Vol 26, N°2/2010, mise en ligne le 1^{er} septembre 2013, consultée le 26 février 2024.



TABLE DE MATIÈRES

SOMMAIRE	ii
DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : MVENGUE : MILIEU FAVORABLE AUX ACTIVITES AGRICOLES ET HISTORIQUE DU CACAO	28
I. POTENTIALITÉS NATURELLES ET PHYSIQUES : ATOUTS FAVORABLES À LA CACAOUCULTURE.....	29
A. ATOUTS NATURELS	29
1. Mvengue et son milieu physique	29
a) Le relief.....	29
b) Le climat	30
c) Les sols	30
d) La végétation et hydrographie	30
B. POPULATION PLURIETHNIQUE, JEUNE ET DYNAMIQUE VOUÉE AUX ACTIVITÉS AGRICOLES	31
1. Les groupes ethniques en présence	31
2. Population jeune, dynamique vouée aux activités agricoles.....	33
a) L’agriculture	33
b) La chasse.....	34
c) La cueillette et le ramassage	34
d) La pêche.....	34
e) L’élevage	34
C. ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE ET L’AVÈNEMENT DU CACAO À MVENGUE	35

1. Pendant la période Allemande	35
2. Pendant la période Française	36
3. Origine du cacao	37
CHAPITRE II : AVÈNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA CACAOCULTURE A MVENGUE	38
I. INGÉNIERIE ALLEMANDE EN FAVEUR DE L'INTRODUCTION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA CACAOCULTURE.....	39
A. PÉRIODE COLONIALE ALLEMANDE ET L'INTRODUCTION DE LA CACAOCULTURE	39
B. LABORATOIRE EXPÉRIMENTAL ET LA CRÉATION DES PREMIÈRES PLANTATIONS	41
C. LA PÉRIODE COLONIALE FRANÇAISE : LA SÉDENTARISATION DE L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE À MVENGUE 1916-1960	44
D. MISE EN PLACE DES PREMIÈRES PLANTATIONS	47
1. Période coloniale Allemande comme laboratoire expérimental de la culture du cacao au Cameroun et à Mvengue: 1884-1916.....	47
2. Période colonial française ou la sédentarisation de l'économie cacaoyère au Cameroun et à Mvengue: 1916-1960.....	48
II. CULTURE DE LA CACAOCULTURE	50
1. Méthodes et techniques culturelles	50
2. Pratique des méthodes et techniques modernes.....	50
A. OUTILS DE VULGARISATION ET DE NATIONALISATION DE LA CACAOCULTURE 1960-1991	51
1. Mvengue ou prisme de la politique de vulgarisation de la cacaoculture .	52
2. Institutions d'encadrement et de vulgarisation de la cacaoculture à Mvengue et au Cameroun de 1960 à 1990	54
3. Mutations de la cacaoculture à Mvengue sous la période de la planification économique : de l'interventionnisme à la crise de l'État providence.....	57
B. DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE AU DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA RELANCE DU SECTEUR RURAL : VERS UNE RENOVATION DE LA CACAOCULTURE	59
1. Nouvelle Politique Agricole : fondements historiques et structure d'un dispositif étatique agricole.....	59

2. NPA et le projet de rénovation de la cacaoculture au Cameroun et à Mvengue : quelles innovations ?	60
3. Politique de production, d'achat et revente du cacao à Mvengue après l'implémentation de la NPA : l'illustration par quelques chiffres.....	62
4. Document de Stratégie pour la Relance du Secteur Rural (DSRSR) 2005	65
CHAPITRE III : ACHAT DE CACAO À MVENGUE : STRUCTURE ET ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	70
I. TYPOLOGIES D'ACTEURS DANS LES OPÉRATIONS D'ACHAT DE CACAO.....	71
A. ACHETEURS FORMELS.....	71
1. Exportateurs étrangers : le grec Georges Kritikos	72
2. Acheteurs étatiques formels : les Ets Ndongo Essomba.....	76
3. Les représentants africains.....	77
B. GROUPEMENTS ÉTATIQUES	78
1. Centres de groupage comme espaces pionniers d'expérimentation des politiques d'achat du cacao à Mvengue entre 1957 et 1965	78
2. Coopératives et opérations d'achat et de commercialisation du cacao : l'expérience commerciale de la SOCODER.....	79
3. Acheteurs clandestins de cacao à Mvengue ou coxeurs : structure d'une économie cachée et méconnue.....	82
II. LOGIQUES FONCTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DES OPÉRATIONS D'ACHAT DU CACAO DANS LES MARCHÉS DE MVENGUE : « L'ANGARA ».....	85
1. Organisation des marchés du cacao par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales décentralisées à Mvengue	85
2. Sociologie des marchés et leur fréquence d'achat et revente du cacao à Mvengue : l'« Angara »	88
III. ROUTES DE COMMERCE DU CACAO À MVENGUE ET L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET SOUS RÉGIONALE DE LA LOCALITÉ	95
1. Commerce du cacao sur la route Mbalmayo-Mvengue et Mvengue-Lolodorf et l'intégration économique de la région du Centre à la région du Sud-Cameroun	95
2. Mvengue et le commerce du cacao avec les pays frontaliers : vers une intégration économique sous régionale	96

CHAPITRE IV : COMMERCIALISATION DU CACAO ET LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE À MVENGUE	98
I. PESANTEURS DE LA COMMERCIALISATION DU CACAO ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE MVENGUE.....	99
A. ENTREPRISE ACHAT-VENTE DU CACAO DÉSORGANISÉE.....	99
1. Contraintes liées à l'application des normes régissant l'activité d'achat et de revente du cacao.....	99
2. Obstacles infrastructurels à l'activité d'achat et revente du cacao	102
B. ACHAT ET LA REVENTE DU CACAO : UNE ENTREPRISE QUI BÉNÉFICIE À QUELQUES INDIVIDUS.....	103
C. CONTRAINTES LIÉES À L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS ET GROUPES DE PRODUCTEURS	104
II. CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE DU CACAO DANS L'ARRONDISSEMENT DE MVENGUE	106
A. DÉVELOPPEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION	106
B. TRANSFORMATION DE LA PHYSIONOMIE DE MVENGUE	107
C. TRANSFORMATION SOCIOCULTURELLE	110
D. SCOLARISATION DES ENFANTS DUE L'ACTIVITÉ ACHAT-REVENTE COMME SOUTIEN FINANCIER DES FAMILLES	113
III. QUELQUES PRESPECTIVES POUR UNE ENTREPRISE ACHAT-VENTE DE CACAO AU PROFIT DES ACTEURS LOCAUX ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DE MVENGUE	114
A. ORGANISATION ET ENCADREMENT ÉTATIQUES DES PRODUCTEURS ET GROUPES DE PRODUCTEURS	115
B. AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE D'ACHEMINEMENT DES PRODUCTIONS DE CACAO	116
C. EXTENSION DES CENTRES DE GROUPAGE À MVENGUE ET LA SUBVENTION DE LEUR FONCTIONNEMENT	118
CONCLUSION GÉNÉRALE	120
ANNEXES.....	123
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	152
TABLE DE MATIÈRES	158